

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA SPL

L'Eau des Collines

EXERCICE 2021



PREAMBULE

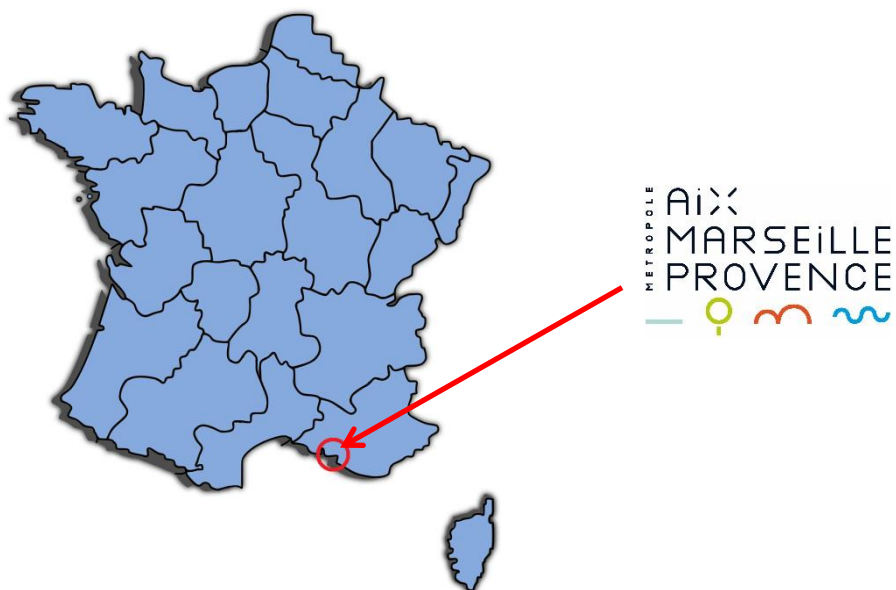
Ce rapport annuel d'activité de la Société Publique Locale L'Eau des Collines est destiné à l'information du public et des élus. Il représente un élément majeur dans la mise en œuvre locale de la transparence et des principes de gouvernance des services d'eau et d'assainissement.

Il répond aux obligations règlementaires prévues par :

- La loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques ;
- Les articles L.2224-5, D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et le décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007 ;
- L'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 19 octobre 2007 ;
- L'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 ;
- L'arrêté du 16 avril 2015 fixant les différents postes de coûts de gestion relatifs à la mise en place de l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) unique, créée au 1^{er} janvier 2016 par la fusion des six intercommunalités préexistantes sur son territoire. Les dispositions législatives encadrant cette création sont la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et la loi NOTRe du 7 août 2015.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est l'une des trois métropoles à bénéficier d'un statut spécifique et elle est la plus vaste de France. Elle réunit 92 communes réparties sur trois départements, sur un territoire de 3 148 km². Ces 1,84 million d'habitants représentent 38 % de la population de l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



SOMMAIRE

—



SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE	1
1.1. LA REGIE ET LA METROPOLE	1
1.2. TERRITOIRE CONCERNE ET POPULATION DESSERVIE	2
1.3. LES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT	3
1.3.1. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE	3
1.3.2. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	4
1.3.3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	4
1.4. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE	5
1.4.1. LES RESSOURCES HUMAINES	5
1.4.1.1. Effectifs et bilan social	5
1.4.1.2. Identité et valeurs de l'entreprise	7
1.4.1.3. Accompagnement du personnel par la formation	8
1.5. SERVICES AUX ABONNES	12
1.5.1. L'ACCUEIL DES USAGERS	12
1.5.2. LES PLATEFORMES DEMATERIALISEES	13
1.5.2.1. La gestion clientèle avec le logiciel Water.p.....	13
1.5.2.2. Le site internet www.eaudescollines.fr et ses nouveautés en 2021.....	14
1.5.2.3. Mise en place d'une nouvelle gestion des ressources numériques et documentaires de la SPL Eau des Collines	14
1.6. INSTRUCTION AU TITRE DE L'URBANISME OU DANS LE CADRE DE TRAVAUX	15
2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE	16
2.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021	16
2.2. FAITS MARQUANTS	17
2.3. LE PATRIMOINE DE LA REGIE.....	19
2.3.1. Les usines d'eau potable	19
2.3.2. Le réseau de distribution	22
2.3.3. L'ADDUCTION	25
2.3.4. LA PRODUCTION	25
2.3.4.1. Les prélèvements d'eau de la SPL.....	25
2.3.4.2. Données quantitatives sur les prélèvements sur le territoire de gestion de la SPL L'Eau des Collines	27
2.3.4.3. Les achats et ventes d'eau	27
2.3.4.4. La sécurisation de la ressource	27
2.3.5. LE TRAITEMENT (.....	28
2.3.6. LE STOCKAGE	28
2.3.7. LE RESEAU DE DISTRIBUTION	29
2.3.7.1. Le secteur d'Aubagne et La Penne-sur-Huveaune	29
2.3.7.2. Le secteur de Cuges-Les-Pins	29
2.3.7.3. Le secteur de Saint-Zacharie	30
2.4. LA QUALITE DE L'EAU	31
2.4.1. La conformité	31
2.4.2. La protection de la ressource	33
2.4.3. Les études de vulnérabilités	34
2.4.4. Le contrôle des forages privés	36
2.5. LA DISTRIBUTION	37
2.5.1. RENDEMENT	37
2.5.1.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021	37

2.5.1.2.	<i>Performance des réseaux</i>	39
2.5.2.	GESTION PATRIMONIALE	41
2.5.2.1.	<i>Type et diamètre des linéaires par commune</i>	42
2.5.2.2.	<i>Bilan de l'exploitation</i>	47
2.5.2.3.	<i>Renouvellement des réseaux</i>	48
2.5.2.4.	<i>Connaissance du patrimoine</i>	48
2.6.	LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS	50
2.6.1.	<i>La qualité de service rendu aux abonnés</i>	50
2.6.2.	<i>L'évolution du nombre de contrats S</i>	52
2.7.	LA GESTION FINANCIERE	53
2.7.1.	LES VOLUMES FACTURES	53
2.7.2.	LE TAUX D'IMPAYES	53
2.7.3.	DEGREVEMENTS AU TITRE DE LA LOI WARSMANN	53
2.7.4.	DONNEES FINANCIERES DU SERVICE	54
2.7.5.	ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION	55
2.7.6.	CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE	56
2.8.	LES ETUDES ET TRAVAUX	56
2.8.1.	<i>Les études</i>	59
2.8.2.	<i>Les travaux neufs</i>	59
2.8.3.	TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT	59
2.8.4.	ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES	62
3.	LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	66
3.1.	LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021	66
3.2.	FAITS MARQUANTS	67
3.3.	LE PATRIMOINE DU SERVICE	69
3.3.1.	LA COLLECTE	74
3.3.2.	LE TRAITEMENT	82
3.4.	LE RESEAU DE COLLECTE	83
3.4.1.	<i>Gestion des eaux usées autres que domestiques :</i>	83
3.4.1.1.	<i>Présentation de l'action « Opération collective » dédié au suivi des rejets non domestiques sur le pays d'Pays d'Aubagne et de l'Etoile</i>	83
3.4.1.2.	<i>Bilan de l'activité en 2021 : visites de terrain, diagnostics, arrêtés d'autorisations, suivi des travaux et des mise en conformités techniques</i>	84
3.4.1.3.	<i>Bilan des actions réalisées dans le suivi des pollutions non domestiques par la SPL Eau des Collines de 2017 à 2021</i>	85
3.4.2.	<i>Bilan de l'exploitation</i>	87
3.4.3.	<i>Gestion patrimoniale du réseau de collecte</i>	88
3.5.	LES OUVRAGES D'EPURATION	94
3.5.1.	<i>La STEP d'Auriol et Saint-Zacharie</i>	94
3.5.2.	<i>La STEP de Cuges-Les-Pins</i>	95
3.5.3.	<i>La nouvelle STEP du Hameau du Pigeonnier à La Bouilladisse</i>	96
3.6.	LA GESTION DES DECHETS	99
3.7.	LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS	100
3.8.	LA GESTION FINANCIERE	101
3.8.1.	LES VOLUMES FACTURES	101
3.8.2.	LE TAUX D'IMPAYES	101
3.8.3.	DONNEES FINANCIERES DU SERVICE	102
3.8.4.	ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION	103
3.8.5.	CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE	103
3.9.	LES ETUDES ET TRAVAUX	104

3.9.1.	TRAVAUX NEUFS	106
3.9.2.	TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT	107
3.9.3.	ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES	108
4.	LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	109
4.1.	LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021	109
4.2.	FAITS MARQUANTS	109
4.3.	DESCRIPTION DU SERVICE	109
4.4.	L'ACTIVITE DU SERVICE	110
4.5.	LA CONFORMITE DES INSTALLATIONS.....	111
4.6.	DONNEES FINANCIERES DU SERVICE	112
5.	TARIFS DE L'EAU.....	115
5.1.	DONNEES DE FACTURATION	115
5.1.1.	<i>Relevés de compteurs</i>	<i>115</i>
5.1.2.	<i>Facturation.....</i>	<i>115</i>
5.1.3.	<i>Modalités de révision de la tarification de l'assainissement</i>	<i>115</i>
5.2.	LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	115
5.3.	EVOLUTION DE LA FACTURATION	117
5.4.	PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)	124
6.	ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	125
6.1.	ACTIONS ET PROJETS ENVIRONNEMENTAUX	125
6.1.1.	<i>Bilan Carbone et certification.....</i>	<i>125</i>
6.1.2.	<i>Les actions de communications dans le cadre de l'Opération Collective pour la lutte contre les pollutions dans le milieu naturel.....</i>	<i>126</i>
6.1.3.	<i>Les actions en faveur de la biodiversité</i>	<i>127</i>
6.1.4.	<i>Participation à l' « Atelier changement climatique » dans le cadre du schéma directeur métropolitain</i>	<i>128</i>
6.1.5.	<i>Les actions de sensibilisations des écoliers à la préservation de l'eau</i>	<i>128</i>
6.2.	ACTIONS DE SOLIDARITE.....	130
6.2.1.	FONDS DE SOLIDARITE	130
ANNEXES	131	
ANNEXE 1 :	TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE	132
ANNEXE 2 :	TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR COMMUNE	139
ANNEXE 3 :	FACTURES-TYPE 120 M3 DE CHAQUE SECTEUR DE TARIFICATION.....	140
ANNEXE 4 :	EXTRAIT DE FACTURES TYPES 120 M3 EAU.....	143
ANNEXE 5 :	EXTRAIT DE FACTURES TYPES 120 M3 ASSAINISSEMENT	147
ANNEXE 6 :	COMPTES D'EXPLOITATION DETAILLES (CA)	152
ANNEXE 7 :	INFOFACTURES ARS	153
ANNEXE 8 :	DETAIL DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DE L'EAU POTABLE PAR COMMUNE	157
ANNEXE 10 :	DETAIL DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF PAR COMMUNE.	159
ANNEXE 11 :	DETAIL DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF PAR COMMUNE.	165

TABLE DES ILLUSTRATIONS

TABLEAU 1 EFFECTIF DE LA POPULATION DGF SUR LE TERRITOIRE DE GESTION DE LA SPL EAU DES COLLINES	3
TABLEAU 2 BILAN SOCIAL DE L'ANNEE 2021	6
TABLEAU 3: FORMATIONS OBLIGATOIRES/REGLEMENTAIRES	9
TABLEAU 4 : FORMATION ADAPTATION AU POSTE	10
TABLEAU 5: MARCHES EN COURS EN 2021	11
TABLEAU 6 NOMBRE D'INSTRUCTIONS AU TITRE DE L'URBANISME OU DANS LE CADRE DES TRAVAUX POUR L'ANNEE 2021	15
TABLEAU 7 TABLEAU DE SYNTHESE DES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE AEP DE LA SPL	16
TABLEAU 8 LES VOLUMES PRELEVES EN 2021	27
TABLEAU 9 LES DONNEES QUANTITATIVES CONCERNANT LES VOLUMES D'EAU POTABLE PRODUIT EN 2021	28
TABLEAU 10 LES DONNEES QUANTITATIVES CONCERNANT LES VOLUMES D'EAU POTABLE PRODUIT EN 2021	28
TABLEAU 11 ETABLISSEMENT DES PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES :	33
TABLEAU 12 CRITERES D'EVALUATION DE LA VULNERABILITE TELS QUE DEFINIS DANS L'ETUDE SPL EAU DES COLLINES & ANTEA (2017)	35
TABLEAU 13 : ETUDE DE VULNERABILITE REALISEE PAR LA SPL L'EAU DES COLLINES	35
TABLEAU 14 REPARTITION DU LINEAIRE PAR MATERIAUX (ML)	42
TABLEAU 15 DISTRIBUTION DES LINEAIRES PAR TAILLE (EN MM) ET PAR COMMUNE	45
TABLEAU 16 INTERVENTIONS REALISEES EN 2021	47
TABLEAU 17 EVOLUTION DU TAUX DE RECLAMATIONS , TAUX MOYENS DE RESPECT DU DELAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES ET DU TAUX MOYENS D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMES DE 2018 A 2021	52
TABLEAU 18. POPULATION DGFET ABONNES	52
TABLEAU 19 VOLUMES FACTURES EN M3 PAR COMMUNE	53
TABLEAU 20 VOLUMES ECRTES AU TITRE DE LA LOI WARSMANN ET NOMBRE D'ABONNES CONCERNES	54
TABLEAU 21 ETAT DE LA DETTE AU 31/12/2021 POUR LE SECTEUR AEP DE LA SPL	55
TABLEAU 22 SUIVI DU COMPTE ADMINISTRATIF	55
TABLEAU 23 : EVOLUTION DU MONTANT DES INVESTISSEMENTS	55
TABLEAU 24 DISTRIBUTION DES POSTES DE DEPENSES CONCERNANT LES PROJETS CONVENTIONNES AVEC L'AGENCE DE L'EAU ET DEPENSES/RECETTES SPECIFIQUES A 2021	58
TABLEAU 25 : DETAILS DES ETUDES CONDUITES PAR LA SPL EAU DES COLLINES EN 2021 EN ACTIVITE AEP	59
TABLEAU 26 : TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX AEP REALISES EN 2021	60
TABLEAU 27: TRAVAUX DE REHABILITATION SUR LES FORAGES D'AUBAGNE ET SAINT-ZACHARIE REALISES EN 2021 ..	61
TABLEAU 28: LES GRANDS PROJETS EN TERME D'EXPLOITATION PREVUS POUR 2022/2023	62
TABLEAU 29 : LES CHANTIERS A VENIR POUR LE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX AEP PAR COMMUNE AUX HORIZONS 2022/2023	62
TABLEAU 30: CHANTIERS LIES A LA SECURISATION DE LA RESSOURCE AU NIVEAU DU SERVICE PRODUCTION PREVUS POUR 2022/2023	63
TABLEAU 31: TRAVAUX PROGRAMMES SUR LES OUVRAGES AEP POUR 2022/2023	64
TABLEAU 32 STATISTIQUES ET DONNEES GENERALES CONCERNANT LES OUVRAGES ET ORGANES RESEAUX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	66
TABLEAU 33 LINEAIRES DE RESEAU D'ASSAINISSEMENT 2021 PAR COMMUNE ET PAR MATERIAU EN METRE LINEAIRE (ML)	75
TABLEAU 34 DISTRIBUTION DES DIAMETRES DE LINEAIRES PAR COMMUNE POUR L'ASSAINISSEMENT	80
TABLEAU 35 CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DEDIES AU TRAITEMENT	82
TABLEAU 36 PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI DE L'OPERATION COLLECTIVE POUR LA PERIODE 2017 A 2021 (EXTRAIT DU RAPPORT SPL EAU DES COLLINES, 2022, BILAN OPERATION COLLECTIVE 2021)	86

TABLEAU 37 PRINCIPALES INTERVENTIONS REALISEES EN 2021 SUR LE RESEAU ASSAINISSEMENT DES 3 SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT DU TERRITOIRE DE GESTION DE LA SPL L'EAU DES COLLINES.....	87
TABLEAU 38 DETAIL DE LA NATURE DES TRAVAUX ENGAGES SUR LES POINTS NOIRS DU RESEAU POUR L'ANNEE 2021	87
TABLEAU 39 : EVOLUTION DU NOMBRE DE POINTS NOIRS SUR LE RESEAU DE 2018 A 2021	87
TABLEAU 40 : PROGRAMME DE REALISATION DES INSPECTIONS DE FUMIGATION (EXTRAIT DU RAPPORT DE IKRAM ELABDELLAOUI, 2020)	90
TABLEAU 41 VOLUMES DEVERSES COMPTABILISES ENTRE 2019 ET 2021 SUR LE TERRITOIRE DE GESTION DE LA SPL L'EAU DES COLLINES	93
TABLEAU 42 DETAIL DES REJETS COMPTABILISES SUR LES DEVERSOIRS D'ORAGES EN 2021	93
TABLEAU 43 INDICATEURS DE PERFORMANCE DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT	97
TABLEAU 44 OUVRAGES DE TRAITEMENT ASSAINISSEMENT	97
TABLEAU 45 LIMITES DE REJETS SUR LA STEP D'AURIOL /SAINT-ZACHARIE ET STEP CUGES-LES-PINS.....	98
TABLEAU 46 CHARGES POLLUANTES ADMISES SUR A) LA STEP DE CUGES-LES -PINS ET B) STEP D'AURIOL	98
TABLEAU 47 FILIERES DE DESTINATION DES SOUS-PRODUITS DE STEP SUR L'ENSEMBLE DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DE LA SPL L'EAU DES COLLINES	100
TABLEAU 48 EVOLUTION DU TAUX DE DEBORDEMENT ET DU TAUX DE RECLAMATIONS DE 2017 A 2021	100
TABLEAU 49 • ETAT DE LA DETTE ASSAINISSEMENT AU 31/12/2021	103
TABLEAU 50 EVOLUTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA SPL L'EAU DES COLLINES ENTRE 2019 ET 2021	103
TABLEAU 51 SUIVI DU COMPTE DE RENOUVELLEMENT (GER).....	103
TABLEAU 52 EVOLUTION DU MONTANT DES INVESTISSEMENTS DE 2019 A 2021	103
TABLEAU 53 DISTRIBUTION DES POSTES DE DEPENSES CONCERNANT LES PROJETS CONVENTIONNES AVEC L'AGENCE DE L'EAU ET DEPENSES/RECETTES SPECIFIQUES A 2021	105
TABLEAU 54 ETUDES REALISEES POUR LA SPL EAU DES COLLINES EN 2021 CONCERNANT LE SECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT.....	106
TABLEAU 55 EXTENSION RESEAUX REALISES EN 2021	106
TABLEAU 56 TRAVAUX NEUFS REALISES SUR LES OUVRAGES DE PRODUCTION EN 2021	106
TABLEAU 57 TRAVAUX DE REHABILITATION RESEAUX REALISES EN 2021	107
TABLEAU 58 TRAVAUX DE REHABILITATION D'OUVRAGES REALISES EN 2021.....	107
TABLEAU 59 GRANDS PROJETS PROGRAMMES DANS LE SECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT PAR LE SERVICE EXPLOITATION POUR 2022	108
TABLEAU 60 TRAVAUX PROGRAMMES EN 2022/2023 PAR LE SERVICE PRODUCTION.....	108
TABLEAU 61 INDICES DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	110
TABLEAU 62 EVOLUTION DU NOMBRE DE CONTROLES REALISES PAR LE SERVICE SPANC ENTRE 2020 ET 2021	111
TABLEAU 63 MONTANT DES REDEVANCES EN FONCTION DU TYPE DE CONTROLE EFFECTUE	112
TABLEAU 64 PRIX CALCULE POUR 120 M ³ CONSOMMES AU 01/01/2022 DES DIFFERENTS SECTEURS DE TARIFICATION DU CT (BASE FACTURE INSEE).....	116
TABLEAU 65 • RECAPITULATIF DES PRIX DE L'EAU TARIFS AU 1ER JANVIER 2022 POUR LES SERVICES AVEC TRANCHES SEMESTRIELLES	117
TABLEAU 66 EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU POTABLE DU 01/01/2020 AU 01/01/2022	118
TABLEAU 67 EVOLUTION DES TARIFS DE L'EAU PAR SECTEUR	121
TABLEAU 68 EVOLUTION DU PRIX GLOBAL (EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF)	122
TABLEAU 69 MODALITES DE CALCUL DE LA PFAC.....	124
TABLEAU 70 EXTRAIT DE L'ARTICLE CONSACRE A LA PARTICIPATION DE LA SPL AU RESEAU ARBE PACA	127
TABLEAU 71 VISITES PEDAGOGIQUES EFFECTUEES SUR L'USINE DE POTABILISATION DU PIN VERT (AUBAGNE) :.....	129
TABLEAU 72 VISITES PEDAGOGIQUES EFFECTUEES SUR LA STEP D'AURIOL EN 2021	130
TABLEAU 73 EVOLUTION DES VOLUMES FACTURES D'EAU USEES (M ³) PAR COMMUNE ENTRE 2020 ET 2021	139
TABLEAU 74 DETAIL DU TYPE DE ONTROLE EFFECTUE PAR COMMUNE EN 2021	139

FIGURE 1 EVOLUTION DE LA POPULATION DGF SUR LE TERRITOIRE DE GESTION DE LA SPL L'EAU DES COLLINES	3
FIGURE 2 ORGANIGRAMME DE L'EAU DES COLLINES AU 31/12/2021	5
FIGURE 3 : A) APERÇU DU COMPTOIR D'ACCUEIL DES USAGERS A L'AGENCE SITUÉ AVENUE DU MILLET (AUBAGNE) ; B) COORDONNÉES A DESTINATION DES USAGERS POUR JOINDRE LA SOCIÉTÉ	13
FIGURE 4 DETAIL DES APPELS REÇUS PAR LE SERVICE CLIENTÈLE DE L'EAU DES COLLINES	13
FIGURE 5 : A) LOCALISATION DE L'ONGLET « PARTAGE DE NOS CONNAISSANCES -LISTING DES PUBLICATIONS » SUR LA PAGE D'ACCUEIL DU SITE INTERNET EADESCOLLINES.FR ; B) APERÇU DE LA PAGE « PARTAGE DE NOS CONNAISSANCES »	15
FIGURE 6: LES ÉTAPES DE LA PRODUCTION D'EAU POTABLE - . SYNOPTIQUE DU RESEAU DE DISTRIBUTION AEP SUR LES COMMUNES D'AUBAGNE ET LA PENNE-SUR-HUVEAUNE.	20
FIGURE 7: LES ÉTAPES DE LA PRODUCTION D'EAU POTABLE -SYNOPTIQUE DE L'USINE DE POTABILISATION.....	21
FIGURE 8 : SCHEMA SYNOPTIQUE DES OUVRAGES SUR LE SYSTEME DE RESEAU AEP D'AUBAGNE ET LA-PENNE-SUR-HUVEAUNE	23
FIGURE 9 SCHEMA SYNOPTIQUE DES OUVRAGES AEP SUR LE SYSTEME DE RESEAU AEP DE CUGES-LES-PINS.....	24
FIGURE 10 SCHEMA SYNOPTIQUE DES OUVRAGES AEP SUR LE SYSTEME DE RESEAU AEP DE SAINT-ZACHARIE	24
FIGURE 11 LE CANAL DE MARSEILLE	25
FIGURE 12.LES FORAGES DES IMPOTS ET JEANNE D'ARC	25
FIGURE 13. LE RESEAU D'EAU SUR AUBAGNE ET DE LA PENNE-SUR-HUVEAUNE.....	29
FIGURE 14. LE RESEAU D'EAU DE CUGES-LES-PINS	30
FIGURE 15. LE RESEAU D'EAU DE SAINT-ZACHARIE.....	31
FIGURE 16: A) CRITERES D'EVALUATION DE LA VULNERABILITE ET B) CARTE SYNTHÈSE MONTRANT LA VULNERABILITE DES SYSTEMES AQUIFERES SUR LE TERRITOIRE D'AUBAGNE.	35
FIGURE 17 VOLUMES D'EAU POTABLE MIS EN CIRCULATION SUR A) L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE GESTION DE LA SPL L'EAU DES COLLINES B) LE SECTEUR AUBAGNE/LA PENNE-SUR-HUVEAUNE C) SAINT -ZACHARIE D) CUGES-LES-PINS	39
FIGURE 18 : EVOLUTION DU RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION PAR SYSTEME DE DESSERTE AEP	40
FIGURE 19 EVOLUTION DE L'INDICE LINEAIRE DE PERTE PAR SYSTEME DE DISTRIBUTION AEP ET SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE GESTION DE LA SPL EAU DES COLLINES	41
FIGURE 20: TYPE DE CANALISATIONS AEP PAR COMMUNE : A) DIAGRAMMES EN SECTEUR MONTRANT LA PROPORTION DE CANALISATIONS EN FONTE, PLASTIQUE (REGROUPANT POLYETHYLENE, POLYPROPYLENE, VERRE PROPYLENE, PVC ET PEHD), ACIER, ET MATERIAU INDETERMINE ; B) DIAGRAMME DE SANKEY DETAILLANT LA NATURE DES MATERIAUX DE CANALISATIONS PAR GRAND TYPE DE CANALISATIONS.	42
FIGURE 21: TYPE DE CANALISATIONS AEP PAR COMMUNE : A) DIAGRAMMES EN SECTEUR MONTRANT LA PROPORTION DE CANALISATIONS EN FONTE, PLASTIQUE (REGROUPANT POLYETHYLENE, POLYPROPYLENE, VERRE PROPYLENE, PVC ET PEHD) ET ACIER ; B) DIAGRAMME DE SANKEY DETAILLANT LA NATURE DES MATERIAUX DE CANALISATIONS PAR GRAND TYPE DE CANALISATIONS.....	43
FIGURE 22 TYPE DE CANALISATIONS AEP PAR COMMUNE : A) DIAGRAMMES EN SECTEUR MONTRANT LA PROPORTION DE CANALISATIONS EN FONTE, PLASTIQUE (REGROUPANT POLYETHYLENE, POLYPROPYLENE, VERRE PROPYLENE, PVC ET PEHD), ACIER, TERRE CUITE BTM, ET MATERIAU INDETERMINE ; B) DIAGRAMME DE SANKEY DETAILLANT LA NATURE DES MATERIAUX DE CANALISATIONS PAR GRAND TYPE DE CANALISATIONS.....	43
FIGURE 23 TYPE DE CANALISATIONS AEP PAR COMMUNE : A) DIAGRAMMES EN SECTEUR MONTRANT LA PROPORTION DE CANALISATIONS EN FONTE, PLASTIQUE (REGROUPANT POLYETHYLENE, POLYPROPYLENE, VERRE PROPYLENE, PVC ET PEHD), ACIER, ET MATERIAU INDETERMINE ; B) DIAGRAMME DE SANKEY DETAILLANT LA NATURE DES MATERIAUX DE CANALISATIONS PAR GRAND TYPE DE CANALISATIONS.	44
FIGURE 24: DIAGRAMME EN BULLE REPRESENTANT LA FREQUENCE DES DIAMETRES DES LINEAIRES PAR COMMUNE ..	46
FIGURE 25 PYRAMIDE DES AGES DES COMPTEURS POUR LES 4 COMMUNES EN GESTION AEP DE LA SPL L'EAU DES COLLINES	47
FIGURE 26 LINEAIRE DE RESEAU D'EAU POTABLE RENOUVELE EN KM/AN DE 2017 A 2021	48



FIGURE 27 : EVOLUTION DE LA CONNAISSANCE PATRIMONIALE EN AEP SUR LES SECTEURS DE A) AUBAGNE, LA PENNE-SUR-HUVEAUNE ET CUGES-LES-PINS ; B) LE SECTEUR DE LA COMMUNE DE SAINT-ZACHARIE.....	49
FIGURE 28 LES GRANDS POSTES DU BUDGET EAU POTABLE DE LA SPL	54
FIGURE 29 : SYNOPTIQUE DU FONCTIONNEMENT DU RESEAU AUBAGNE ET LA PENNE-SUR-HUVEAUNE	69
FIGURE 30: PLAN DE SITUATION DE LA COLLECTE – CUGES-LES-PINS	70
COLLECTE – AURIOL	
FIGURE 31 : PLAN DE SITUATION DE LA COLLECTE – SAINT-ZACHARIE	71
COLLECTE – ROQUEVAIRE	
FIGURE 32 : PLAN DE SITUATION DE LA COLLECTE - COMMUNES DE L'ETOILE.....	72
FIGURE 33 : LINEAIRES DE RESEAU D'ASSAINISSEMENT 2021 POUR LA COMMUNE D'AUBAGNE	76
FIGURE 34: LINEAIRES DE RESEAU D'ASSAINISSEMENT 2021 POUR LA COMMUNE DE LA PENNE-SUR-HUVEAUNE	76
FIGURE 35 LINEAIRES DE RESEAU D'ASSAINISSEMENT 2021 POUR LA COMMUNE DE CUGES-LES-PINS	77
FIGURE 36 : LINEAIRES DE RESEAU D'ASSAINISSEMENT 2021 POUR LA COMMUNE D'AURIOL	77
FIGURE 37 : LINEAIRES DE RESEAU D'ASSAINISSEMENT 2021 POUR LA COMMUNE DE SAINT-ZACHARIE.....	78
FIGURE 38: LINEAIRES DE RESEAU D'ASSAINISSEMENT 2021 POUR LA COMMUNE DE ROQUEVAIRE	78
FIGURE 39 : LINEAIRES DE RESEAU D'ASSAINISSEMENT 2021 POUR L'ENSEMBLE DES COMMUNES DE L'ETOILE.....	79
FIGURE 40 FREQUENCE DES DIAMETRES DE LINEAIRES PAR COMMUNE : LES TAILLES DES DISQUES SONT PROPORTIONNELLES A L'ABONDANCE DES DIAMETRES DE LINEAIRES INDICUES PAR LA COULEUR (LES DIAMETRES REPRESENTANT MOINS DE 2% DU LINEAIRE TOTAL PAR COMMUNE N'ONT PAS ETE PRIS EN COMPTE)	82
FIGURE 41 . DISTRIBUTION DES ENTREPRISES DIAGNOSTIQUEES EN 2020 PAR SECTEUR D'ACTIVITE (EXTRAIT DU RAPPORT SPL EAU DES COLLINES, 2022, BILAN OPERATION COLLECTIVE 2021)	84
FIGURE 42 REPARTITION DES RESULTATS DE DIAGNOSTIC SELON LA DESTINATION DU REJET D'EAUX NON DOMESTIQUES POUR L'ANNEE 2021 (EXTRAIT DU RAPPORT SPL EAU DES COLLINES, 2022, BILAN OPERATION COLLECTIVE 2021).....	85
FIGURE 43 : LOCALISATION DES SECTEURS SENSIBLES A L'INTRUSION D'ECP SUR LE SECTEUR D'AUBAGNE ET DE LA PENNE-SUR-HUVEAUNE : A) LA CARTE DES DEFAUTS STRUCTURELS B) LA CARTE DES ENDROITS DU RESEAU SUBISSANT DES PENETRATIONS DE RACINES (CEREG, 2017).....	89
FIGURE 44 EVOLUTION DU RENOUELEMENT DE LINEAIRE D'EAU USEE DE 2017 A 2021.....	91
FIGURE 45 : SCHEMA DE FONCTIONNEMENT DE LA FILIERE EAU (FILE 1) DE LA STEP D'AURIOL ET SAINT -ZACHARIE	94
FIGURE 46: SCHEMA DE FONCTIONNEMENT DE LA FILIERE BOUE (FILE 2) DE LA STEP D'AURIOL ET SAINT -ZACHARIE	94
FIGURE 47 SCHEMA DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET LOCALISATION DES POINTS D'AUTOSURVEILLANCE SUR LA STEP D'AURIOL.....	95
FIGURE 48 : SYNOPTIQUE DE FONCTIONNEMENT DE LA STEP DE CUGES-LES-PINS.....	95
FIGURE 49 : SYNOPTIQUE DE TRAITEMENT DE LA NOUVELLE STEP DU PIGEONNIER BASEE SUR DES BIOPROCEDES AVANCES POUR TRAITER LES EFFLUENTS DU HAMEAU DU PIGEONNIER AVEC UNE CAPACITE DE 350 EH.	96
FIGURE 50 : SYNOPTIQUE DE TRAITEMENT DE LA NOUVELLE STEP DU PIGEONNIER BASEE SUR DES BIOPROCEDES : FOCUS SUR LES BIODISQUES	96
FIGURE 51 FILIERES DE DESTINATION DES BOUES	99
FIGURE 52 DETAILLE LES LES FILIERES DE DESTINATION DES SOUS-PRODUITS DE STEP SUR L'ENSEMBLE DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENTS DE LA SPL L'EAU DES COLLINES.....	99
FIGURE 53 REPRESENTATION SCHEMATIQUE DES GRANDS POSTES DE DEPENSES ET RECETTES DE LA SPL EAU DES COLLINES EN 2021	102
FIGURE 54 ACTIVITE DU SERVICE PAR TYPE DE CONTROLE	111
FIGURE 55 LES GRANDS POSTES BUDGETAIRES DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN 2021	113
FIGURE 56 : EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU POTABLE EN € TTC/M3	119
FIGURE 57 EVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU 01/01/2020 AU 01/01/2022 POUR LES COMMUNES SUR LE TERRITOIRE DE GESTION DE LA SPL.....	120
FIGURE 58 EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU EN EUROS TTC /M3	123

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. LA REGIE ET LA METROPOLE

La Société publique locale L'Eau des Collines est une société publique locale de droit privée dont le capital social s'élève à 800 000 euros et dont le siège social est localisé au 140 avenue du Millet 13400 Aubagne. Elle est détenue à 100% par des collectivités territoriales :

- La métropole :
- La commune d'Aubagne et la Pennes-sur-Huveaune
- Les 12 communes de l'Etoile
- Les communes d'Auriol et Saint Zacharie
- La commune de Cuges-Les-Pins

Son Président est M Gérard Gazay , maire d'Aubagne .

Le Conseil d'administration est actuellement composé des représentants de :

La métropole :

- M Gazay
- M Perrotino
- M Giberti
- Mme Menet
- M Rousset
- M Coulomb
- M Simon
- M Destrost
- M Reault
- Mme Capdeville
- M Leonardis
- M Ginoux

De la Commune d'Aubagne :

- M Levisse
- M Rusconi

De la Commune de la Penne-sur-Huveaune :

- M Negretti

De la Commune de St-Zacharie :

- M Ines

De la Commune de Cuges-Les-Pins :

- M Rossi

Le rôle du conseil d'administration de la SPL L'Eau des Collines est de valider les projets d'investissements, de définir les grandes orientations budgétaires et budget annuels, d'acter des avancées des projets les plus stratégiques de la société ayant un impact direct sur le quotidien des usagers (prix de l'eau, déploiement de la télérelève).

Le conseil d'administration valide également les orientations sociales et les objectifs de performances internes de la société.

La SPL L'Eau des Collines fait partie de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Celle-ci est organisée en six territoires, correspondant aux six anciens EPCI :

- Marseille Provence (18 communes),
- Pays d'Aix (36 communes),
- Pays Salonais (17 communes),
- Pays d'Aubagne et de l'Etoile (12 communes),
- Istres-Ouest Provence (6 communes),
- Pays de Martigues (3 communes).

Les six conseils de Territoire exercent des compétences opérationnelles de proximité par délégation du conseil de la Métropole. Les services publics de l'eau potable et de l'assainissement sont assurés par chacun des territoires, sur leur périmètre géographique, pour le compte et dans le respect des objectifs et règles fixés par la Métropole. Différents modes de gestion sont mis en œuvre.

Au niveau du territoire de gestion de la SPL L'Eau des Collines, la SPL L'Eau des collines a un rôle de délégataire de service en eau et assainissement mais n'est pas propriétaire des infrastructures d'assainissements et de production d'Eau potable.

Décrire le lien entre la Régie et le Territoire.

1.2. TERRITOIRE CONCERNE ET POPULATION DESSERVIE

La SPL L'Eau des Collines intervient sur un territoire de 13 communes.

Depuis sa création, le périmètre d'action de L'Eau des Collines ne cesse d'évoluer :
Au 1er janvier 2014, la Société Publique Locale est officiellement devenue gestionnaire de l'assainissement non collectif de l'ensemble des 12 communes du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et de l'assainissement collectif des 6 communes de l'Etoile (Belcodène, Cadolive, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin, Saint-Savournin).

Le 1er juillet 2014, la SPL prend alors la gestion de l'eau sur les communes d'Aubagne et de La Penne-sur-Huveaune, une compétence assurée jusqu'alors par la Société des Eaux de Marseille (SEM). Un contrat de Délégation de Service Public concessif est adopté jusqu'au 30 juin 2034.

En 2016, l'Eau des Collines baisse le tarif de l'eau potable à Aubagne et La Penne-sur-Huveaune ainsi que le tarif de l'assainissement sur le Territoire.

Le 1er août 2016, la gestion de station d'épuration d'Auriol-Saint Zacharie ainsi que le collecteur de transport entre Saint-Zacharie et la STEP d'Auriol sont transférés à L'Eau des Collines.

En 2017, l'Eau des Collines récupère la gestion du service de l'assainissement collectif et non collectif de l'ensemble du territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile (12 communes) ainsi que la gestion de la station d'épuration de Cugesles-Pins.

Au 1er février 2017, c'est la Gestion du Service de distribution de l'eau potable de Cugesles-Pins qui lui est confié.

Enfin, en juillet 2019, l'Eau des Collines récupère la gestion de l'eau potable sur la commune de Saint-Zacharie, compétence détenue auparavant par Veolia.

Ce territoire représente un bassin de vie de 111978 habitants (population légale INSEE 2019 en vigueur au 1^{er} janvier 2022).

Il couvre une superficie d'environ 245 km².

La ville « centre » est Aubagne (48028 habitants, soit 43% de la population du territoire couvert par la SPL).

Tableau 1 Effectif de la population DGF sur le territoire de gestion de la SPL Eau des Collines

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Régie/SPL Eau des Collines	104824	106438	107389	107548	109348	111978
Ville centre	45 779	45 954	46 248	46 138	47 031	48 028

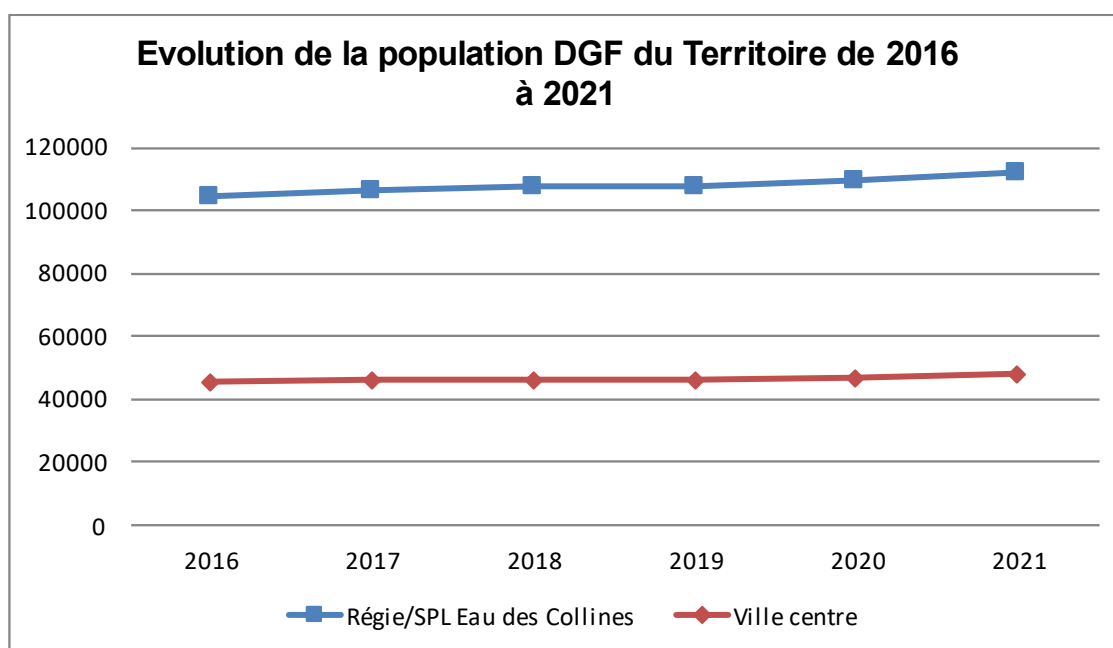


Figure 1 Evolution de la population DGF sur le territoire de gestion de la SPL L'Eau des Collines

1.3. LES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

1.3.1. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

La mission du service public de l'eau potable consiste à assurer la protection de la ressource et à délivrer une eau propre à la consommation au robinet des usagers, selon les critères du Code de la santé publique.

Pour cela l'eau est prélevée dans le milieu naturel via des forages ou puisée dans le Canal de Marseille. Cette eau brute est traitée afin de la rendre potable, puis distribuée sur les communes d'Aubagne, La Penne-sur-Huveaune, Cuges-les-Pins et maintenant Saint-Zacharie à travers un réseau de canalisation et de stockage intermédiaire.

L'Eau des Collines assure les missions suivantes :

- o La potabilisation de l'eau brute ;
- o La distribution de l'eau potable aux usagers ;
- o La gestion du réseau ;
- o Le renouvellement et les extensions du réseau.

1.3.2. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les grands objectifs du service public de l'assainissement collectif sont de garantir les enjeux de santé publique liés au transport et au traitement des effluents, et de préserver les milieux naturels en limitant les rejets polluants. La qualité des rejets doit satisfaire aux normes imposées par les arrêtés préfectoraux d'autorisation des différents systèmes d'assainissement.

L'eau, une fois consommée, est ainsi dépolluée dans une des stations d'épurations gérées par la SPL.

- Dans les stations d'épuration de Cuges-les-Pins ou d'Auriol/Saint-Zacharie, toutes deux gérées par L'Eau des Collines ;
- Dans la station d'épuration de Marseille, gérée par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

L'Eau des Collines assure les missions suivantes :

- o La collecte des eaux usées des usagers ;
- o Le transport des eaux usées jusqu'aux stations de traitement ;
- o Le bon écoulement des branchements et du réseau ;
- o La dépollution des eaux usées ;
- o Le contrôle qualité ;
- o Le renouvellement et les extensions du réseau

1.3.3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les missions du service public de l'assainissement non-collectif consistent à contrôler le bon fonctionnement des installations privatives d'assainissement non-collectif, afin de garantir l'efficacité du traitement des eaux usées et préserver ainsi la qualité des milieux récepteurs.

L'Eau des Collines assure les missions suivantes :

- Les contrôles de conception des projets d'assainissement non collectif des installations neuves ou réhabilitées en coordination, le cas échéant, avec un permis de construire ;



- Les contrôles d'exécution des installations neuves ou réhabilitées ;
- Les contrôles de fonctionnement et d'entretien des installations existantes, y compris les diagnostics lors de ventes immobilières ;
- L'information et le conseil des particuliers, professionnels et collectivités en matière d'assainissement non collectif.

1.4. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

Afin de mener à bien l'exercice de ses compétences, la régie s'appuie sur des ressources internes et externes.

1.4.1. LES RESSOURCES HUMAINES

1.4.1.1. Effectifs et bilan social

Effectifs et organigramme

Fin 2021, L'Eau des Collines compte 43 collaborateurs répartis selon l'organigramme détaillé en Figure 2. Pour mémoire, L'Eau des Collines était composée de 44 agents fin 2020.

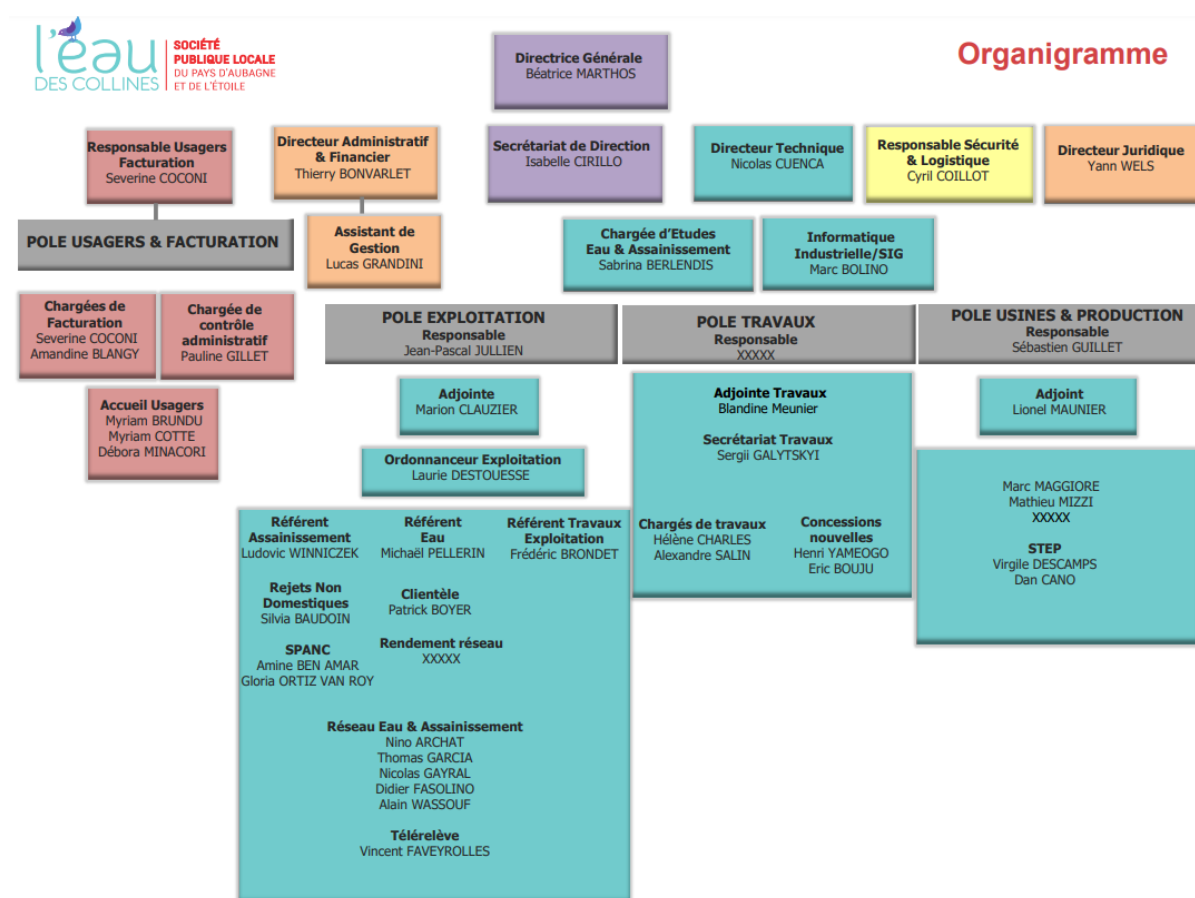


Figure 2 Organigramme de l'Eau des Collines au 31/12/2021

Bilan social

L'année a été marquée par la poursuite de la pandémie mondiale COVID19.

Les vagues successives de contamination ont touché les différents services et l'Eau Des Collines a dû se réorganiser au fur et à mesure des absences pour assurer ses missions de service publiques et maintenir un service minimum.

Deux accidents de travail sont à déplorer sur l'année écoulée qui ont entraîné entre 3 à 5 jours d'arrêt de travail.

Dans ce contexte sanitaire compliqué, le plan d'actions « Prévention-Sécurité » a été maintenu et déployé.

Les principales actions ont été menées à travers différents travaux de mise en sécurité, de formation et de prévention (rappel du port des EPI, manipulation des plaques, prévention routière, contrôles réglementaires ...).

Le tableau 2 détaille le bilan social de l'entreprise en 2021.

Tableau 2 Bilan social de l'année 2021

BILAN SOCIAL 2021	Techniciens	Cadres
Temps de travail	37H30	Forfait jours : 216
Nombre de recrutement	5	3
Nombre de départs	9	0
Nombre d'heures supplémentaires (heures)	1 543h arrondis	Pas d'heures sup pour les cadres
Nombres d'heures d'astreintes pour l'année	1 158h45 (284 sorties d'astreintes ; -15% par rapport à 2020)	Pas d'heures d'astreinte cadre
Accidents de travail (nombres)	2	0
Nombre de jours d'absence (maladie rémunérée ou pas + congés sans solde)	236.5 jours en décembre 2021	

1.4.1.2. *Identité et valeurs de l'entreprise*

L'Eau des Collines offre une gestion pérenne de l'eau de sa source à son assainissement. Ses valeurs sont :

➤ *La Qualité sanitaire et gustative*

La première de nos priorités est d'assurer, en tous points du réseau et indépendamment des conditions de captage, même en cas d'incident technique, une eau parfaite et agréable à consommer et une qualité de service globale.

➤ *L'Efficienc*e

Maîtriser nos coûts, c'est nous donner les moyens de tarifs justes pour les usagers d'aujourd'hui et les moyens d'investir dans les réseaux et les infrastructures pour les usagers de demain.

➤ *La Réactivité et la Proximité*

Respecter des délais de réponse, utiliser les canaux digitaux pour mettre à disposition 24h/24 une information précise, intervenir 2h..Nous visons à la rapidité. Nous faisons aussi le choix de la proximité pour faciliter le contact avec l'utilisateur et répondre à ses attentes.

➤ *L'Environnement*

Limiter les pertes, inciter à l'économie d'eau, adopter des techniques de traitement peu gourmandes en énergie ou en produits chimiques, restreindre les déversements dans le bassin versant de l'Huveaune. Chacune de nos décisions vise à préserver notre environnement.

➤ *L'Investissement*

Investir dans les réseaux aujourd'hui, c'est assurer l'approvisionnement et les coûts de demain. Nous dédions une part importante de nos ressources financières au renouvellement des conduites, à la modernisation des usines, à l'informatisation et aux études.

➤ *L'Esprit d'Initiative*

Assurer un service ambitieux requiert une organisation interne agile et centrée sur l'utilisateur, tout en recherchant l'amélioration constante de nos performances techniques.

Par ailleurs, L'Eau des Collines peut être considéré comme un outil :

- Adapté aux questions de mutualisation de compétences ;
- Judicieux pour garantir aux collectivités actionnaires une parfaite maîtrise des décisions et des flux financiers ;
- Pérenne dans un contexte de raréfaction des financements et de recomposition institutionnelle ;
- Efficace pour une gestion de proximité, au meilleur coût.

1.4.1.3. Accompagnement du personnel par la formation

Les collaborateurs de l'Eau des Collines, et en particulier les agents de terrain, doivent tous passer régulièrement des accréditations obligatoires.

Les tableaux 3 et 4 listent les formations mises en place pour accompagner les salariés de l'entreprise au cours de l'année 2021.



Tableau 3: Formations obligatoires/réglementaires

Accréditations (liste ci-dessous non exhaustive)	Périodicité	Nombre de salariés accrédités en 2021	Prévisions 2022	Organismes
AIPR	Tous les 5 ans	2	4	Concept Formation Sécurité
SST	Préconisé tous les 2 ans	10	0	Bureau Veritas
Travail en hauteur	Tous les 5 ans	0	4	APAVE
Manipulation gerbeurs	Tous les 3 ans	0	2	SOCOTEC
Habilitations pont roulant	Tous les 3 ans	0	3	CONCEPT SECURITE FORMATION
Habilattion chlore/SO2		11	12	GAZECHIM
Habilitation électrique	Tous les 3 ans	6	1	APAVE
CATEC	Tous les 3 ans	6	1	Eaux de Marseille
Evaluation incendie	Tous les ans	11	11	Bureau Veritas
Formation membres CSE	Tous les 4 ans Durée du mandat	0	0	APAVE
Autorisation de conduite camion- citerne FIMO	Tous les 5 ans	1	0	AFTRAL
Encadrant chantier Amiante	Tous les 4 ans	0	5	Concept Sécurité Formation
Sensibilisation au risque chimique	Tous les 4 ans	0	2	APAVE
Gestion des conflits		4	Entretien de fin d'année	ORSYS
Soudage à l'arc		1	1	APAVE

Tableau 4 : Formation Adaptation au poste

Formations	Nombre de salariés formés en 2021	Organismes en charge
SOFREL	1	SOFREL
Water.p	6	SOMEI
SAP BO Business object	6	SOMEI
OXALYS		OXALYS
Office international de l'eau		OIE
Dispositif d'auto surveillance	1	
Assainissement Non Collectif	2	
ASTEES	3	ASTEES
WATURA	1	WATURA
Fondamentaux Gestion des réseaux EP		
Formations interne Gestion de l'astreinte	5	Service Exploitation
Formation Manipulation des Poteaux Incendie	0	BAYARD
Management d'Equipe	1	IMMEDIAT
Formation assistante RH		ENVOLL
DIAG assainissement / transac Immobilière		OIE



LES PRESTATAIRES

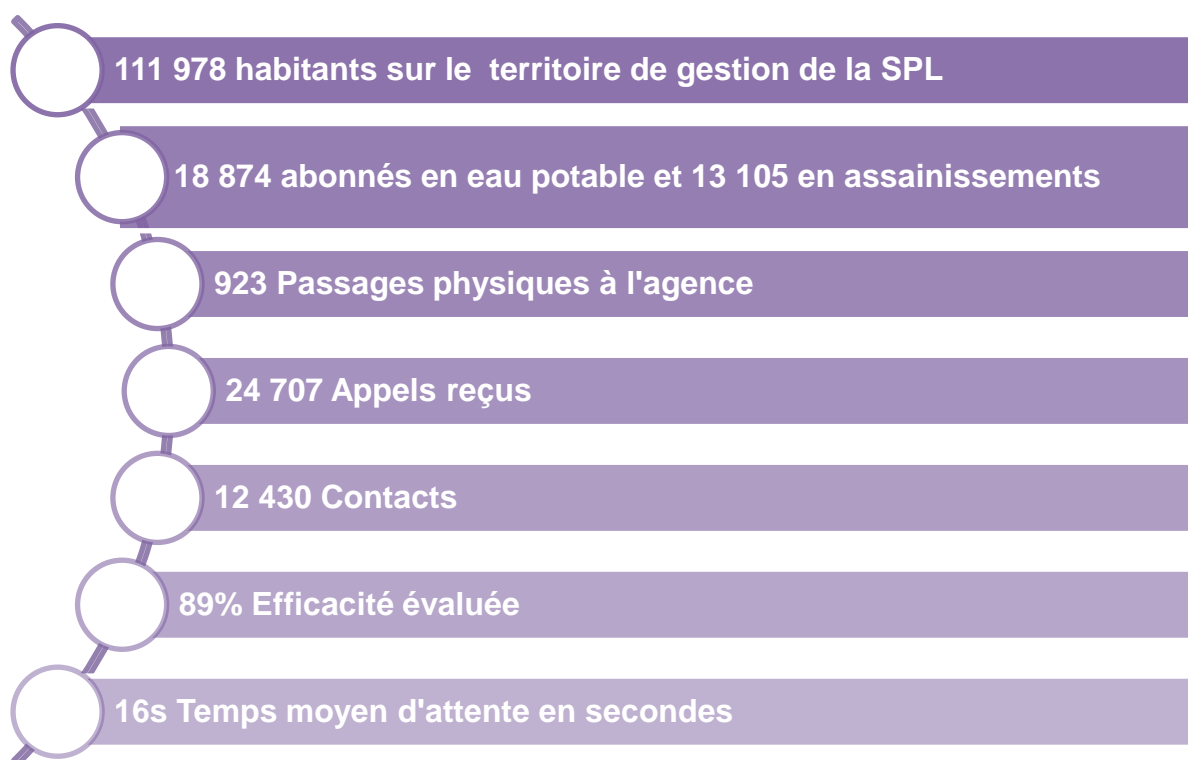
Le tableau 5 détaille les marchés en cours à L'Eau des Collines et les prestataires concernés.

Tableau 5: Marchés en cours en 2021

Attributaire	Objet	Début	Fin initiale et reconduction finale
ANTEA GROUP	Etude hydrogéologique sur la ressource en Eau dans le secteur du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	29/06/2016	
SAS ANTILOPE ENTREPRISE ADAPTEE	Entretien Espaces verts	02/06/2018	Fin : 01/06/2019 Reconduction : 01/06/2021
GAZECHIM SAS	Fourniture de Chlore et de SO2	23/07/2018	Fin : 22/07/2019 Reconduction : 22/07/2021
GRANT THORTON	Prestation CAC	02/04/2018	01/04/2024
BRONZO/BOIO TECHNA	Marché portant chargement, transport et évacuation des boues et sous-produits	04/04/2019	Fin : 03/04/2020 Reconduction : 03/04/2022
RENAULT/DIAC	Location longue durée, d'aménagements intérieurs et extérieurs spécifiques et d'entretien des véhicules 2019-2021	29/03/2019	11/06/2021
RENAULT/DIAC		29/03/2019	11/06/2021
BRONZO TP	Marché portant création d'un réseau d'assainissement secteur des NAYES à SAINT ZACHARIE	12/07/2019	30/10/2020
JOUBEAUX	STEP Hameau du Pigeonnier - Mandat PIGEONNIER	06/11/2019	03/11/2023
SAUR	Chemin des Mascaron & des Cotes - Mandat AURIOL	06/11/2019	
MMA	Prestations d'assurance	01/01/2020	06/12/2020
CHUBB		01/01/2020	31/12/2023
SEMAPHORES Expertise	Prestation portant tenue de la comptabilité, d'expertise comptable et d'assistance à la gestion	17/02/2020	31/12/2023
BRONZO TP	RESEAU Hameau du Pigeonnier - Mandat PIGEONNIER	19/10/2020	31/12/2024
ABIOLAB ASPOSAN	Auto surveillance & analyses	01/07/2020	30/06/2024
BRONZO	Travaux en eau potable portant pose de réseaux, branchement et ouvrages annexes hydrauliques sur les communes d'AUBAGNE, LA PENNE-SUR-HUVEAUNE, CUGES LES PINS	19/10/2020	18/10/2023
RAMPA	"Travaux de réhabilitation, de création des réseaux d'eau usées, de branchement et des ouvrages d'assainissement pour l'ensemble du territoire"	19/10/2020	18/10/2023
REHACANA			
SUEZ	Gestion, curage et maintenance du système d'assainissement eaux usées	01/04/2021	31/03/2024
RENAULT/DIAC	Location longue durée, d'aménagements intérieurs et extérieurs spécifiques et d'entretien des véhicules 2019-2021	01/04/2021	31/03/2024
RENAULT/DIAC			
CEREG TERRITOIRES	Schéma directeur d'assainissement de CUGES LES PINS	25/05/2021	25/05/2022
CABINET MERLIN + INFRANEO GEOSCAN + GIA INGENIERIE	Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du collecteur d'assainissement visitable situé boulevard Voltaire à La Penne sur Huveaune	08/06/2021	10/06/2025
BIRDZ avec en SS BRONZO & ECOTEC	Marché de renouvellement des compteurs d'eau potable avec le déploiement telereleve	04/10/2021	01/09/2035

1.5. SERVICES AUX ABONNES

Les chiffres clés du service Clientèle sont donnés ci-dessous :



1.5.1. L'ACCUEIL DES USAGERS

Le siège de l'Eau des Collines est situé au 140, avenue du Millet, Zone des Paluds, sur la commune d'Aubagne (code postal : 13400).

Il regroupe la plupart des fonctions techniques et administratives, afin d'apporter le meilleur service possible à l'utilisateur. Le bâtiment est facilement identifiable au fond de l'impasse et bien signalé. Il est à la fois desservi par le bus à proximité et doté d'un parking à disposition des visiteurs.

L'accueil du public est assuré du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30. En dehors de ces heures et en cas de besoin, un service d'astreinte permet aux agents de permanence d'intervenir 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Quelle que soit la nature des demandes, elles peuvent être satisfaites sur ce site unique : branchements, abonnements, renseignements divers sur la desserte des terrains, travaux en cours ou prévus... La présence d'un guichet « accueil » facilite les démarches des usagers.





a

CONTACTEZ-NOUS

 **par email**
 eau@eaudescollines.fr
 assainissement@eaudescollines.fr

ou appelez-nous au 04 42 62 45 00

HORAIRES

Du lundi au vendredi
 de 8h30 à 12h30 et
 de 13h30 à 17h30

NOUS ÉCRIRE

L'eau des Collines
 140, av. du Millet
 Z.I Les Paluds
 13785 Aubagne Cedex

EN CAS D'URGENCE

En cas d'urgence hors heures ouvrables
 nous contacter au 06 12 79 97 97

b

Figure 3 : a) Aperçu du comptoir d'accueil des usagers à l'agence situé avenue du Millet (Aubagne) ; b) Coordonnées à destination des usagers pour joindre la société

La figure 1 montre le détail des appels des usagers reçus à l'Agence. 89% de ces appels ont été traités par les agents de la SPL L'Eau des Collines.

24 707 appels reçus

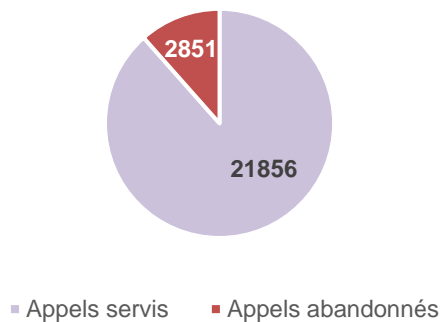


Figure 4 Détail des appels reçus par le service clientèle de l'Eau des Collines

1.5.2. LES PLATEFORMES DEMATERIALISEES

1.5.2.1. La gestion clientèle avec le logiciel Water.p

Waterp est le progiciel de gestion clientèle développé par Somei (filiale de Véolia). Cette suite logicielle permet de gérer tous les processus de gestion clientèle modernes, notamment la relation avec les clients, la gestion administrative et commerciale, l'agence en ligne, la gestion technique, le reporting et le pilotage de l'activité.

Grace à ce logiciel, nous pouvons tracer les échanges avec les usagers afin d'améliorer la qualité des services rendus aux abonnés et usagers. Il permet également d'assurer la facturation des consommations d'eau et gérer et planifier les interventions afin d'accroître notre efficacité opérationnelle.

1.5.2.2. Le site internet www.eaudescollines.fr et ses nouveautés en 2021

Mis en place en dès juillet 2014, il regroupe les actualités de l'Eau des Collines, informe sur la gestion de l'eau et les bonnes pratiques à adopter. Il met à disposition de l'utilisateur les différents documents nécessaires pour les démarches administratives. Enfin, l'espace client permet à l'utilisateur de gérer ses factures.

En 2018, un nouvel encart « Info Travaux » a été créée. Celui-ci permet de consulter les travaux entrepris sur une carte et d'accéder aux détails de chacun des chantiers en un clic.

1.5.2.3. Mise en place d'une nouvelle gestion des ressources numériques et documentaires de la SPL Eau des Collines

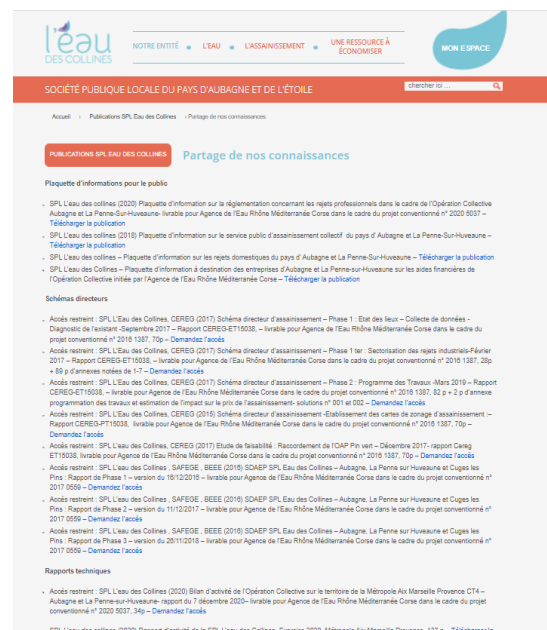
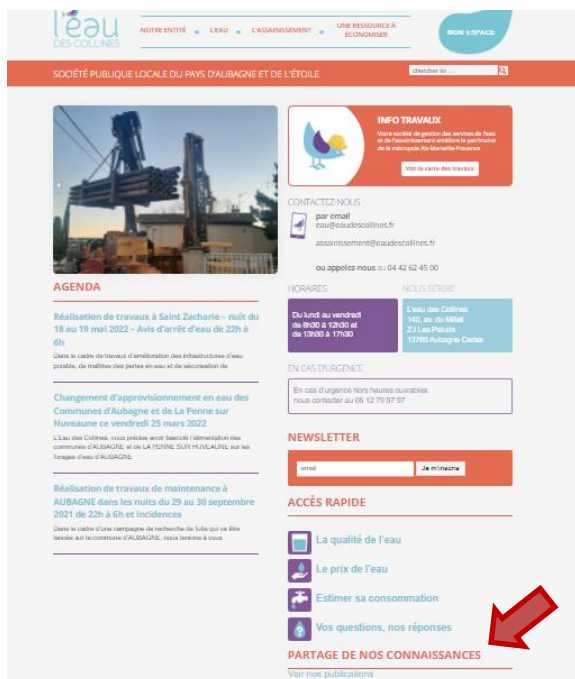
En 2021, **un nouvel espace « Partage de nos connaissances -Publications de la SPL L'Eau des Collines»** a été créé, visant à informer les usagers, services de l'Etat, associations de l'information scientifique et technique produite par la SPL au travers de ses collaborations avec les bureaux d'études ou des organismes universitaires. Un aperçu de

- Pour les usagers : Les plaquettes de bonnes pratiques des gestions des effluents domestiques ou non domestiques sont mises à disposition en format dématérialisé.
- Pour les professionnels : Tous les rapports d'activités sont accessibles au téléchargement ainsi que le listing de l'ensemble des études techniques et scientifiques produites par la SPL.
- Pour les experts : Certains rapports scientifiques sont disponibles au téléchargement et une liste des données techniques/scientifiques produites peut être consultée. Toutes les ressources ne sont pas librement accessibles (données sensibles) et un formulaire en ligne a été mis en place pour gérer les demandes d'accès aux documents sensibles au cas par cas.

Associé à cette nouvelle page internet, une nouvelle procédure de gestion et d'archivage des productions techniques et scientifiques de la SPL L'eau des Collines (rapports, jeux de données, etc ...) a été mise en place.

L'objectif étant de valoriser les connaissances techniques accumulées par la SPL Eau des Collines en améliorant le porter à connaissance et l'accessibilité auprès des services de l'Etat, de l'Agence de l'eau, du monde académiques et des associations scientifiques.

Chaque document et jeux de données est ainsi référencé avec un identifiant documentaire unique (DOI) et sous licence gouvernementale Ethalab 2.0, dans une base de données internationales (Datacite) gérée en France par le CNRS.



a

b

Figure 5 : a) Localisation de l'onglet « Partage de nos connaissances -Listing des publications » sur la page d'accueil du site internet eaudescollines.fr ; b) Aperçu de la page « Partage de nos connaissances »

1.6. INSTRUCTION AU TITRE DE L'URBANISME OU DANS LE CADRE DE TRAVAUX

Afin de prévenir les risques d'endommagement des réseaux enterrés, aériens ou subaquatiques, les travaux projetés à proximité doivent être déclarés aux exploitants de ces réseaux.

Après avoir interrogé le téléservice "réseaux et canalisation" qui recense les opérateurs, le maître d'ouvrage (Personne publique ou privée pour le compte de laquelle des travaux ou un ouvrage immobilier sont réalisés) et l'exécutant des travaux déclarent leur projet de travaux aux exploitants concernés. Ces opérations s'effectuent avant de lancer le dossier de consultation des entreprises (Source : entreprendre.service.public.fr).

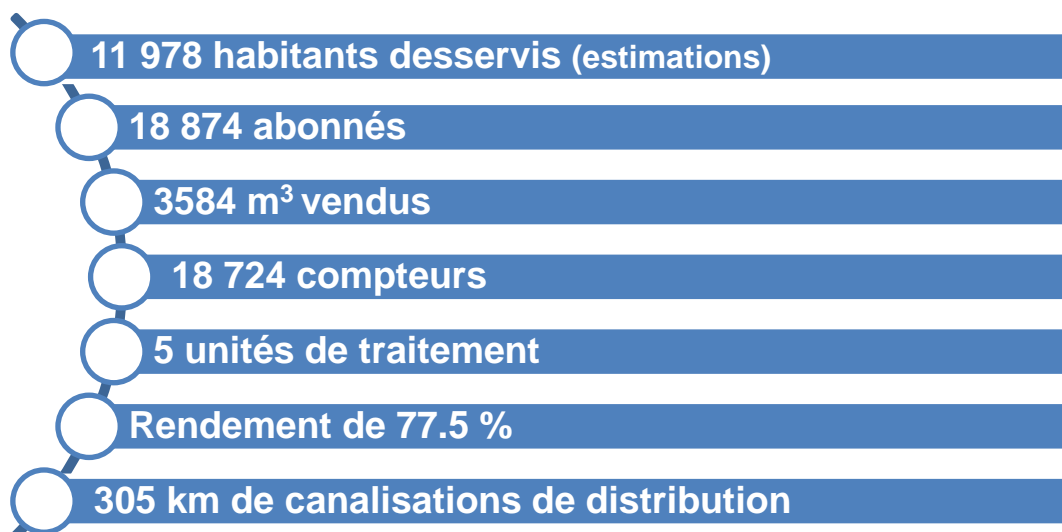
Les données relatives aux instructions de permis de construire et réponses aux Avis de Travaux Urgents (ETU), Déclaration de travaux (DT) et Déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) qui ont été traités par la SPL L'Eau des Collines en 2021 sont donnés dans le tableau 6.

Tableau 6. Nombre d'instructions au titre de l'urbanisme ou dans le cadre des travaux pour l'année 2021

	Nombre en 2021
Instruction de permis de construire	336
Réponse aux courriers de notaires	929
Déclaration préalable de travaux	NC
Réponses aux ATU/DT/DICT	3361

2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

2.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021



Ce rapport présente les données globales de la SPL. Un tableau de synthèse des principales données techniques du service AEP est donné en tableau 7. **Les données par commune sont détaillées en annexe 9.**

Tableau 7 Tableau de synthèse des caractéristiques techniques du service AEP de la SPL

	Aubagne-La Pennes-sur-Huveaune	Cuges-Les-Pins	Saint-Zacharie
Nombre de Forages	2	2	1
Nombre de captage AEP source	0	1	0
Nombre de surpresseurs	3 (St Pierre, Creisseauds, La Perussone)	-	1 (Saint Victor)
Nombre de pompes de surpresseur	4	-	3
Nombre de compteurs sectorisation	8	-	3
Nombre de réservoirs	7	2	1
Nombre de cuves	7	3	1
Autonomie des réservoirs	~17h	26h20 7h10	2h30
Capacité des réservoirs	10600 m3	1500 m3	1000 m3
Nombre d'unités de traitement	1	3	1
Nombres de branchements AEP	14200	20	2506
Nombre de linéaires réseau AEP hors branchement (km)	241.64	25.47	38.04
TH	16.2	24.2	28.9
Volume produit (m3)			
Prix TTC pour 120 m3	202.14	315.44	177.01
Rendement (%)	78	75	71
Linéaire de réseau renouvelés	1.3	0	0
Nombre d'interventions sur le réseau AEP	101	28	34
Date du dernier schéma directeur	2017	2017	2023

2.2. FAITS MARQUANTS

Les faits et événements marquants qui ont eu lieu au cours de l'année 2021 sont résumés dans l'encart suivant :

A retenir

Sur tout le territoire de la SPL : **Lancement du projet de déploiement de la Télérelève** le 15/10/2021. Ce service permettra une transmission journalière des données de consommation d'eau à partir d'un compteur intelligent avec comme bénéfice :

- L'amélioration du service rendu aux abonnés
 - L'amélioration du rendement et de l'exploitation
 - La proposition de nouveaux services pour les collectivités
- **La Penne-sur-Huveaune :**
 - Travaux importants de maintenance des canalisations d'eau potables sur 5 zones du réseau par réalisation de purges extensives pour optimiser la qualité de l'eau suite à des plaintes d'usagers.
 - **Saint-Zacharie :**
 - Déploiement de la télérelève à compter d'automne 2021 avec environ 500 compteurs renouvelés au cours du dernier trimestre 2021.
 - Juillet 2021 : **Localisation et réparation d'une fuite d'eau de 35m³/h** sur le réseau impactant la production d'eau potable.
 - Courant 2021 : Lancement d'un projet de sectorisation du réseau AEP en vue de mieux maîtriser les flux de circulation d'eau et augmenter le rendement.
 - **Aubagne :**
 - Juin 2021 : localisation et réparation d'une fuite importante d'un débit total de 180 m³/h impactant les usagers (manque d'eau).
 - Courant 2021 : Lancement d'un projet de sectorisation du réseau AEP en avec création de 36 secteurs en vue de mieux maîtriser les flux de circulation d'eau, détecter plus rapidement les fuites et augmenter le rendement.

Le détail de ces événements est donné ci-après :

- **Réalisation de purges ciblées sur La Penne sur Huveaune :**

A la suite d'un grand nombre de plaintes sur la qualité d'eau sur la commune de la Penne sur Huveaune, et après analyse de la situation, nous avons décidé de programmer plusieurs nuits de travaux pour réaliser des purges du réseau d'eau potable à grand débit. Le but de ces purges est de décoller les dépôts -ferreux ou autres, et diriger l'ensemble de ces dépôts vers un ou deux points de purges, permettant d'éliminer ainsi un maximum de dépôts dans les conduites. Ces travaux de purges ont duré 3 nuits durant lesquelles nous avons réalisé 5 zones de purges en poussant notre réseau à sa limite hydraulique (500m³/h). Au total, environ 2000 m³ d'eau ont ainsi été purgé, avec pour résultat une très forte diminution des plaintes des usagers.

- **Renouvellement de l'ensemble des compteurs du parc de la SPL et mise en place de la télérelève :**

Le parc compteurs de l'ensemble des communes de la SPL étant très vieillissant (environ 12 ans de moyenne d'âge sur le parc de 18 000 compteurs), nous avons donc étudié les différentes

solutions de renouvellement de l'ensemble du parc compteur : remplacement à l'identique des compteurs, passage en radio relève ou mise en place d'un système de télérelève. Après examen, nous avons opté pour la mise en place d'un système fixe de télérelève sur l'ensemble des 4 communes.

L'opération de remplacement des compteurs a démarré le 15 octobre 2021 par la commune de Saint Zacharie et se poursuivra jusqu'à fin 2023 avec Aubagne, La Penne sur Huveaune et Cuges les Pins.

Cette opération va permettre dans les années futures une meilleure réactivité sur la prévenance des usagers lors de fuites après compteur, de ne plus les déranger lors de la relève semestrielle des compteurs, et de leur offrir une solution de suivi et de maîtrise de leurs consommations. La mise en place de la télérelève permettra également d'améliorer le rendement de réseau en réduisant le sous-comptage et en limitant les volumes de pertes en eau grâce à une analyse couplée des volumes de sectorisations aux consommations, ce qui permettra une meilleure connaissance de la répartition des volumes de pertes sur le réseau et une meilleure réactivité en cas de fuite réseau. Enfin, ce projet de télérelève permettra de proposer aux communes de nouveaux services comme le Multi-fluides () et le Smart City (possibilité d'installer des capteurs pour optimiser la gestion des PAV, de l'éclairage public, suivre la qualité de l'air, etc) en mutualisant l'infrastructure fixe du réseau de télérelève qui aura été installée pour la télérelève des compteurs d'eau.

- **Projets de sectorisation sur St Zacharie, Aubagne et La Penne sur Huveaune :**

En parallèle du projet de remplacement des compteurs d'eau, nous avons lancé deux études en interne pour la mise en place d'une sectorisation globale sur Saint Zacharie et sur l'ensemble du réseau d'Aubagne et de la Penne sur Huveaune.

Sur Saint Zacharie la configuration du réseau étant assez simple, le projet de sectorisation a été défini rapidement et validé courant du mois de novembre 2021. Une fiche projet pour la demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau a été établie, définissant le projet et nos objectifs d'amélioration du rendement réseau sur la commune (de 70 % à 80% sur 4 ans).

L'étude de sectorisation sur le réseau d'Aubagne et de la penne sur Huveaune a été beaucoup plus complexe. Après avoir travaillé sur plan, nous avons lancé des manœuvres physiques sur le réseau pour valider l'ensemble des secteurs (projet de création de 36 secteurs). Malheureusement lors de nos essais en réel, nous avons reçu un grand nombre d'appels pour des manques d'eau ou des fortes baisses de pression, nous obligeant à revoir le projet dans son ensemble. A la suite d'une réorganisation du service, nous allons confier cette tâche en 2022 à un bureau d'étude afin d'étudier ce qui n'a pas marché dans notre projet initial et de les corriger. Le but étant de valider une sectorisation fiable sur 2022 et lancer les travaux début 2023.

- **Fuites impactantes sur 2021 :**

- Saint Zacharie - été 2021 : Début juillet 2021, le service production nous a alerté sur les difficultés rencontrées pour remplir le réservoir de saint Zacharie. Une opération de recherche de fuites a été lancée de nuit en urgence afin de localiser la/les fuites sur le réseau, dont le débit total avait été estimé à environ 35 m³/h. Après une nuit de recherche, nos équipes ont réduit la zone de recherche à quelques rues dans le centre ancien de saint Zacharie, et une seconde nuit a finalement permis de la localiser. Avec un débit de 35 m³/h, cette fuite représentait presque 50% de la capacité de pompage, il



y avait donc urgence à la localiser et à la réparer. Une fois réparée, le cycle normal sur le remplissage du réservoir a repris.

- Aubagne - été 2021 : Courant du mois de juin 2021, en astreinte nous avons reçu plusieurs appels d'usagers pour signaler des manques d'eau à partir de 22h. En parallèle, l'astreinte du service production nous a alerté d'une forte consommation anormale en sortie des réservoirs. Après analyse des débitmètres déjà en place à Aubagne, le secteur en cause a pu être localisé, avec un débit de fuite estimé à environ 180m³/h. Nos techniciens d'astreinte ont travaillé durant plus de 5h pour arriver à trouver la fuite qui coulait en bord d'autoroute au fond d'une impasse. Afin de travailler dans les meilleures conditions, l'eau avait été coupé pour stopper la fuite. Les réparations ont été reprises dès le lendemain matin.

- **Sécurisation du réseau d'Aubagne et La Penne sur Huveaune**

En début d'année 2022, le service production prévoit de réaliser d'importants travaux sur les canalisations de refoulement en sortie de l'usine de production d'eau potable, travaux qui devraient durer environ 15 jours. Afin de pouvoir maintenir la continuité de service auprès de l'ensemble de nos usagers, nous avons donc dû travailler en 2021 sur des solutions de réalimentation. Le bureau d'études SAFEGE a été missionné pour nous aider dans cette tâche.

A ce jour, 3 points de secours étaient existants entre le réseau d'Aubagne et de La Penne sur Huveaune, et celui de Marseille (St -Menet, Pageotte et Coulon) pour un total de 120 l/s. Les besoins de la SPL en période hivernale étant aux alentours de 170 l/s, il fallait trouver une solution pour fournir 50 l/s supplémentaire au réseau Bas Service. Le site du réservoir du Pin vert a été identifié après étude et enquêtes terrain pour la mise en place d'un dispositif de régulation débit/pression permettant de réalimenter le Bas Service par le Haut Service en créant un secours d'environ 55l/s. Ce site présentait plusieurs avantages, dont notamment la place nécessaire à l'installation d'une vanne équilibrée et la présence proche du réservoir pour stocker et réguler les apports d'un service de distribution vers l'autre. Les travaux sont d'installation de cette vanne équilibrée sont prévus pour le début d'année 2022.

En parallèle, une étude et des essais terrain (fermetures de vannes) de cloisonnement des zones secourues ont été réalisées afin de garantir le bon fonctionnement des trois secours et des réseaux d'Aubagne et de La Penne sur Huveaune, et d'éviter des mélanges d'eau.

2.3. LE PATRIMOINE DE LA REGIE

2.3.1. Les usines d'eau potable

Aubagne

L'alimentation en eau brute des villes d'Aubagne et de La Penne-sur Huveaune est assurée par deux ressources :

- La ressource principale est l'eau du Canal de Marseille, qui fait l'objet d'une convention d'achat avec la métropole pour un débit de 300l/s maximum. Le Canal de Marseille s'étend sur 80 km et fut créé au milieu du XIXe siècle. Il capte l'eau de la Durance entre Jouques et Pertuis. Une sécurisation de l'approvisionnement en eau se fait depuis le Canal de Provence au niveau du Vallon Doll.
-
- Une sécurisation de l'approvisionnement en eau se fait depuis le Canal de Provence au niveau du Vallon Doll. Deux forages sur Aubagne (Impôts et lotissement Jeanne

d'Arc) permettent d'approvisionner le service en eau de la nappe alluviale de l'Huveaune durant les périodes de chômage technique du canal de Marseille. Ils fournissent un débit de 125 l/s chacun.

L'usine de production d'eau potable, l'UEP des Pins Vert, a été mise en service en 1966. Elle est principalement alimentée en eau brute par le canal de Marseille. Les deux forages prennent le relais en cas de pollution ou lors du chômage de celui-ci. Elle permet de potabiliser jusqu'à 240 l/s d'eau.

Le traitement de l'eau est réalisé en plusieurs étapes comme illustré en figure 7.

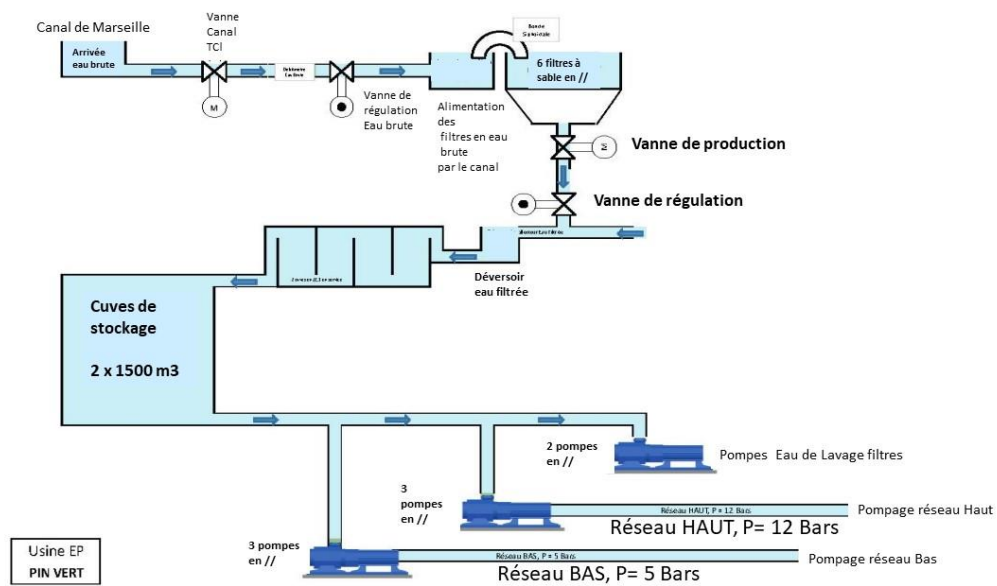
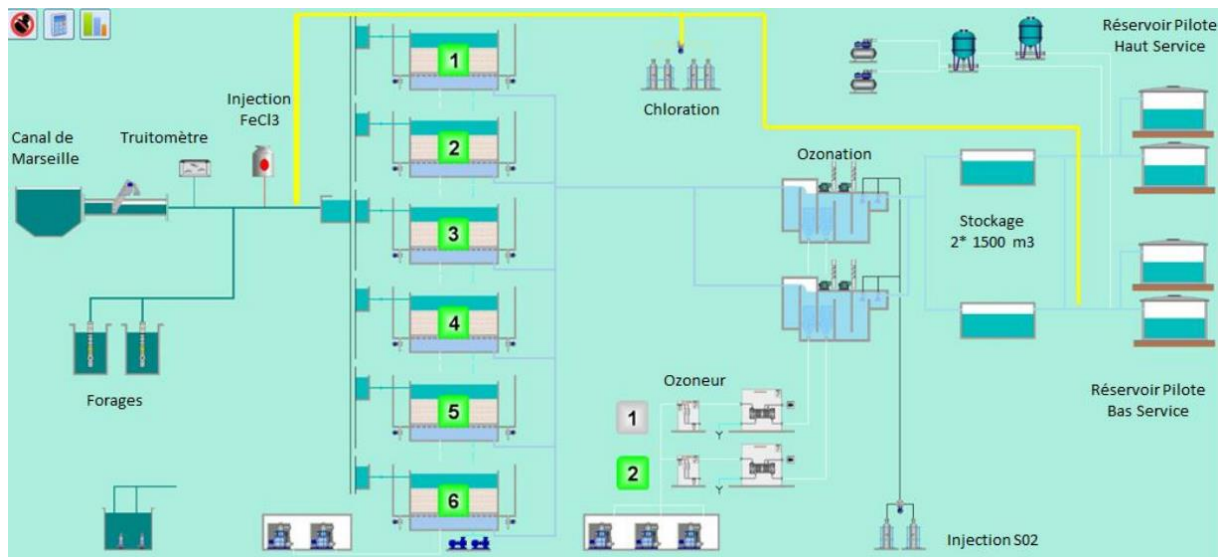


Figure 6: Les étapes de la production d'eau potable - . Synoptique du réseau de distribution AEP sur les communes d'Aubagne et La Penne-sur-Huveaune.



b

Figure 7: Les étapes de la production d'eau potable -Synoptique de l'usine de potabilisation.

- La pré-chloration : L'eau du canal est acheminée vers l'usine par une conduite de diamètre 600 mm. Une injection de chlore gazeux est réalisée afin de limiter la prolifération microbienne lors de l'étape de filtration.
- La coagulation : Cette étape consiste à injecter du chlorure ferrique (FeCl_3) au niveau de la conduite DN 600 en entrée d'usine, dans un écoulement turbulent pour assurer une meilleure dispersion du produit et d'optimiser le contact avec les particules colloïdales. Ces particules vont s'agglutiner et ainsi former des floccs facilement éliminables.
- La filtration : Un ensemble de 6 filtres, garnis de sables quartzites, permet de filtrer l'eau coagulée. La surface unitaire de filtration est de 32 m^2 , correspondant à une vitesse de filtration de 30 l/s au débit nominal.
- L'ozonation : L'ozonation est un traitement chimique par oxydation permettant la désinfection de l'eau. L'ozone est injecté à un taux de $0,4 \text{ g/m}^3$ afin de détruire les germes pathogènes. L'ozone a également des actions complémentaires comme la destruction d'un grand nombre de micropolluants, l'amélioration des goûts, des odeurs et la destruction des couleurs. La concentration en ozone est ensuite réduite à $0,03 \text{ mg/l}$ par injection de dioxyde de soufre (SO_2) dans le but stopper son action de désinfection et d'éviter les interférences avec le chlore dans la suite du traitement.
- La chloration : L'eau est chlorée en entrée des réservoirs pour conserver la qualité de l'eau pendant le stockage.
- Le stockage : L'eau préalablement traitée est stockée dans deux cuves de $1\ 500 \text{ m}^3$ permettant les pompages vers les réseaux de distribution.
- La post-chloration : L'ozone n'ayant pas d'action rémanente, cette étape consiste à injecter automatiquement un complément de chlore dans l'eau de façon à atteindre

un niveau de consigne pour prolonger la désinfection de l'eau dans le réseau de distribution.

Cuges-Les-Pins

Au niveau de la production, le système AEP de Cuges-Les-Pins dispose de 3 ressources :

- Le captage de Puyricard : il est situé en bordure de la R.N.8, à environ 2 km à l'Ouest du village. Le captage est constitué de deux forages de profondeurs différentes (105 m et 200 m). Actuellement, seul le forage à 200 m est en service. constitué de deux forages de profondeurs différentes (105 m et 200m) dont un seul est en service (celui à 200m. Le dispositif de traitement est la stérilisation aux rayons ultraviolets et injection de chlore pour la rémanence.
- Le captage de Dausserand est situé au nord de la commune avec un seul forage de 119 m de profondeur alimentant directement le réservoir de Sainte Madeleine. Le dispositif de traitement est la stérilisation par traitement au chlore.
- La source de « Jardins de la Ville » est située au nord du village en bordure du chemin de Sainte Madeleine. Le dispositif de traitement est la stérilisation par traitement au chlore.

Saint-Zacharie+

La commune possède deux ressources en eau distincte :

- L'eau distribuée sur la Commune de Saint-Zacharie est pompée au forage de La Brise, dans la nappe phréatique et la distribution se fait gravitairement à partir du réservoir de La Brise. Préalablement à son acheminement vers les réservoirs et le réseau, l'eau est traitée au chlore gazeux. L'eau étant naturellement de bonne qualité, cet agent stérilisant est utilisé à faible dose (0.30mg/L) afin de prévenir les risques éventuels de pollution pouvant survenir lors du transport ou du stockage.
- Le service dispose également d'une ressource de secours par un branchement sur la société du canal de Provence (RAD 2018, Véolia).
En cas d'utilisation du branchement de secours, l'usine de traitement de la Brise permet de potabiliser l'eau brute du canal de Provence par chloration.

2.3.2. Le réseau de distribution

Les synoptiques des réseaux de distribution en alimentation d'eau potable des 3 secteurs desservis par la SPL L'Eau des Collines sont donnés en figure 8, 9 et 10.



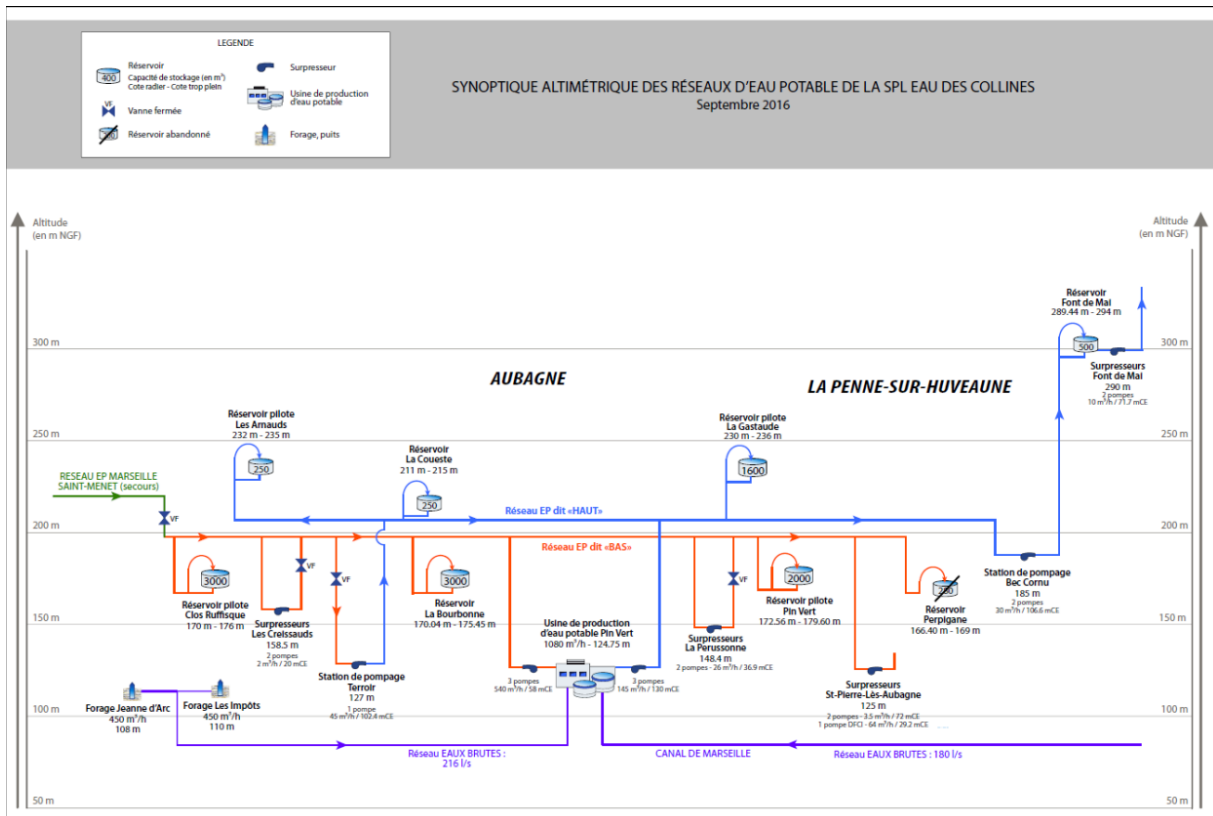


Figure 8 : Schéma synoptique des ouvrages sur le système de réseau AEP d'Aubagne et La-Penne-Sur-Huveaune

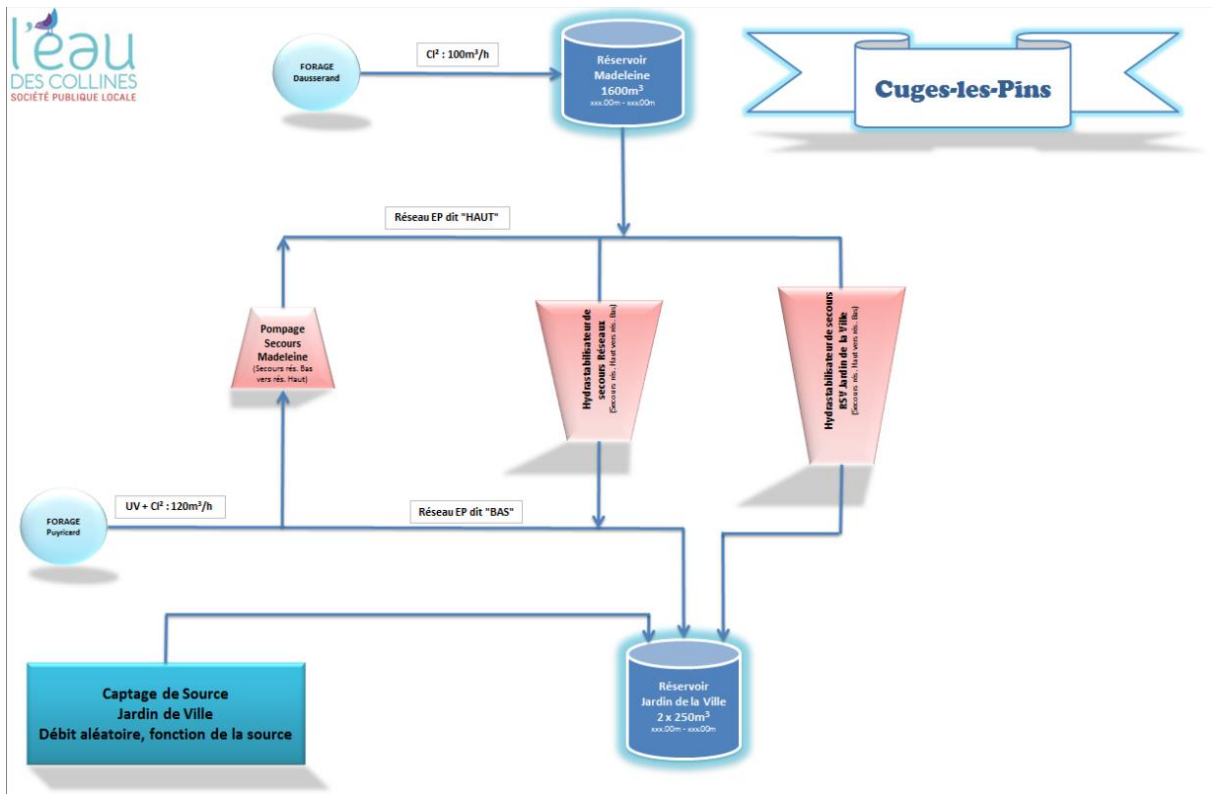


Figure 9 Schéma synoptique des ouvrages AEP sur le système de réseau AEP de Cuges-Les-Pins

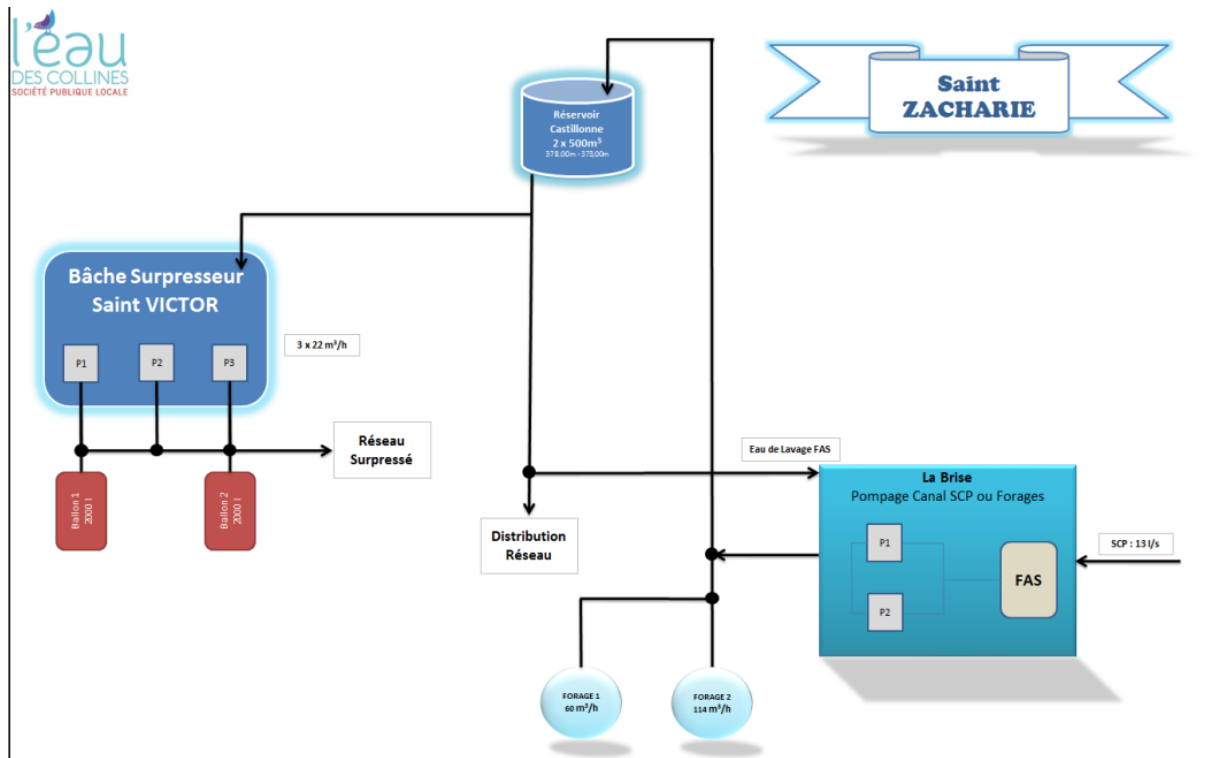


Figure 10 Schéma synoptique des ouvrages AEP sur le système de réseau AEP de Saint-Zacharie

2.3.3. L'ADDUCTION

Sans objet.

2.3.4. LA PRODUCTION

2.3.4.1. Les prélèvements d'eau de la SPL

Aubagne et La Penne-sur-Huveaune

L'alimentation en eau brute des villes d'Aubagne et de La Penne-sur Huveaune est assurée par deux ressources :

- o La ressource principale est l'eau du **Canal de Marseille (Figure 11)**, qui fait l'objet d'une convention d'achat avec la métropole pour un débit de 300l/s maximum.
- o Deux forages sur Aubagne (**Impôts** et **lotissement Jeanne d'Arc**) (Figure 12) permettent d'approvisionner le service en eau de la nappe alluviale de l'Huveaune durant les périodes de chômage technique du canal de Marseille. Ils fournissent un débit de 125 l/s chacun.

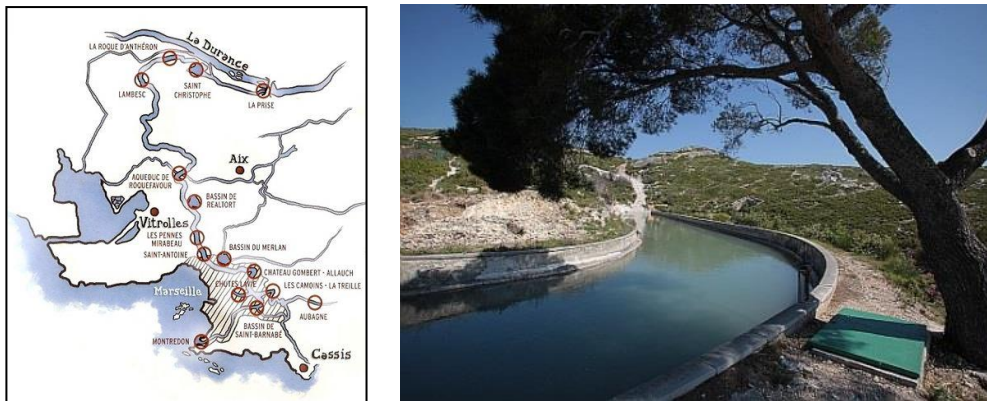


Figure 11 Le Canal de Marseille

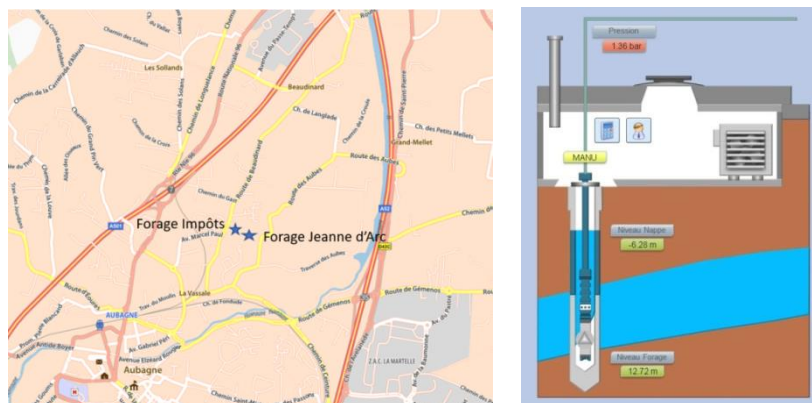


Figure 12. Les forages des Impôts et Jeanne d'Arc

Cuges-les-Pins

Le réseau de Cuges-les-Pins dispose, lui, de trois ressources :

- o Le **forage de Puyricard II** est équipé d'une pompe immergée dont la capacité théorique est de 105 m³/h à 120 mce de HMT et qui alimente en adduction/distribution le réservoir des Jardins de la Ville et l'étagé bas du Réseau.

- Le **captage de Dausserand** est équipé d'un pompage dont la capacité théorique est de 90 m³/h à 30 mce de HMT. Celui-ci alimente directement le réservoir de Ste Madeleine qui distribue ensuite l'eau vers l'étage Haut du réseau.
- La **source des Jardins de la Ville** : L'eau est captée au moyen d'une galerie filtrante avant d'être acheminée dans une bache de pompage de 140 m³. A partir de cette bache, l'eau peut être envoyée soit vers les réservoirs des Jardins de la Ville, soit vers le réservoir de Ste Madeleine.

Saint-Zacharie

L'eau distribuée sur la commune de Saint-Zacharie est pompée au forage de La Brise. Le service dispose également d'une ressource de secours par un branchement sur la société du Canal de Provence.

Après traitement, l'eau est refoulée par pompage en fonction de la demande soit vers le réseau, soit vers le réservoir.

Certains quartiers sont raccordés au surpresseur Saint-Victor fonctionnant 23h par jour en périodes de pointe

2.3.4.2. Données quantitatives sur les prélèvements sur le territoire de gestion de la SPL L'Eau des Collines

En 2021, la SPL a prélevé au total, **6 260 583** m³ d'eau brute sur tout son territoire de gestion dont 71% prélevé sur le canal de Marseille pour l'alimentation des communes d'Aubagne et de la Penne-sur-Huveaune (tableau 8).

Tableau 8 Les volumes prélevés en 2021

Ressources	Volume total prélevé en 2021 (en m ³)	Volume autorisé par arrêté préfectoral (m ³ /jour)	Volume moyen 2021 (m ³ /jour)	Rapport volume moyen / volume autorisé en %
Canal de Marseille	4 427 400	/	12096	/
Forages Aubagne	849 896	1370	2322	170%
Forages Cuges Les Pins	494 146	/	1328	/
Forages St Zacharie	488 964	2400	1335	56 %
Canal de Provence	177	/	0.44	/
Total	6 260 583	/		/

2.3.4.3. Les achats et ventes d'eau

La régie a acheté 4 427 400 m³ d'eau brute en 2021 à la société des eaux de Marseille pour l'alimentation des communes d'Aubagne et La Penne-sur-Huveaune (uniquement en cas de secours).

Il y a une possibilité de secours par le canal de Provence pour l'alimentation de la commune de Saint-Zacharie mais pas d'achat d'eau brute en 2021.

Il n'y a pas eu d'achat d'eau traitée à d'autres services en 2021.

Par ailleurs, la régie a vendu, par convention, 3584 m³ d'eau traitée en 2021 à la Société des eaux de Marseille pour l'alimentation en secours de la commune de Gèmenos).

Il n'y a pas eu d'achat d'eau brute en 2021.

2.3.4.4. La sécurisation de la ressource

L'adduction en eau potable d'un secteur est « sécurisée » lorsqu'au moins deux ressources distinctes sont ou peuvent être utilisées.

Les communes d'Aubagne, de La Penne-sur-Huveaune et de Saint-Zacharie sont sécurisées. Un forage d'exploration est programmé sur le site de Roquefort-La-Bédoule qui permettrait à terme aux communes d'Aubagne, Cuges-Les-Pins et Roquefort-La-Bédoule de bénéficier d'un secours supplémentaire.

Toutefois, Cuges-les-Pins l'est uniquement en partie puisque toutes ses ressources sont nécessaires et utilisées en même temps. Elles sont toutefois interconnectables.

Des essais de pompage ont été faits sur le forage de Puyricard en septembre 2018 dans le cadre de la sécurisation de la ressource. L'étude se poursuit en 2022 par la réalisation

d'un nouveau forage sur le site de Puyricard pour renforcer la production et la sécurisation de la commune.

De plus, la métropole étudie le projet d'alimentation en eau de la commune par le Canal de Provence en lien avec celui de la ZAP.

2.3.5. LE TRAITEMENT (

4 unités de traitement permettent de produire 6 107 798 m³ d'eau potable par an essentiellement via l'usine de potabilisation (UPEP) du Pin vert à Aubagne et les unités de traitement situés sur les communes de Cuges-Les-Pins (Forages Dausserand et Jardin de la ville) et Saint-Zacharie (Forage de la Brise) (Tableau 9).

Tableau 9 Les données quantitatives concernant les volumes d'eau potable produit en 2021

Désignation de l'unité de traitement	Volume traité (m ³)	Type de traitement	Secteurs desservis	Secteurs pouvant être alimentés en secours
UPEP Pin vert	5 124 436	Filtration, coagulation, ozonation, chloration	Aubagne/ La Penne sur Huveaune	Marseille/Gemenos/
Captage Dausserand Source des Jardins de la ville	494 146	Chloration	Cuges Les Pins	Forage Puyricard
Captage de Puyricard		Filtration, coagulation, UV, chloration	Cuges-Les-Pins-bas service	Aubagne/ La Penne sur Huveaune
Captage de la Brise	489216	chloration	St Zacharie	
Total	6 107 798	/	/	/

2.3.6. LE STOCKAGE

La SPL Eau des Collines compte 11 réservoirs d'une capacité globale de 14 000 m³ permettent de desservir le périmètre de la régie (détail dans tableau 10).

Tableau 10 Les données quantitatives concernant les volumes d'eau potable produit en 2021

Désignation du réservoir	Autonomie de consommation (heures)	Capacité totale (m ³)	Secteurs desservis
Madeleine	25.8	1000	Cuges Les Pins
Jardin de la ville	7.1	500	Cuges-Les-Pins
La Castillonne	?	1000	St Zacharie
Clos ruffisque	14.4	3000	Aubagne-bas service
Pin vert	14.4	2000	Aubagne- bas service
La Bourbonne	14.4	3000	Aubagne-bas service
La Coueste	18.3	250	Aubagne-haut service
Font de mai	18.3	290	Aubagne-haut service
La Gastaude	18.3	1600	Aubagne-haut service
Les Arnauds	18.3	250	Aubagne haut service



2.3.7. LE RESEAU DE DISTRIBUTION

2.3.7.1. Le secteur d'Aubagne et La Penne-sur-Huveaune

L'eau traitée à l'usine d'Aubagne permet de desservir par pompage l'ensemble des communes d'Aubagne et de La Penne sur Huveaune en deux secteurs principaux (figure 13) :

- le Haut Service représenté en vert
- le Bas Service représenté en bleu sur le plan.

Lors de phases de consommations importantes ou en cas de problème sur la qualité de l'eau, un maillage depuis le réseau d'eau potable de Marseille, permet la réalimentation du réseau d'Aubagne et de La Penne sur Huveaune :

- Pour le pompage haut : depuis le réseau de la Treille.
- Pour le pompage bas : depuis le réseau de Saint Menet.

Le suppresseur du terroir permet de réalimenter le réseau haut depuis le réseau bas.

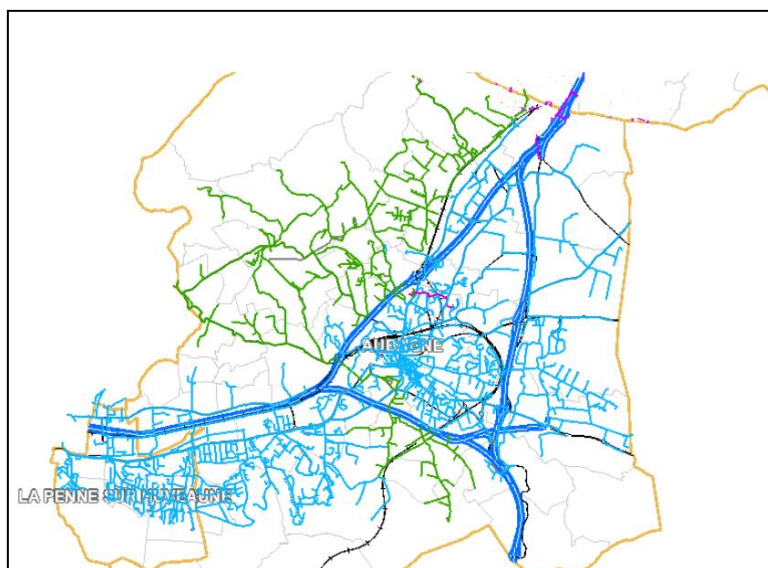


Figure 13. Le réseau d'eau sur Aubagne et de La Penne-sur-Huveaune

2.3.7.2. Le secteur de Cuges-Les-Pins

Le réseau de distribution de Cuges-les-Pins est constitué de deux étages de pression distincts. En fonctionnement normal, l'étage haut est alimenté par le forage de Dausserand. Cette partie du réseau dispose d'un volume de réserve de 1 000 m³ sur le site de Ste Madeleine. L'étage bas est alimenté par le forage de Puyricard. Il dispose d'un volume de réserve de 500 m³ sur le site des Jardins de la Ville.

Des possibilités de secours mutuels existent entre les deux étages, soit par pompage, soit par réduction de pression. La source des jardins de la Ville permet également un complément d'alimentation ou un secours en cas de défaillance d'un des sites de production.

L'extrait de plan suivant (figure 14) donne un aperçu de l'emprise des deux étages de pression ainsi que la localisation des ressources et réserves communales.

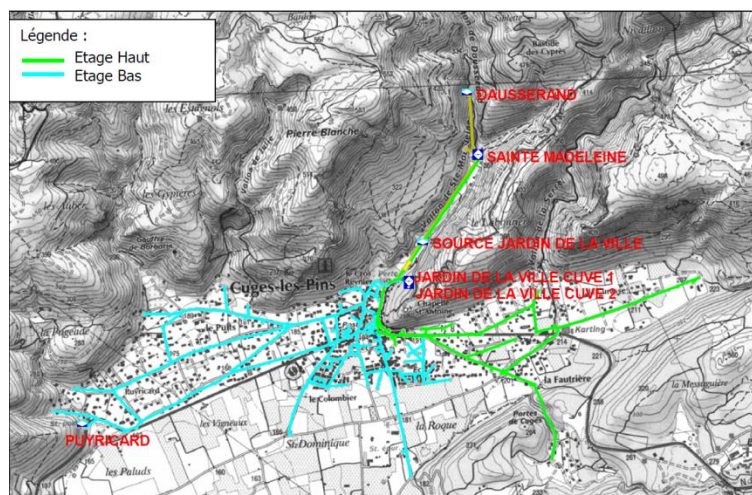


Figure 14. Le réseau d'eau de Cuges-les-Pins

Il est à noter que, dans la continuité des actions de service public de distribution d'eau précédemment assurées par la Mairie, L'Eau des Collines s'est engagée à assurer les livraisons d'eau pour les habitations non-desservies par le réseau d'eau public de Cuges-les-Pins. Ainsi, L'Eau des Collines s'est dotée d'un camion-citerne équipé d'une cuve de 10m³ permettant d'alimenter quelques 34 usagers. En 2019, 280 livraisons ont eu lieu, pour un coût de 67,77€ HT les 10m³.

2.3.7.3. Le secteur de Saint-Zacharie

Sur Saint-Zacharie, la distribution de l'eau se fait gravitairement à partir du réservoir de La Brise (Figure 15), mais il faut noter que certains quartiers périphériques connaissant une urbanisation grandissante sont directement raccordés à un surpresseur. Pour précision, le surpresseur de Saint-Victor fonctionne 23 heures par jour en périodes de pointe. La construction d'un réservoir est à l'étude pour sécuriser la distribution de l'eau dans ce quartier.



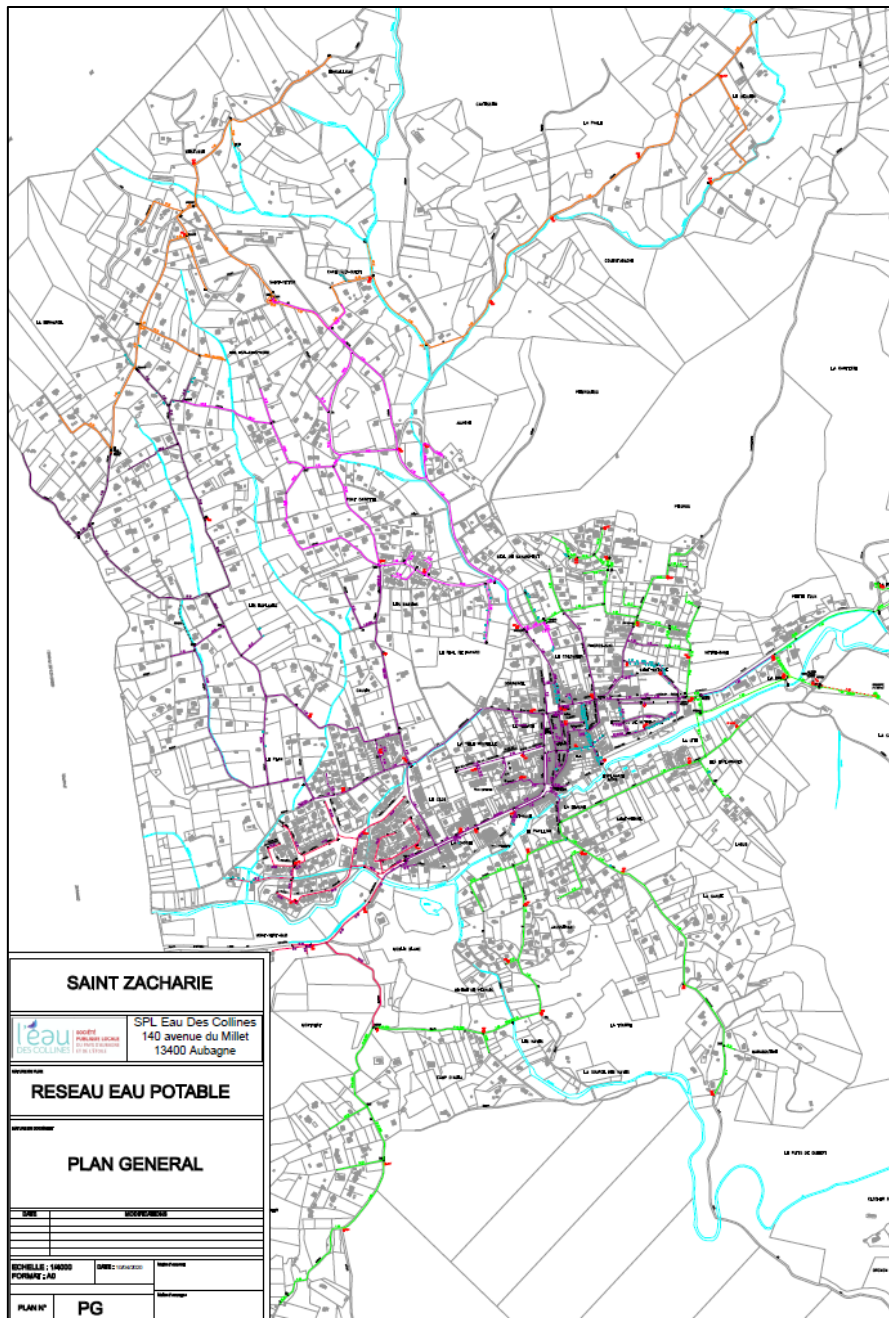


Figure 15. Le réseau d'eau de Saint-Zacharie

En 2021, le linéaire du réseau d'eau potable (hors branchements) est de 305 km.

Le linéaire de réseau 2021 est en augmentation de 0.4 % par rapport à l'année 2020. Le nombre de branchements est estimé à, 18 874 soit un linéaire d'environ 94 km.

2.4. LA QUALITE DE L'EAU

2.4.1. La conformité

Conformément aux normes réglementaires (Code de la Santé Publique, art R1321-1 à 1321-5 et Arrêté du 11 janvier 2007), l'Agence Régionale de la Santé (ARS) procède aux analyses de contrôle de la qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau aux points de production et à différents points de prélèvement répartis sur l'ensemble du réseau de distribution d'eau potable. Les fiches annuelles de synthèse de l'ARS par commune sont présentées en annexe 8 de ce rapport. Ce sont ainsi 70 critères de qualités qui sont contrôlés et répartis en 2 catégories :

- Les limites de qualités : elles ont un caractère impératif car elles peuvent avoir une répercussion sur la santé et concernent des paramètres microbiologique et chimique. L'eau distribuée doit être exempte d'*Escherichia coli* et d'entérocoque. La qualité bactériologique de l'eau potable doit être assurée en toutes circonstances et ne peut faire l'objet d'aucune tolérance.

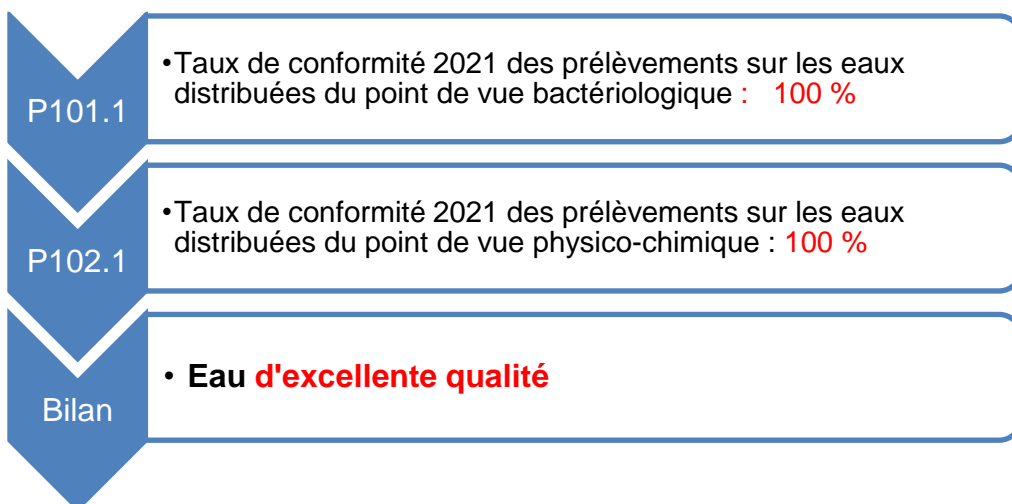
- Les références de qualités : Ce sont des indicateurs qui reflètent le bon fonctionnement des installations de production d'eau potables et comprennent des paramètres microbiologique, chimique, organoleptiques et des indicateurs de radioactivité. Leur non-conformité peut être le signe d'un dysfonctionnement dans les installations de traitement ou de distribution et doit alerter l'exploitant. Leur analyse tient compte des risques éventuels pour la santé des personnes mais aussi de l'agrément de l'usage de l'eau pour les utilisateurs. Les paramètres organoleptiques concernent la couleur, la saveur, la transparence de l'eau et n'ont pas de valeur sanitaire directe. Pour exemple, il peut arriver qu'une eau soit trouble, ait une odeur et être parfaitement consommable d'un point de vue sanitaire.

Cette surveillance est renforcée par des analyses d'auto-contrôle réalisé par un laboratoire agréé. Ainsi, 84 prélèvements sont réalisés aux points de production et aux différents points de distribution par un laboratoire agréé mandaté par l'Eau des Collines.

Par ailleurs, L'Eau des Collines réalise des analyses en continue au cours du processus de potabilisation ainsi qu'une analyse par jour de l'eau en sortie de l'usine et une analyse par semaine à la sortie de chaque réservoir.

Le compte-rendu annuel de l'ARS est présenté en annexe 8 de ce rapport

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est disponible sur le site internet : solidarites-sante.gouv.fr



2.4.2. La protection de la ressource

Tableau 11 Etablissement des périmètres de protection des captages :

NOM DU FORAGE	<i>Impôts Aubagne</i>	<i>Jeanne d'Arc (Aubagne)</i>	<i>Pin vert (Aubagne)</i>	<i>Jardins de la Ville (Cuges-Les-Pins)</i>	<i>Puyricard (Cuges-Les-Pins)</i>	<i>Dausserand (Cuges-Les-Pins)</i>	<i>La Brise (Saint-Zacharie)</i>
0 % : Aucune action.							
20 % : Études environnementales et hydrogéologiques en cours.							
40 % : Avis de l'hydrogéologue rendu.			40		40		
50 % : Dossier recevable déposé en préfecture.							
60 % : Arrêté préfectoral.							
80 % : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.	80	80		80		80	80
100 % : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.							
Résultats	80%	80%	40%	80%	40%	100%	80%

Le tableau 11 reporte l'état d'avancement de la protection réglementaire des forages. A noter que la finalisation de la DUP pour les forages de Puyricard et Dausserand sur la commune de Cuges-Les-Pins est prévue pour courant 2022.

En 2021, l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3) donné par l'ARS 13 est de 47%*

- Cette valeur ne comprend pas l'indice P108.3 du forage de la Brise (Saint-Zacharie)

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau pour le forage de la Brise est donné par l'ARS 83.

2.4.3. Les études de vulnérabilités

Depuis 2017, la SPL Eau des Collines est porteur d'un projet conventionné avec l'Aaence de l'Eau RMC qui s'intéresse à l'étude hydrogéologique des ressources stratégiques en eau du territoire d'Aubagne et de l'Etoile. Le maître d'ouvrage est le groupe ANTEA.

Dans le cadre de la première phase du projet en 2017, une étude de vulnérabilité a été conduite sur l'ensemble des systèmes aquifères sur le territoire de gestion de la SPL Eau des Collines basée sur les critères suivants :

- Occupation des sols sur la base des PLU existants en 2017.
- Vulnérabilité intrinsèque de l'aquifère (natures géologiques et épaisseur du recouvrement, type d'aquifère, épaisseur de la zone non saturée)
- Incidence sur les eaux superficielles

Si la zone d'Aubagne classée majoritairement en vulnérabilité moyenne, les auteurs de l'étude de 2017 soulignaient que « l'ensemble du bassin versant des embus de la plaine de Cuges-les-Pins possède une vulnérabilité intrinsèque élevée liée à l'infiltration directe vers la zone noyée. La présence de la zone urbaine de Cuges-les-Pins à l'intérieur de ce bassin versant entraîne une zone peu favorable pour la protection de l'aquifère. Cette surface correspond à moins de 5% du territoire. » (ANTEA & SPL Eau des Collines, 2017).

Du fait de la publication du PLUi courant 2022, l'actualisation de l'étude de vulnérabilité sera réalisée dès la publication définitive de la nouvelle carte d'occupation des sols.

Les critères d'évaluation de la vulnérabilité (tableau 12) et la carte de synthèse montrant les zones vulnérables sur le territoire de gestion de la SPL L'Eau des Collines (figure 16) réalisée par le bureau d'étude ANTEA en 2017 sont montrés ci-après.

Tableau 12 Critères d'évaluation de la vulnérabilité tels que définis dans l'étude SPL Eau des Collines & ANTEA (2017)

		Pondération	0 Rouge	1 Jaune	2 Vert	3 Bleu
Vulnérabilité	Occupation des sols	1	Zone industrielle ou urbaine	Zone agricole ou péri-urbaine	Milieu naturel	Milieu naturel protégé
	Vulnérabilité intrinsèque de l'aquifère	1	Forte	Moyenne	Faible	Très faible
	Incidence eau superficielle	1	-	Exutoire alimentant un cours d'eau avec une faible ressource en eau	Exutoire alimentant un cours d'eau avec une ressource en eau importante	Absence d'exutoire alimentant les eaux superficielles

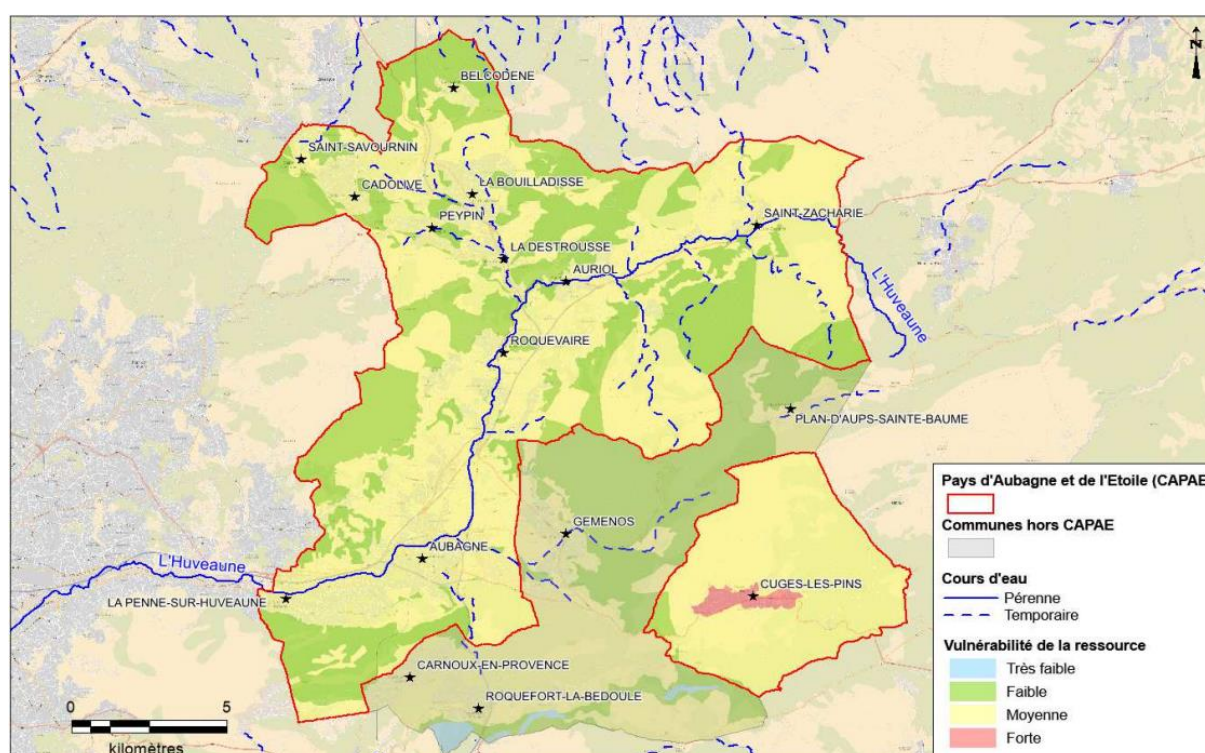


Figure 16: a) critères d'évaluation de la vulnérabilité et b) carte synthèse montrant la vulnérabilité des systèmes aquifères sur le territoire d'Aubagne.

Les dates de réalisation des études de vulnérabilités sont données dans le tableau 13. Cette étude sera susceptible d'être mise à jour d'ici décembre 2023.

Tableau 13 : Etude de vulnérabilité réalisée par la SPL L'Eau des Collines

Zone de desserte / Commune	Date étude initiale	Date mise à jour
Aubagne -La Penne-sur Huveaune	Mai 2019	2022/2023
Saint-Zacharie	Mai 2019	2022/2023
Cuges-Les-Pins	Mai 2019	2022/2023

2.4.4. *Le contrôle des forages privés*

A la connaissance de la régie (déclarations auprès de l'Agence de l'Eau, ARS, mairie), le nombre de propriétés disposant d'un forage privé connu est de 96 sur Aubagne et La Penne-sur-Huveaune.

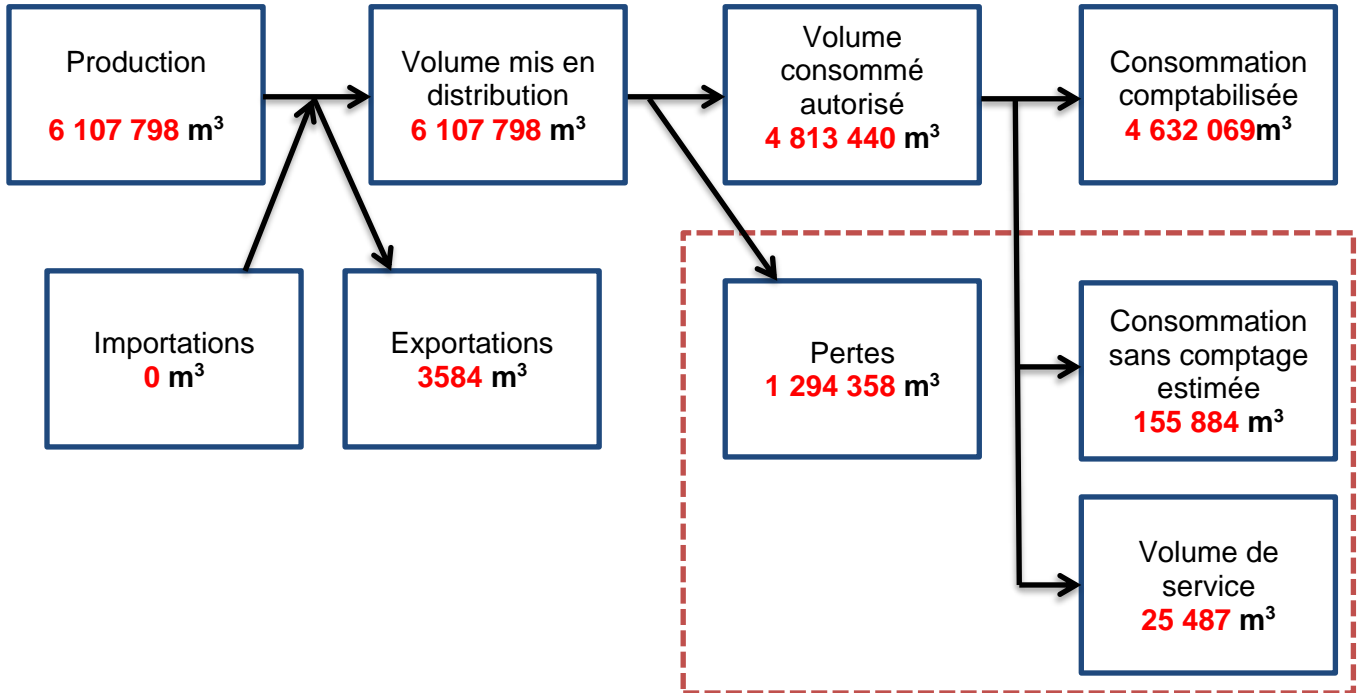
2.5. LA DISTRIBUTION

2.5.1. RENDEMENT

2.5.1.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021

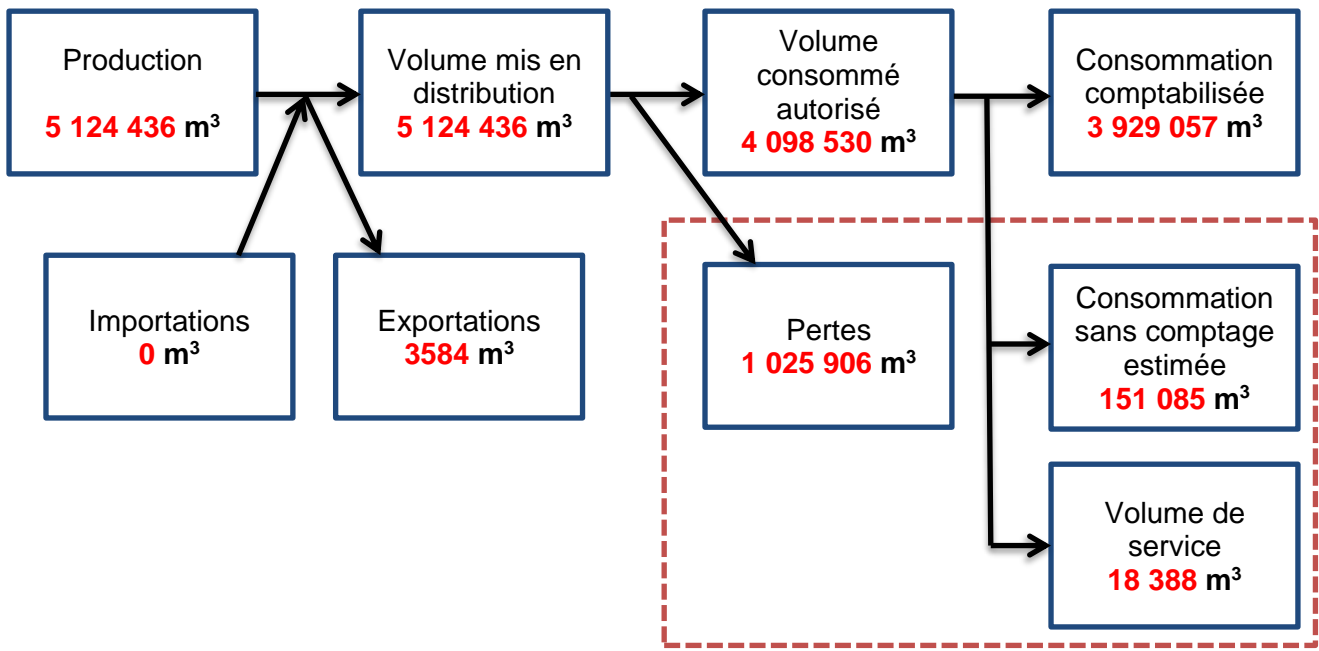
La figure 17 montre le bilan des volumes d'eau potable mis en jeu à l'échelle globale du territoire de gestion de la SPL L'eau des Collines et sur chaque système de desserte en eau potable.

Ensemble du territoire de gestion SPL L'Eau des Collines



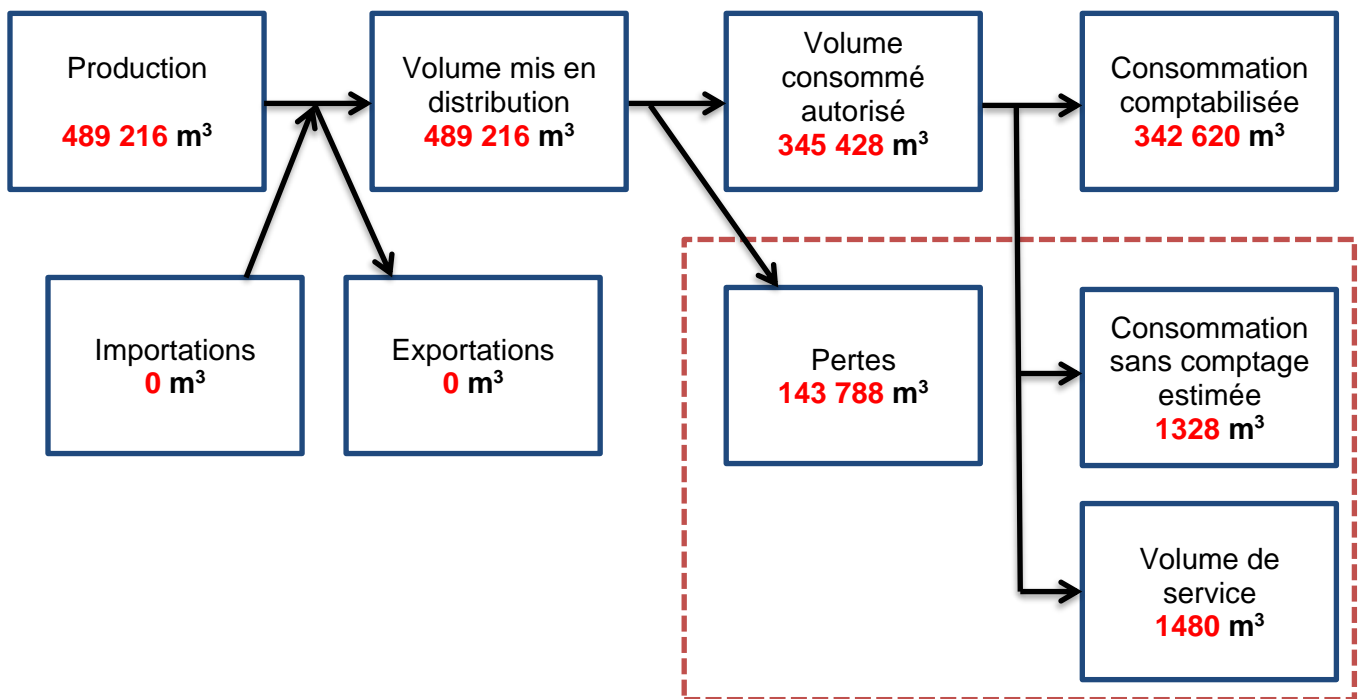
a

Aubagne/La Penne-sur-Huveaune



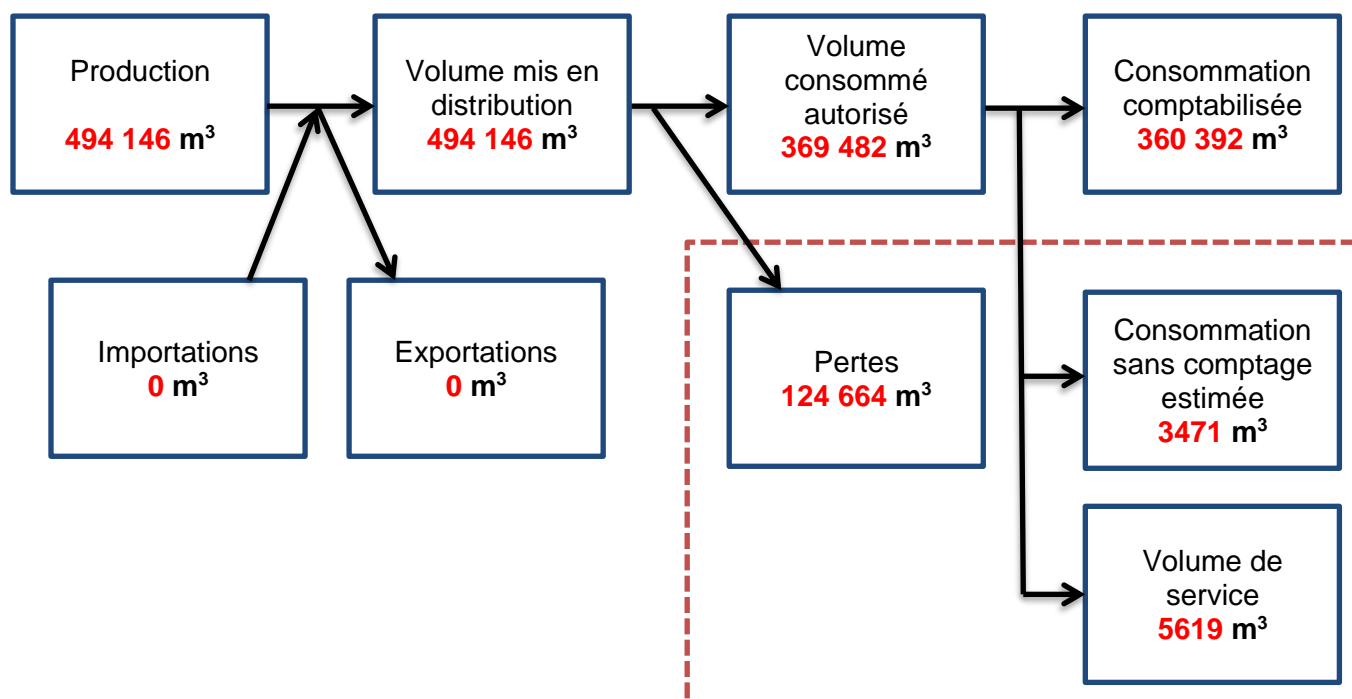
b

Saint-Zacharie



c

Cuges-Les-Pins



d

Figure 17 Volumes d'eau potable mis en circulation sur a) L'ensemble du territoire de gestion de la SPL L'Eau des Collines b) Le secteur Aubagne/La Penne-sur-Huveaune c) Saint -Zacharie d) Cuges-Les-Pins

D'après la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 – annexe IV, la définition des termes indiqués sur le schéma est la suivante :

- Production (volume produit) : volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution ;
- Volume mis en distribution : somme du volume produit et du volume acheté en gros, (importations) diminué du volume vendu en gros (exportations) ;
- Importations (volume acheté en gros) : volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur ;
- Exportations (volume vendu en gros) : volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Les ventes d'eau à des industriels ne sont pas des ventes en gros, mais des ventes à des abonnés de type industriel ;
- Consommation sans comptage : volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ;
- Consommation comptabilisée : volume résultant des relevés des appareils de comptage des abonnés ;
- Volume de service : volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.

2.5.1.2. Performance des réseaux

En 2021, le rendement du réseau (P104.3) est de 77.5 %

Le rendement du réseau, montré en figure 18, est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Cet indicateur est essentiel car il indique le niveau de vétusté du réseau et son efficacité.

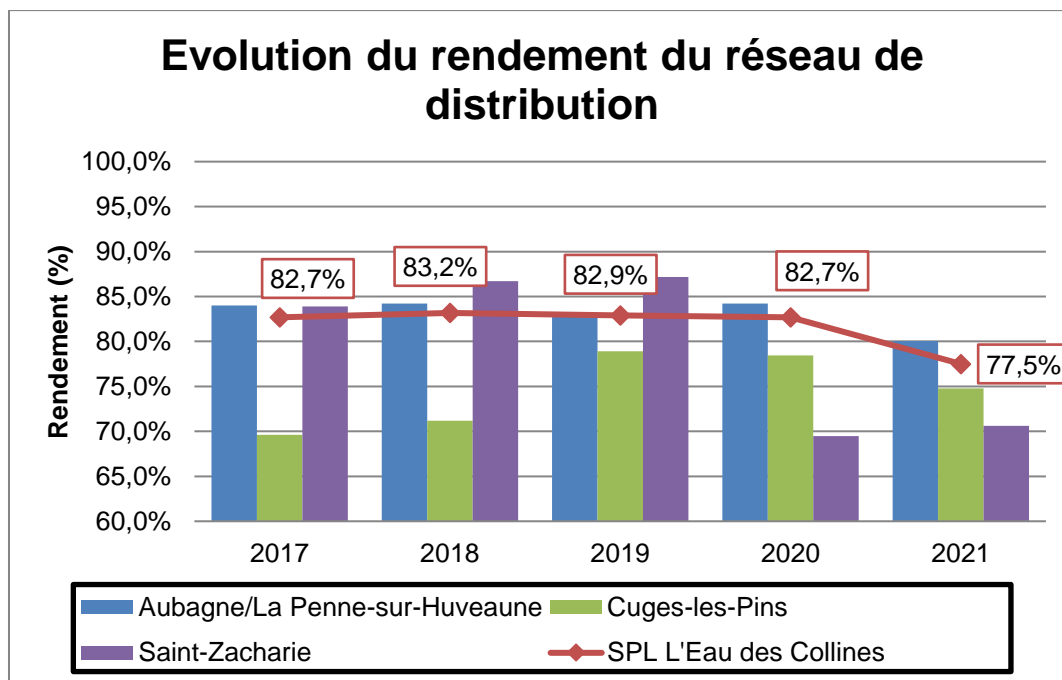


Figure 18 : Evolution du rendement du réseau de distribution par système de desserte AEP

Atteinte du seuil réglementaire fixé au décret 2012-97 du 27 janvier 2012 ou pas (à l'échelle de la régie ou par commune)

Si non, détail du plan d'actions prévu à l'article L.213-10-9 du Code de l'Environnement (article 161 de la loi Grenelle 2 – loi n°2010-788 du 12 juillet 2010), délibération.

En 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) est de 14 m³/km/jour

En 2021, l'indice linéaire de pertes (P106.3) est de 12.3 m³/km/jour

Les indices linéaires de pertes permettent de caractériser l'état ou le fonctionnement d'un réseau. Ce sont en outre des indicateurs intéressants, car ils permettent de comparer les réseaux de collectivités dont l'étendue et le degré d'urbanisation sont très distincts en les rapportant à des valeurs de référence.



Evolution de l'indice linéaire de perte (P106.3)

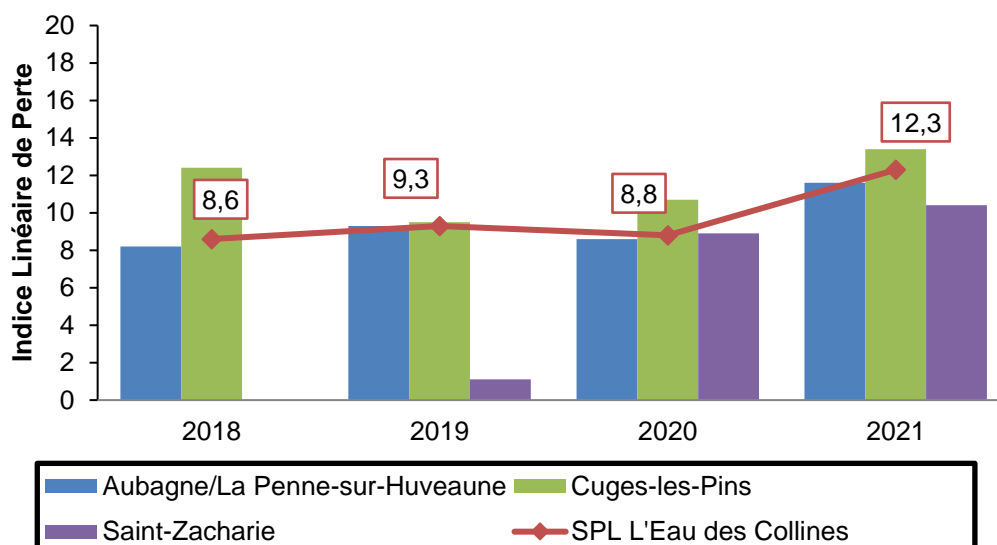


Figure 19 Evolution de l'indice linéaire de Perte par système de distribution AEP et sur l'ensemble du territoire de gestion de la SPL Eau des Collines

La figure 19 montre l'évolution de l'indice linéaire de perte (P106.3) sur le réseau d'eau potable. Celui-ci a été particulièrement élevé en 2021 en raison de nombreuses fuites impactantes détectées dont les plus importantes (sur Aubagne et Saint-Zacharie) sont relatées dans les faits marquants.

2.5.2. GESTION PATRIMONIALE

Le service compte 305 km de réseau (hors branchement), 11 réservoirs ou bâches, 5 surpresseurs et 18 compteurs de sectorisation. Le détail du type de linéaire par commune est donné dans le tableau 14.

2.5.2.1. Type et diamètre des linéaires par commune

Tableau 14 Répartition du linéaire par matériaux (ml)

	Saint-Zacharie	Aubagne	La Penne-sur-Huveaune	Cuges-Les-Pins	Linéaire total par matériaux (ml)
Fonte TT	0	1414	373	0	
Fonte ductile	401	190971	23331	22250	
Fonte grise	22499	13648	2218	806	
Fonte ind	0	569	0	3	
PE	8282	0	0	0	
PEHD	0	2711	221	402	
Polypropylene	0	3217	675	925	
PVC	6097	9	0	0	
PVCU	139	0	0	0	
Verre propylene	0	52	0	0	
Inconnu	118	165	0	0	
Acier et acier galvanisé	508	1243	117	18	
terre cuite (BTM)	0	0	717	0	

Les diagrammes suivants (figures 20 à 23) illustrent le détail des linéaires (m) par type de matériaux et par secteurs/commune. On note que la majorité des linéaires réseau AEP sont en fonte à plus de 75% excepté sur la commune de Saint-Zacharie où les matériaux plastiques couvrent près de 25% du linéaire total. Les matériaux plastiques constituent le deuxième type de matériau retrouvé.

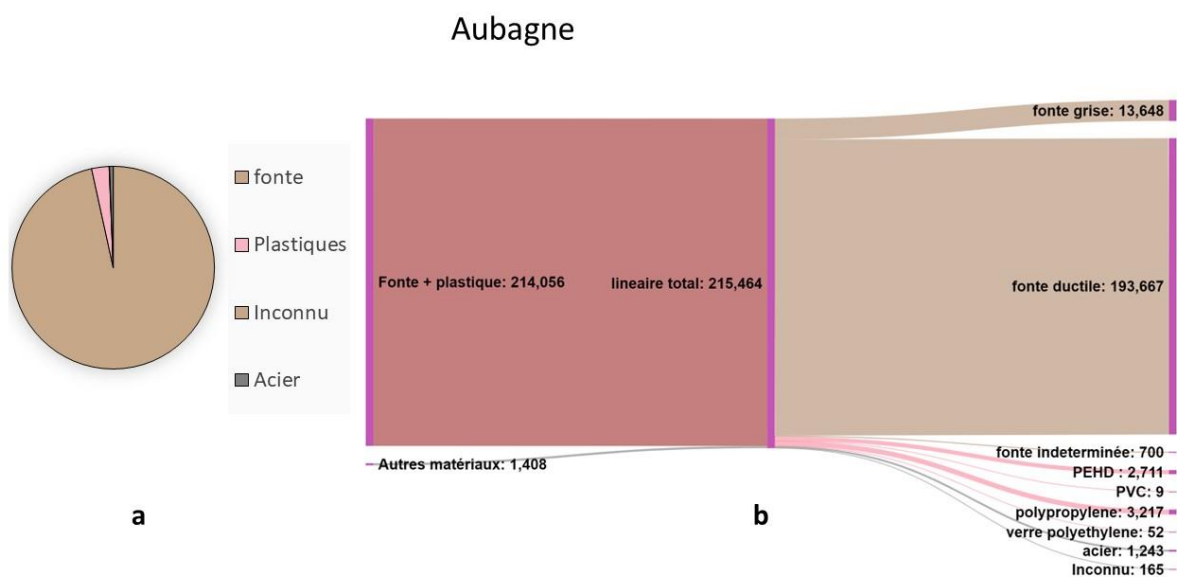


Figure 20: Type de canalisations AEP par commune : a) diagrammes en secteur montrant la

proportion de canalisations en fonte, plastique (regroupant polyethylene, polypropylene, verre propylene, PVC et PEHD), acier, et matériau indéterminé ; b) Diagramme de sankey détaillant la nature des matériaux de canalisations par grand type de canalisations.

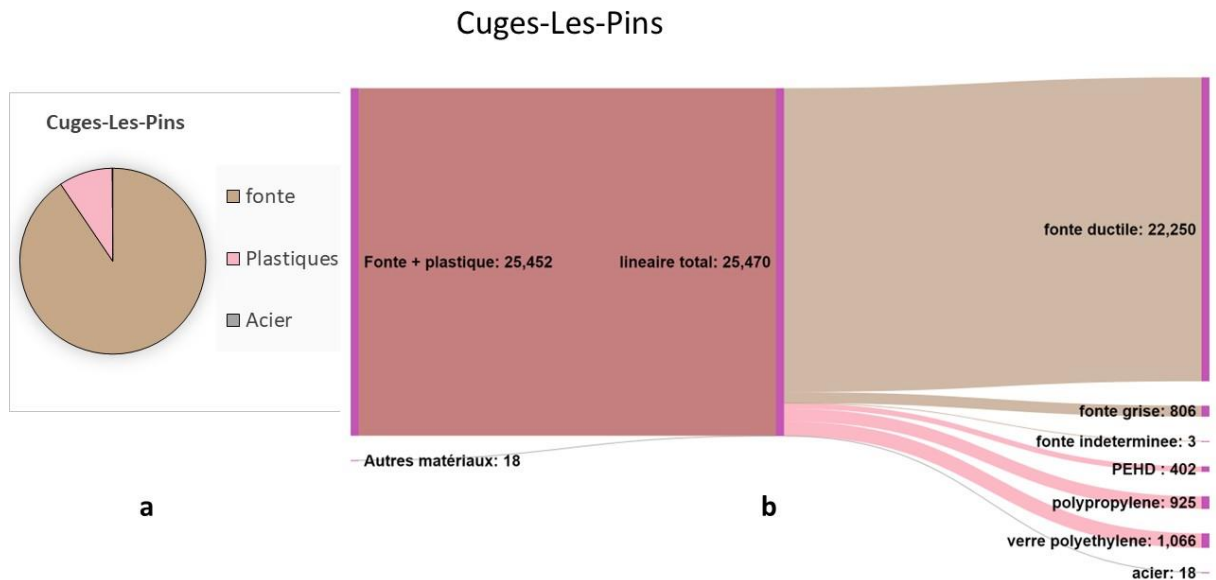


Figure 21: Type de canalisations AEP par commune : a) diagrammes en secteur montrant la proportion de canalisations en fonte, plastique (regroupant polyethylene, polypropylene, verre propylene, PVC et PEHD) et acier ; b) Diagramme de sankey détaillant la nature des matériaux de canalisations par grand type de canalisations.

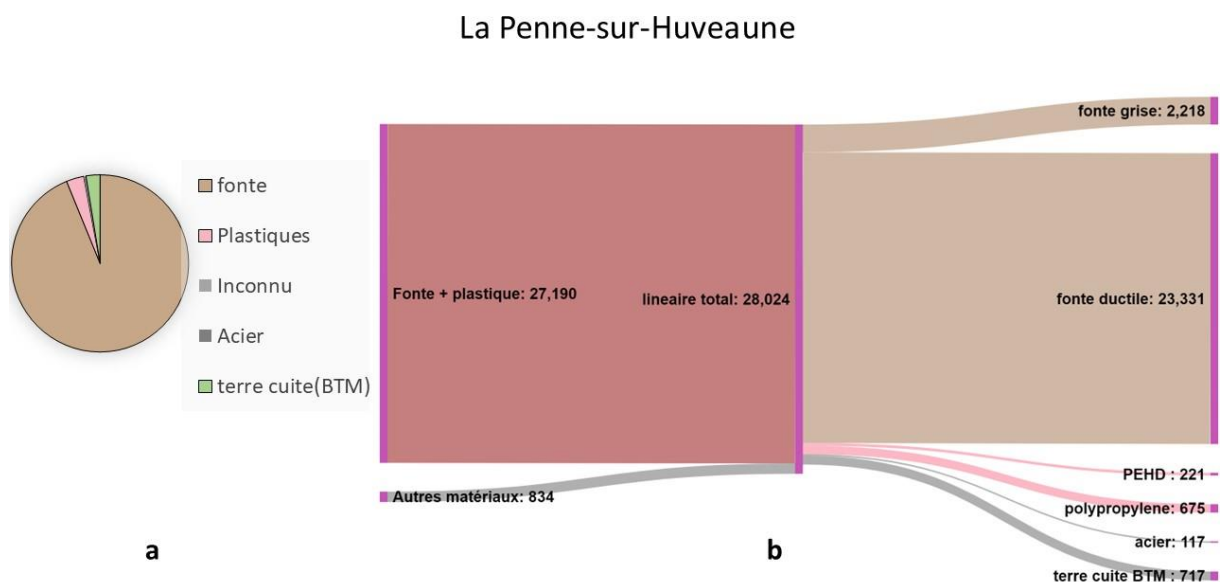


Figure 22 Type de canalisations AEP par commune : a) diagrammes en secteur montrant la proportion de canalisations en fonte, plastique (regroupant polyethylene, polypropylene, verre

propylène, PVC et PEHD), acier, terre cuite BTM, et matériau indéterminé ; b) Diagramme de sankey détaillant la nature des matériaux de canalisations par grand type de canalisations.

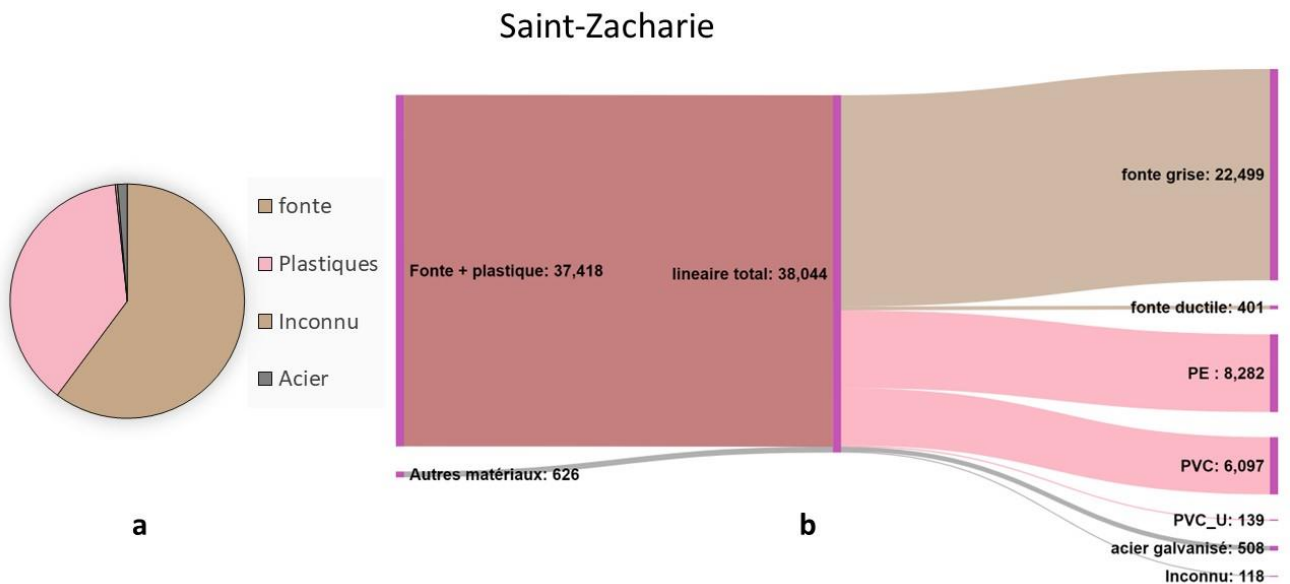


Figure 23 Type de canalisations AEP par commune : a) diagrammes en secteur montrant la proportion de canalisations en fonte, plastique (regroupant polyéthylène, polypropylène, verre propylène, PVC et PEHD), acier, et matériau indéterminé ; b) Diagramme de sankey détaillant la nature des matériaux de canalisations par grand type de canalisations.

Au niveau des diamètres de canalisations de réseaux AEP, les linéaires de diamètres de 100 mm (DN100) sont les plus fréquents sur l'ensemble des communes en gestion AEP de la SPL suivis des tronçons de diamètre 150 mm, 200mm et 50 mm. Sur Cuges-Les-Pins, les tronçons de diamètres supérieurs à 150 mm sont les plus abondants.

Tableau 15 Distribution des linéaires par taille (en mm) et par commune

Diamètres (mm)	Aubagne (mm)	Cuges-les-Pins(mm)	La Penne-sur-Huveaune(mm)	Saint-Zacharie (mm)
Inconnu	69		138	
20	38			
25		12		90
32	1055	797	185	65
36	1054		156	
40	4773		228	1913
50	590	44	411	5095
51	1061	154	334	
60	2198	1847	115	1917
63	322	81	147	2959
75	934	133		
80	13888	2772	2333	1386
90	292			287
100	78934	7175	11915	13864
110	160			2119
120	170			
125	116	1332	549	1770
130	22			
150	43362	10425	4871	4400
160	85			846
175				
180	357	107		
200	42595	588	1844	
250	7009	4	1864	1334
300	7402		1123	
315	40			
400	5710		722	
450	40			
500	1724			
600			717	

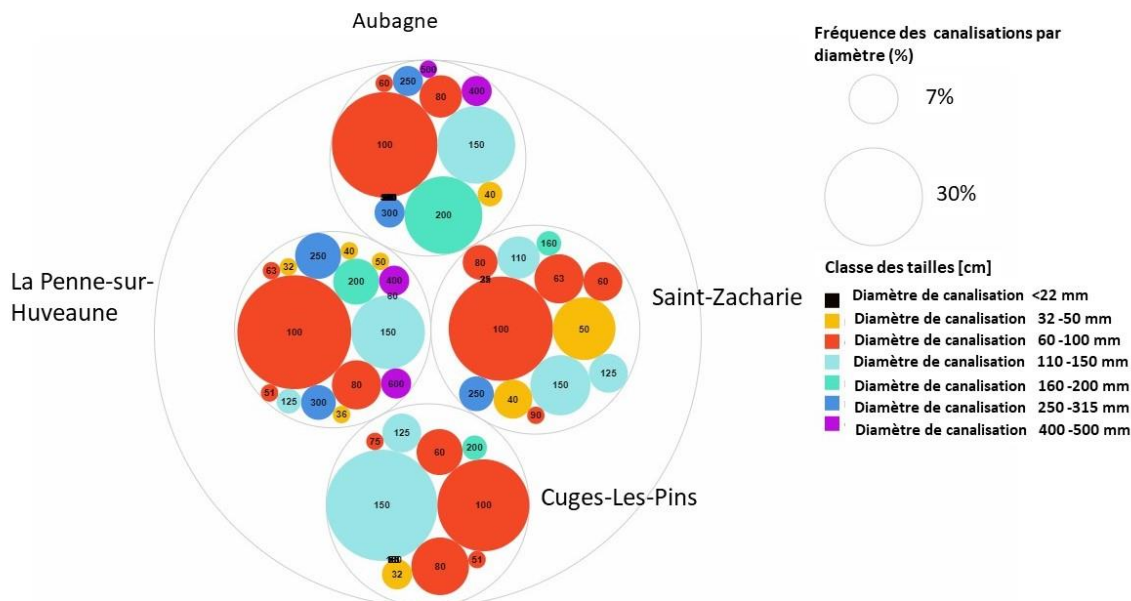


Figure 24: Diagramme en bulle représentant la fréquence des diamètres des linéaires par commune

La figure 24 illustre, de façon plus visuelle, cette distribution de classe taille des linéaires de canalisations AEP par commune sous la forme de graphiques en bulle :

- Les bulles représentent les types de canalisations par diamètres classés par commune
- La grosseur des disques est proportionnelle à leurs fréquences
- Les couleurs sont propres aux classes de taille des linéaires comme indiqué dans la légende
- Chaque disque représente un tronçon de canalisation dont le diamètre est indiqué à l'intérieur.

En figure 25, la pyramide des âges des compteurs est représentée pour les 4 communes en gestion AEP de la SPL L'Eau des Collines. L'âge moyen des compteurs sur les communes d'Aubagne et de Saint-Zacharie est d'environ 15 ans pour une partie du parc et 25 pour l'autre. Sur la commune de la Penne-sur Huveaune, la majorité du parc compteurs à environ 25 ans. Sur Saint-Zacharie, actuellement en cours de déploiement de télérelève, environ 500 compteurs avaient été renouvelés au 31/12/2021 et le restant des compteurs (âge >10 ans) sera remplacé en 2022.

Du fait du déploiement de la télérelève sur tout le territoire de gestion de la SPL L'Eau des Collines, l'ensemble du parc compteurs sera renouvelé d'ici fin 2023.

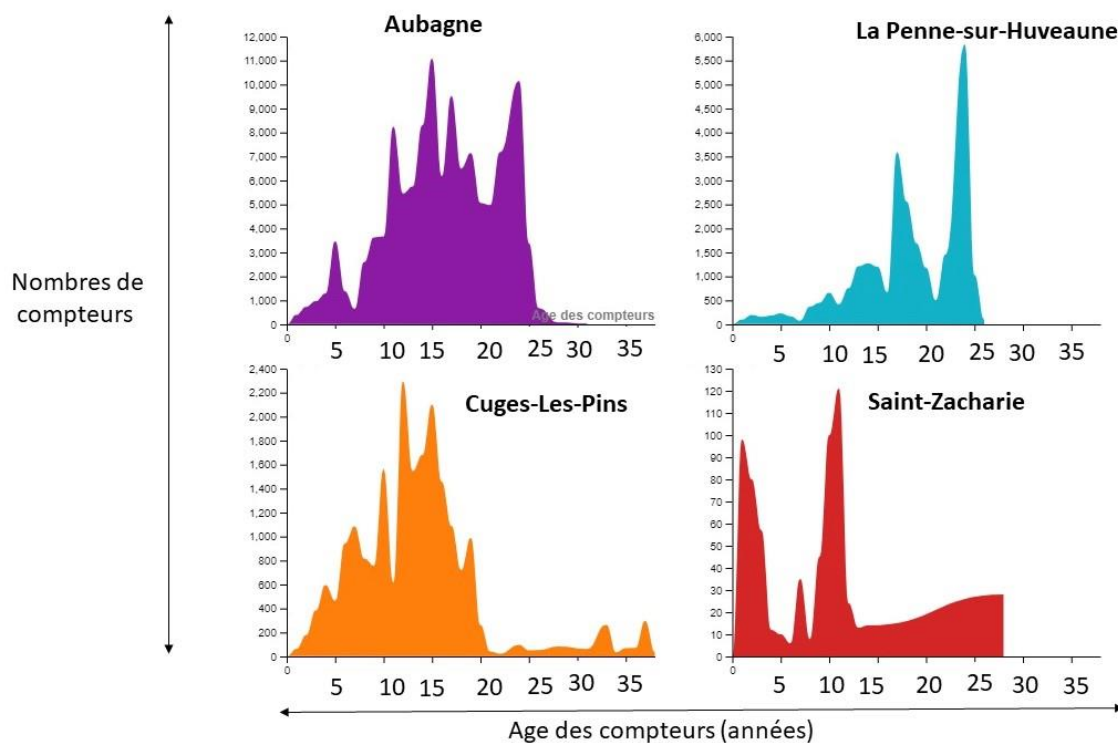


Figure 25 Pyramide des âges des compteurs pour les 4 communes en gestion AEP de la SPL L4Eau des Collines

2.5.2.2. Bilan de l'exploitation

En 2021, les principales interventions réalisées sur le réseau de distribution sont listées dans le tableau 16:

Tableau 16 Interventions réalisées en 2021

Type d'interventions	Réalisées en 2021
Recherche de fuites	26
Réparation de fuites	458
Détection de fuites	458
Pose de nouveaux compteurs	424
Remplacement de compteurs	574

2.5.2.3. Renouvellement des réseaux

En 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) est de 0,47 %

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les cinq dernières années, du réseau d'eau potable, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements. La figure 26 montre l'évolution du linéaire renouvelé depuis 2017.

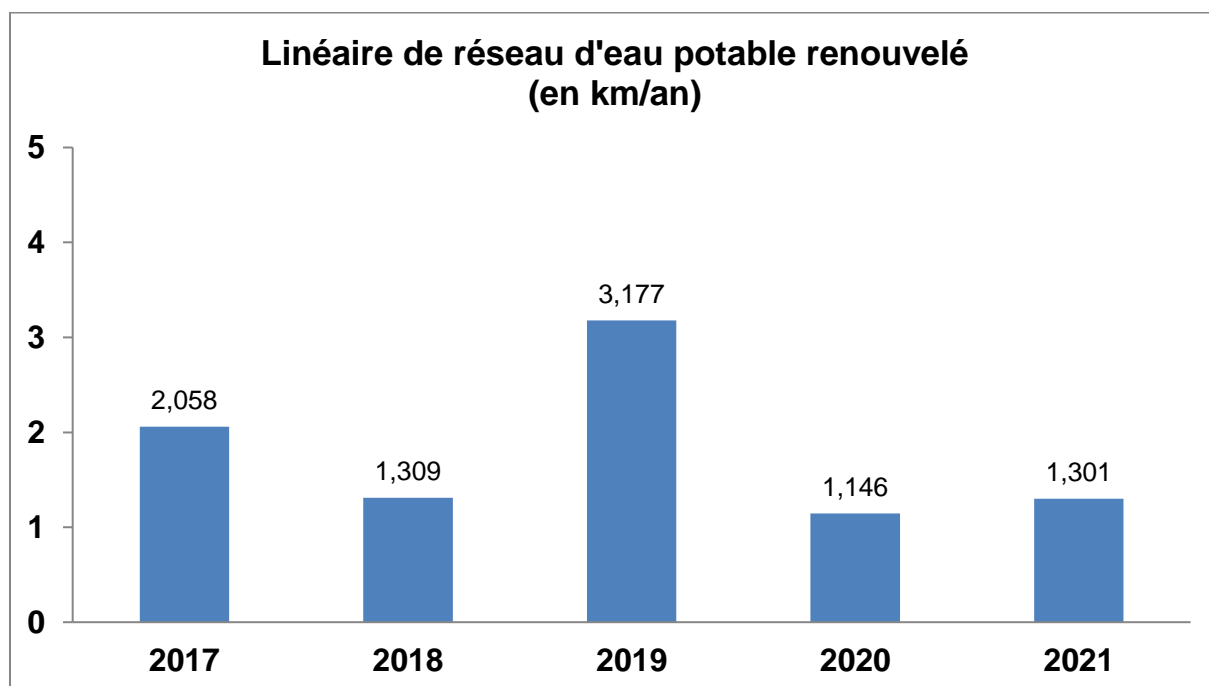


Figure 26 Linéaire de réseau d'eau potable renouvelé en km/an de 2017 à 2021

2.5.2.4. Connaissance du patrimoine

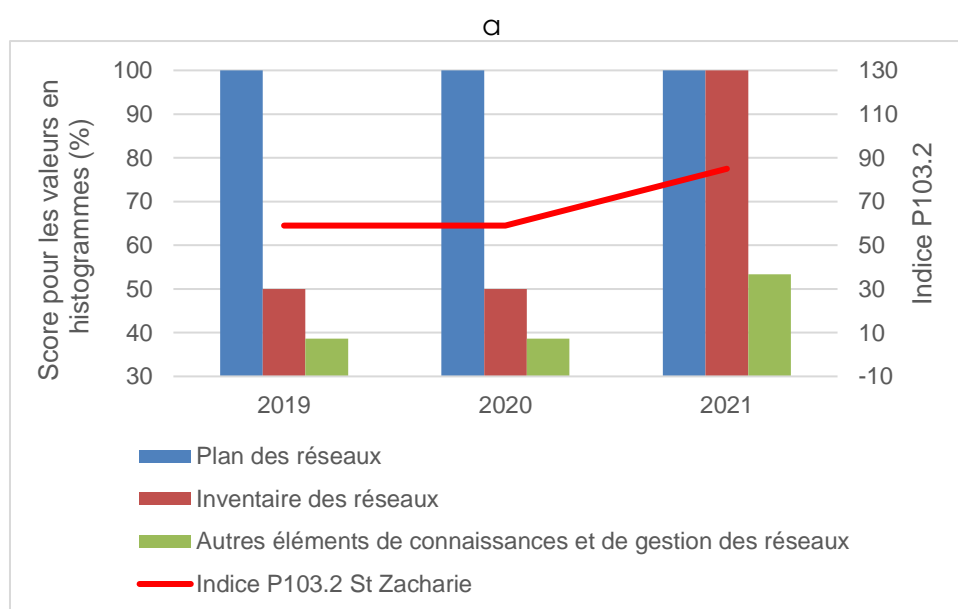
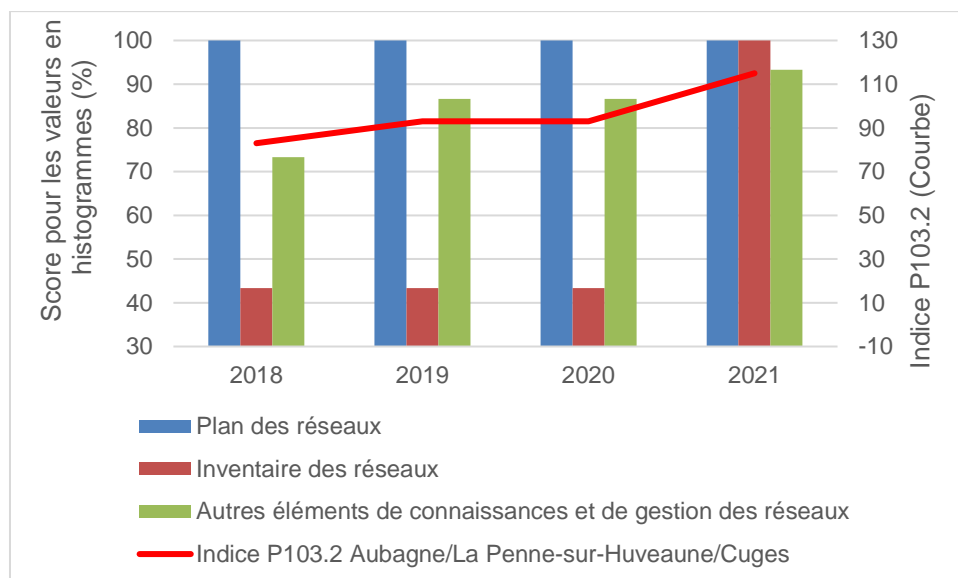
En 2019, la SPL Eau des Collines a initié une étude d'amélioration de la gestion patrimoniale de ces réseaux au travers de deux projets conventionnés avec l'Agence de l'Eau pour une durée de 4 ans incluant :

- Le financement d'un poste de géomaticien, pour une durée d'un an, entièrement dédié à l'implémentation d'un outil de SIG (Système Information Géographique) « qGIS » avec le bureau d'étude CEREG et la mise à jour des plans de recollement avec ce même logiciel.
- La mise en place d'un second logiciel, WATGIS, développé par la filiale de Véolia, SOMEI. Ce logiciel est une interface digitale permettant de faire le lien entre le portail de gestion clientèle et le suivi en temps réels des interventions techniques de terrain (réparation de fuite, casse réseau etc ...). Les informations

de terrain collectées dans le logiciel Watgis ont pour but de mettre à jour régulièrement la base de données patrimoniales hébergée sur qGIS.

Dans la présentation de l'évolution de l'indice de connaissance patrimoniale, il est nécessaire de dissocier :

- Les communes d'Aubagne, Cuges-Les-Pins et La Penne-sur Huveaune appartenant au territoire de gestion de la SPL dès 2017. (Figure 27 a)
- La commune de Saint-Zacharie qui a rejoint le territoire de gestion de la SPL Eau des Collines en 2019. (Figure 27 b).



b

Figure 27 : Evolution de la connaissance patrimoniale en AEP sur les secteurs de a) Aubagne, La Penne-sur-Huveaune et Cuges-Les-Pins ; b) le secteur de la commune de Saint-Zacharie.

En 2021, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2) de la Régie SPL Eau des Collines est de 111 points

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et de suivre son évolution.

Bien que les plans de réseaux aient toujours été existants, le point d'amélioration le plus notable en termes de gestion patrimoniale a été :

- D'une part, dans l'inventaire des réseaux avec une meilleure complétude des indices VP.239 et VP.241 où les renseignements des diamètres et période de pose ont pu être renseignés de façon plus globale sur l'ensemble des réseaux. Par contre, l'inventaire des réseaux n'est pas en classe de précision A.
- D'autre part, un renseignement plus détaillé de tous les organes du réseaux ainsi qu'une actualisation des travaux de réhabilitation ou renouvellement, possible depuis 2019 grâce à la mise en place des projets de meilleure gestion des données patrimoniales conventionnés avec l'agence de l'eau.

Les axes d'améliorations sont :

- La poursuite de l'amélioration de la connaissance patrimoniale sur Saint-Zacharie qui pourra être en partie réalisée grâce au lancement du Schéma directeur eau potable courant 2022.
- La mise en place d'un outil de modélisation du fonctionnement des réseaux. Cet objectif ne pourra être atteint que lorsque la sectorisation sur toutes ces communes sera effective. L'amélioration de la sectorisation sur plusieurs communes est un des chantiers en cours pour 2022.

2.6. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

On distingue différents types d'usagers concernant l'eau potable :

- Les abonnés dits « domestiques », utilisant l'eau pour des besoins domestiques (immeubles, maisons individuelles...);
- Les abonnés dits « gros consommateurs » utilisant l'eau pour des activités à caractère industriel ou commercial ;
- Les abonnements « verts » ;
- La défense incendie ;
- Les livraisons d'eau

2.6.1. La qualité de service rendu aux abonnés

Comme évoqué dans les faits marquants, l'année 2021 a été marquée par plusieurs interruptions de service liées :

- D'une part, à la survenue de fuites importantes sur les secteurs de Saint-Zacharie et Aubagne
- D'autre part, aux essais de coupures d'eau de tronçons lors des essais de sectorisation sur la commune d'Aubagne.

- Les indicateurs de performance :

En 2021, le taux moyen d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1) est de 24 / 1 000 abonnés

Ces interruptions de service sont dues, en général, à des ruptures de canalisations. Des coupures peuvent être également décidées inopinément pour cause de pollution représentant un danger pour la population.

Cet indicateur est en nette augmentation par rapport aux années 2019 et 2020 où il était respectivement de 8.12 et 1.89.

En 2021, le taux moyen de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (P152.1) est de 100 %

Ce délai est calculé à partir d'une demande complète (par téléphone ou par écrit) en permettant le traitement.

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service est de **2 jours**.

En 2021, le taux de réclamations (P155.1) est de 1,7 / 1 000 abonnés

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'eau reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

Malgré l'augmentation du nombre d'interruptions de services non programmées par rapport à l'année précédente, en 2021, le taux de réclamation est de 1.7 pour 1000 abonnés soit près de 3 fois inférieur à 2020.

Tableau 17 Evolution du taux de réclamations , taux moyens de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés et du taux moyens d'occurrence des interruptions de service non programmés de 2018 à 2021.

	2018	2019	2020	2021
Taux de réclamations (/1000 abonnés) (P155.1)	5.94	2.58	5.13	1.7
Taux moyen de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (P152.1)	100	100%	100%	100%
Taux moyen d'occurrence des interruptions de service non programmés (P151.1)	6.77	8.12	1.89	24

2.6.2. L'évolution du nombre de contrats S

Le service de l'eau alimente essentiellement 66005 habitants, dont 48028 sur la ville d'Aubagne (données Insee 2017). Au total, le service compte 18 874 contrats d'abonnement d'eau. L'évolution du nombre de contrat donné en tableau 18 suit globalement l'augmentation de la population exceptée sur le secteur de la Penne-sur-Huveaune.

Tableau 18. Population DGf et abonnés

Commune	Nombre d'habitants en 2021 (nombre d'habitants en 2020)	Nombre de contrats en services				Proportion n/(n-1)
		2018	2019	2020	2021	
Aubagne	48 028 (47 031)	11 530	11 686	11821	11979	+1.3%
La Penne-sur-Huveaune	6522 (6511)	2 037	2 107	2144	2279	+6,2%
Cuges-les-Pins	5287 (5214)	2 094	2 122	2149	2210	+2.8%
Saint -Zacharie	6168 (5774)	NC	2 316	2378	2406	+1,2%
Total	66 065 (64 530)	15 661	18 231	18 492	18 874	+2.1%



2.7. LA GESTION FINANCIERE

2.7.1. LES VOLUMES FACTURES

Les volumes facturés en 2021 sont de 4 548 515 m³

Le tableau 19 montre les volumes facturés par communes en 2021.

Tableau 19 Volumes facturés en m3 par commune

	Aubagne	La Penne-sur-Huveaune	Saint-Zacharie	Cuges-Les-Pins
Volumes facturés	3 442 510	402 993	360 392	342 620

2.7.2. LE TAUX D'IMPAYES

Le taux moyen d'impayés sur les factures d'eau (P154.0) est de 6 %

Le taux moyen d'impayés brut et net pour chacune des communes est :

- Commune d'Aubagne : 8.69% brut, 8.26% net
- Commune de Cuges-Les-Pins : 8.21% brut, 7.14% net
- Commune de La Penne-sur-Huveaune : 6.98% brut, 6.74% net
- Commune de Saint-Zacharie : 2.96% brut, 2.81% net

Il est à noter que la loi n°2013-312 du 15 avril 2013 dite « loi Brottes », applicable depuis le 27 février 2014, interdit aux distributeurs de couper l'arrivée d'eau ou d'en réduire le débit dans un logement, lorsqu'un client ne paye plus ces factures. Cette loi diminue fortement les actions de coercition en cas d'impayés.

2.7.3. DEGREVEMENTS AU TITRE DE LA LOI WARSMANN

Les conditions et modalités selon lesquelles un abonné d'un immeuble à usage d'habitation peut bénéficier d'un écrêtement de sa facture d'eau, lorsqu'une fuite sur une canalisation après compteur est constatée, sont détaillées dans le décret n°2012-1078 du 24 septembre 2012, pris en application de l'article 2 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, dite « loi Warsmann ». Le tableau 20 montre les volumes écrêtés au titre de la loi Warsmann.

Tableau 20 Volumes écrêtés au titre de la loi Warsmann et nombre d'abonnés concernés

	2018	2019	2020	2021	Evolution 2020/2021
Volumes écrêtés au titre de la loi Warsmann (m3)	39656	42038m ³	60755m ³	48 519m ³	-20%
Nombre d'abonnés concernés	460	330	821	182	-22%

2.7.4. DONNEES FINANCIERES DU SERVICE

- Les grands postes du budget Eau Potable de la SPL :

Les grands postes de dépenses et recettes de la SPL sont donnés en figure 28.

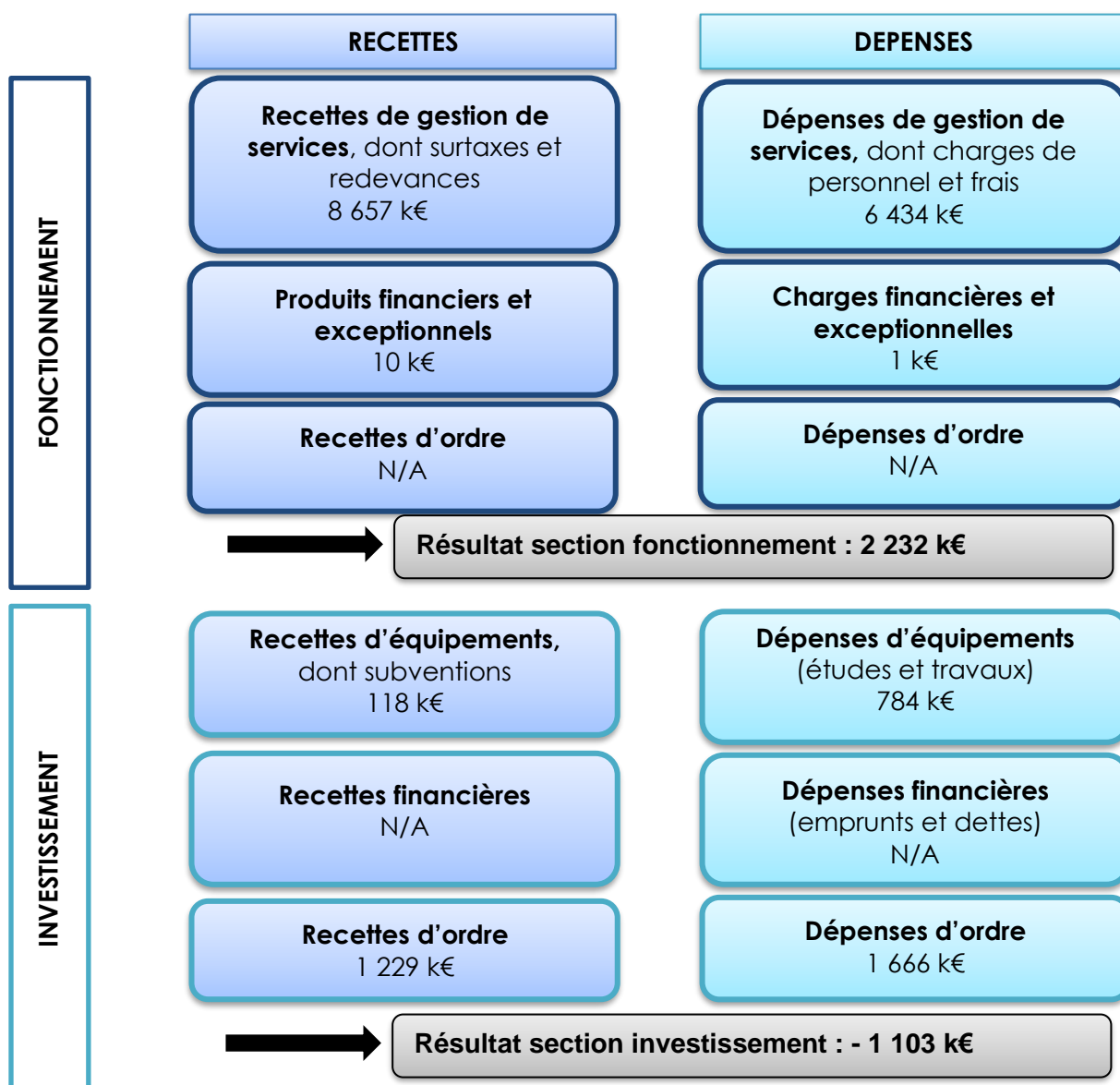


Figure 28 Les grands postes du budget eau potable de la SPL

Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements.

- **Etat de la dette eau au 31/12/2021 :**

Tableau 21 Etat de la dette au 31/12/2021 pour le secteur AEP de la SPL

	Montant en €
Recettes réelles	N/A
Dépenses réelles	N/A
Epargne brute	N/A
Capital restant dû au 31/12/2021	N/A
Durée d'extinction de la dette (P153.2)	N/A (1)

(1) La S.P.L. n'ayant pas contracté d'emprunt afin de financer le budget « eau potable », ce tableau d'état de la dette est, par conséquent, non applicable (N/A) à notre structure.

2.7.5. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION

- **Suivi du Compte Administratif :**

Tableau 22 Suivi du compte administratif

	2018	2019	2020	2021	Ecart année N-1
Produits	8 428 k€	9 384 k€	8 869 k€	10 014 k€	+ 12,9%
Charges	8 380 k€	9 334 k€	8 589 k€	8 885 k€	+ 3,4%
Résultat avant impôt	48 k€	50 k€	280 k€	1 129 k€	+ 300,0%
RESULTAT	42 k€	40 k€	264 k€	1 112 k€	+ 321,2%

- Suivi du compte de renouvellement (GER) :

Tableau X :

	Dotation	Dépenses	Solde annuel	Solde cumulé
2018	1 637 k€	1 050 k€	587 k€	3 107 k€
2019	1 927 k€	1 130 k€	797 k€	3 904 k€
2020	1 579 k€	645 k€	934 k€	4 838 k€
2021	1 151 k€	1 208 k€	- 57 k€	4 781 k€

- **Suivi du programme d'investissement :**

Tableau 23 : Evolution du montant des investissements

	2018	2019	2020	2021
Montant des investissements	382 k€	617 k€	204 k€	111 k€

2.7.6. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE

En 2021, le montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (P109.0) est de 0.0004 €/m3 soit un montant total de 1 816 € sur tout le territoire de la SPL Eau des Collines

2.8. LES ETUDES ET TRAVAUX

Les points marquants sur la partie Etude concernant l'activité AEP sont les suivants :

- Pré-étude pour la réhabilitation des forages d'Aubagne (ouvrages très anciens et dégradés dont les crépines étaient en bois) et la **faisabilité d'un nouveau forage d'exploration** sur la commune de Cuges-Les Pins
- **Diagnostic du fonctionnement des filtres à sable et préconisations pour l'optimisation des conditions de traitement de l'eau brute** au niveau de l'UPEP du Pin Vert à Aubagne.
- **L'étude de modélisation du bas service du réseau AEP pour la mise en place d'un maillage de secours** lors de la coupure de la canalisation principale AE" P de l'usine du Pin vert pour cause de travaux.
- **La publication d'un article scientifique de l'Université d'Aix-Marseille où la SPL Eau des Collines est citée en remerciement** pour le partage de données hydrologiques collectées lors des essais de pompages des forages d'Aubagne dans le cadre de l'étude Ressource Stratégique portée par la SPL EDC et l'Agence de l'Eau.

Les points marquants sur la partie Travaux concernant l'activité AEP sont les suivants :

- Le **renouvellement de 1km300 de linéaire de réseau d'eau potable sur la commune d'Aubagne.**
- La **réhabilitation complète du forage Jeanne d'Arc** sur Aubagne par chemisage. Le forage des impôts n'a pu être réhabilité par simple chemisage et nécessite une surforation qui aura lieu courant 2022.
- La sécurisation du site de forage de Puyricard et **l'ajout d'un dispositif de filtration pour améliorer la qualité de l'eau produite.**

La SPL L'Eau des Collines a engagé au total environ 787 094 euros HT pour les études et travaux en 2021. Le détail de ces dépenses est donné dans les chapitres suivants.

Pour note, une partie minoritaire (45 000 euros) de ces dépenses est co-financée par l'Agence de l'Eau dans le cadre des mesures incitatives pour l'économie d'eau (Tableau

24). Le bilan en 2021 est positif lié au paiement du solde du projet conventionné co-finançant l'actualisation du schéma directeur d'Aubagne (partie étude). Les travaux comprennent la réhabilitation des forages d'Aubagne notamment celui de Jeanne d'Arc. Les équipements concernent l'achat d'un dégrilleur et d'un automate de filtration sur l'usine UPEP de Pin vert. La majorité de ces aides viennent d'aide exceptionnelles de l'Agence de l'Eau (AAP Rebond, préservation de la ressource, Contrat de rivière Huveaune)

Les données hydrogéologiques collectées sur lors des essais de productivités des forages d'Aubagne ont été utilisées dans le cadre de la publication d'un article scientifique à comité de lecture international réalisé par un doctorant de l'Université d'Aix-Marseille I. Dans le cadre d'une thèse explorant les méthodes de caractérisation de l'écoulement dans les aquifères karstiques, l'Université d'Aix-Marseille a développé des liens avec la SPL L'Eau des Collines qui réalise parallèlement depuis 2017 une étude hydrogéologique sur la ressource en eau sur le secteur d'Aubagne et du Pays de l'Etoile. Dans le cadre de ces échanges, les données opérationnelles collectées par la SPL ont été partagées avec l'université d'Aix-Marseille.

L'article scientifique produit par l'Université d'Aix-Marseille avec une partie des données de la SPL Eau des Collines est consultable au lien suivant :

Garin T., Arfib B., Ladouche B., Goncalves J., Dewandel B.(2021) Improving hydrogeological understanding through well-test interpretation by diagnostic plot and modelling: a case study in an alluvial aquifer in France, Hydrogeology Journal : <https://doi.org/10.1007/s10040-021-02426-9>

Tableau 24 Distribution des postes de dépenses concernant les projets conventionnés avec l'Agence de l'Eau et dépenses/recettes spécifiques à 2021

	Dépenses/subventions prévisionnelles dans convention (keuros)		Cumul dépenses SPL /versements (solde + acomptes) jusqu'à fin 2021		Dépenses SPL et versements de l'agence de l'eau (soldes + acomptes) spécifique à 2021			
	Dépenses	Subventions	Dépenses	Recettes	Dépenses en 2021	Recettes 2021* (Acomptes + soldes)	Acomptes	soldes
Activités totales AEP et Assainissement	4172k€	2257k€	2694 k€	783 k€	336 k€	420 k€	99 k€	321 k€
Total Activités Eau potable	1136 k€	748 k€	621 k€	181 k€	45 k€	187 k€	25 k€	162 k€
Poste en régie	0	0	0	0	0	0	0	0
Travaux	227 k€	114 k€	55 k€	0	3 k€	17 k€	17 k€	0
Etudes	780 k€	570 k€	422 k€	109 k€	5 k€	124 k€	0	124 k€
Equipements	129 k€	64 k€	144 k€	72 k€	37 k€	46 k€	8 k€	38 k€

*Les recettes totales de 2021 sont la somme des versements d'acomptes et paiements des soldes de 2021 (somme des montants des colonnes grisées).



2.8.1. Les études

Le détail des études conduites en 2021 par la SPL L'Eau des collines est donnée dans le tableau 25.

Tableau 25 : Détails des études conduites par la SPL Eau des Collines en 2021 en activité AEP

Communes	Lieu	Ouvrage	Type	Description	Maître d'œuvre ou auteur	Coût (HT)
Aubagne	Pin Vert	UPEP	Etude diagnostique et formation du personnel	Diagnostic fonctionnement des filtres à sable et optimisation coagulation	SAFEGE	16700€
	Réseau Bas Service		Etude modélisation pour sécurisation par maillage	Modélisation AEP pour le secours du bas service lors des travaux sur l'usine UPEP	SAFEGE	10800€
	Route de Beaudinard	Forages des Impôts et Jeanne d'Arc	Note technique	Etude réhabilitation du forage des Impôts	ANTEA	3285€
	Camp Sarlier		Etudes pré-opérationnelles AVP et DCE	Etude de conception de MOE pour la pose de réseaux AEP et EU parc d'activités Camp SARLIER à Aubagne	SAFEGE	23200€
Cuges-Les-Pins	Puyricard	Forage	Mémoire technique	Note de cadrage pour le projet de forage de Puyricard (Cuges-Les-Pins)	ANTEA	10950€
Montant total (€)					64 935€ HT	

2.8.2. Les travaux neufs

Il n'y a pas eu de travaux neufs d'extension de réseau en 2021 en AEP.

2.8.3. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT



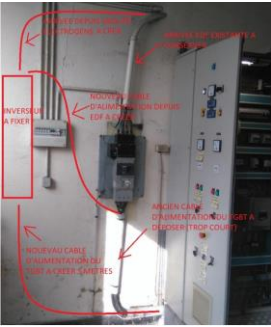
Le détail des travaux de renouvellement de réseaux AEP est donné dans le tableau 26. On comptabilise 1300 mètres linéaires de canalisations renouvelées pour un montant de dépenses global, de 675 000 euros.

Tableau 26 : Travaux de renouvellement des réseaux AEP réalisés en 2021

Communes	Localisation	Durée chantier	Linéaire posé (ml)	Nombre branchements	Coûts
Aubagne	Bd Horizons Clairs	5 mois	445	41	200 000€
Aubagne	Bd Horizons Clairs	5 mois	78		
Aubagne	Bd Jean Jaurès	7 mois	33	12	100 000€
Aubagne	Bd Jean Jaurès	7 mois			
Aubagne	Lotissement jardin d'Eoures	8 mois	75	3	25 000€
Aubagne	Lotissement saint Philippe	1 semaine	110	7	150 000€
Aubagne	Lotissement saint Philippe	1 semaine	80	6	
Aubagne	Impasse cocordano	2.5 mois	480	14	200 000€
Montant total (€)					675 000€

Par ailleurs, des travaux de réhabilitation et de sécurisation des forages ont été réalisés et sont détaillés dans le tableau 27.

Tableau 27: Travaux de réhabilitation sur les forages d'Aubagne et Saint-Zacharie réalisés en 2021

Communes	Localisation	Ouvrage	Nature des travaux	Coûts	Photos
Aubagne	Forage des Impôts	Forage	Modification des canalisations et mise au norme + achats matériels en DN200 pour le forage	7522€	
Aubagne	Forage Jeanne d'Arc	Forage	Chemisage	27 720.36€	
Saint-Zacharie	Forage de la Brise	Forage	Etude sécurisation de l'alimentation électrique et ajout d'un dispositif de filtration	11917€	
Montant total (€)				47 159.36 € (HT)	

2.8.4. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES

Les grands projets relatifs à l'alimentation en eau potable programmés par la SPL L'Eau des Collines en 2022 sont listés par service dans les tableaux 28, 29, 30 et 31.

1.8 millions d'euros de travaux ont déjà été estimés sans compter les montants relatifs aux études programmées dans le tableau 28.

Tableau 28: Les grands projets en terme d'exploitation prévus pour 2022/2023

Communes	Commentaires
Aubagne – La Penne s/H	Mise en place d'un secours du Haut service vers le Bas Service
Aubagne - La Penne s/H	Finalisation de l'étude sectorisation
St Zacharie	Finalisation de la mise en place de la sectorisation
Aubagne	Déploiement de la télérelève sur les secteurs Ouest, Est et Centre
Aubagne – La Penne s/H	Etude qualité d'eau sur le territoire suite aux plaintes répétées concernant les goût et l'odeur de l'eau
Aubagne – La Penne s/H	Complétion du SIG :
Cuges les Pins – St Zacharie	Fuites sur canalisation et branchement

Les chantiers de renouvellement de réseaux prévus au programme pour 2022/2023 au niveau du service Travaux sont listés dans le tableau 29.

Tableau 29 : Les chantiers à venir pour le renouvellement des réseaux AEP par commune aux horizons 2022/2023

Communes	Localisation	Linéaire (ml)	Nombre branchements	Coûts
Saint-Zacharie	Chemin de la Cadole	153	6	150 000€
Aubagne	Bd Romarins	380	41	300 000€
Aubagne	Rue des Coquières	180	20	100 000€
Aubagne	Route d'Eoures à Pierre Blancard	180	3	120 000€
Aubagne	Chemin de la Perussonne	100	3	90 000€
Aubagne	UPEP	160	4	200 000€
TOTAL				960 000€

La sécurisation de la ressource est un des enjeux stratégiques du schéma directeur métropolitain en alimentation en eau potable. Plusieurs chantiers visant à améliorer la sécurisation de la ressource et la protection réglementaire des sites de production d'eau potable géré par la SPL L'Eau des Collines et sont décrits dans le tableau 30.



Tableau 30: Chantiers liés à la sécurisation de la ressource au niveau du service Production prévus pour 2022/2023

Communes	Localisation	Ouvrage	Nature des travaux	Coûts
Saint-Zacharie	Réservoir Castillonne	Réservoir	Sécurisation (création PDL, SOFREL, aménagement accès au niveau des marches)	10 000€
Saint-Zacharie	Forage de la Brise	Forage	Maillage tuyauterie Filtration	90 000€
Saint-Zacharie	Forage de la Brise	Forage	Mise en place Groupe électrogène	75 000€
Saint-Zacharie	Ensemble des sites AEP		Gestion des accès	3 000€
Aubagne /La Penne-sur-Huveaune	Ensemble des sites	Tout ouvrages	Gestion des accès	20 000€
Total				198 000€

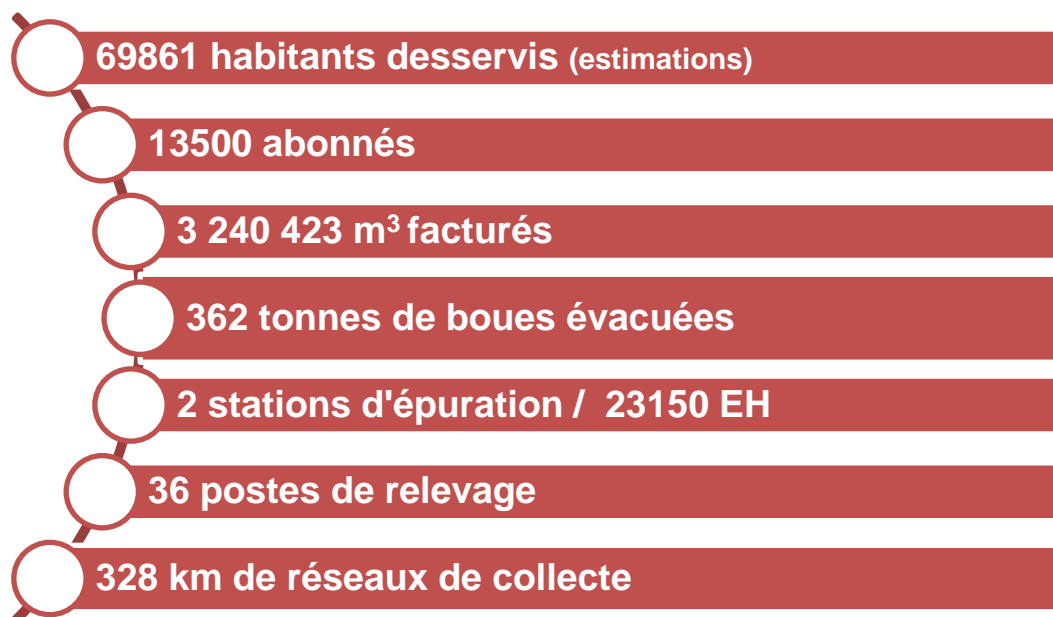
Tableau 31: Travaux programmés sur les ouvrages AEP pour 2022/2023

Communes	Localisation	Durée	Ouvrage	Nature des travaux	Coûts
Aubagne	Pin vert		UPEP	Conduites galerie vidanges	30 000€
Aubagne	Pin vert		UPEP	Renouvellement de la coursive d'accès à la citerne 1500 m3	4 000 €
Aubagne	Pin vert		UPEP	Inspection tuyau d'eau brute	4 000€
Aubagne	Pin vert		UPEP	Reprise dalle extérieur côté transformateur	30 000€
Aubagne	Pin vert		UPEP	Modification des poreux et des conduites et placement de la b^che d'ozone	35 000€
Aubagne	Pin vert		UPEP	Modification GC citerne	75 000€
Aubagne	Pin vert		UPEP	Canalisation réseaux bas	50 000€
Aubagne	Pin vert		UPEP	Coagulation/filtration	190 000€
Aubagne/La Penne-sur-Huveaune	Réservoir Arnauds		Réservoir	Reprise de vidange	90 000€
Saint-Zacharie	Réservoir St Victor		Réservoir	Plafond et isolation	5 000€
Saint-Zacharie	Ensemble des sites		Tout ouvrages	Ré-enclencheurs alimentation EDF	2000€
Aubagne /La "Penne-sur-Huveaune	Forage des Impôts		Forage	Reprise du forage	100 000€
Aubagne /La "Penne-sur-Huveaune	Ensemble des sites		Tout ouvrages	Ré-enclencheurs EDF	3 000€
Cuges-Les-Pins	Forage Puyricard		Forage	Remplacement transformateur	25 000€
Cuges-Les-Pins	Ensemble des sites		Tout ouvrages	Ré-enclencheurs alimentation EDF	2 500€
Total (€)					645 500 €



3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021



Ce rapport présente les données globales de la régie. Les données par commune sont données en partie dans le tableau 32 et détaillées en annexe 10.

Tableau 32 Statistiques et données générales concernant les ouvrages et organes réseaux de l'assainissement collectif

	Aubagne-La Pennes-sur-Huveaune	Cuges-Les-Pins	Auriol/Saint-Zacharie	Etoile	Roquevaire
STEP	0	1	1	0	
Comptage EU	1		2	8	2
Postes de relevages	17 dont 3 sur la Penne-sur-Huveaune	1	1	8	4
Nombre de déversoirs d'orage	6	0	1	3	2
Linéaire total (km)	149	9	55	30	29
Linéaires de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années	2.29	0	0	1.38	0
Nombre d'interventions	49	3	18	34	12
Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels ou réseau de collecte	19			1	
Date du dernier Schéma directeur	2019	2011 Réactualisation en cours	2010	2010	2008

3.2. FAITS MARQUANTS

Points à retenir

- **Réhabilitation des réseaux d'eaux usés transitant par la galerie du Merlançon avec suppression de 101 anomalies et raccordements de deux points d'entrées d'eaux usées dans les banquettes réseaux. => Actions de Lutte contre les intrusions d'eaux claires parasites et déversements d'eaux usées dans le milieu naturels :**
- **La supervision de la SPL L'Eau des Collines a relevé une brusque montée des eaux usées transitant dans l'ovoïde ((émissaire drainant toutes les eaux usées de l'Etoile, Gèmenos, Carnoux, Aubagne et La Penne-sur-Huveaune) et a donné l'alerte auprès de la SERAM gérant l'ouvrage. Après enquête, les équipes de la SERAM ont confirmé l'effondrement de 12m du bati de l'ovoïde entraînant le déversement de 30 000 m3 d'eaux usées dans l'Huveaune.**
- **L'actualisation du schéma directeur assainissement de Cuges-Les-Pins a été lancé durant l'automne 2021. Le dernier schéma directeur datait de 2011.**

Le détail des faits et autres évènements marquants qui ont eu lieu au cours de l'année 2021 est donné ci-après :

- **Travaux de réhabilitation des réseaux EU dans la galerie du Merlançon – Rue de la République, Aubagne**

À la suite de plaintes fréquentes des riverains de la rue de la République à Aubagne au sujet de remontées d'odeurs, un diagnostic des deux collecteurs d'eaux usées se trouvant sous cette rue, à l'intérieur de la galerie pluviale du Merlançon, a été réalisé par la SPL en janvier 2021.

Une visite pédestre d'inspection visuelle des 550 m de l'ouvrage situés entre le rond-point de l'Horloge et l'intersection avenue de la République/Bd Gambetta a ainsi été effectuée et a mis en évidence 101 anomalies, allant du tampon à renouveler à de fortes exfiltrations en pied de banquette. Deux arrivées d'eaux usées par des avaloirs pluviaux ont également été relevées.

Il est à noter que le Schéma Directeur d'Assainissement des communes d'Aubagne et de La Penne sur Huveaune de 2017 faisait également mention d'un certain nombre de ces anomalies et préconisait des actions de travaux et d'investigations complémentaires.

A la suite de ce diagnostic, des travaux de réhabilitation ont démarré le 26 mai 2021 et ont duré environ 3 mois.

- **Nouveau marché de prestation pour le curage et la maintenance du système d'eaux usées**

Au 1^{er} Avril 2021, la SPL a démarré le nouveau marché de prestation de curage et maintenance du système d'eaux usées avec la société OSIS SARP. Ce marché comprend toutes les prestations de curage préventif, curatif, nettoyage des postes de relevage, fumigation et ITV des réseaux d'assainissement sur l'ensemble du territoire de la SPL.

- **Schéma directeur d'Assainissement de la commune de Cuges les Pins**

Au mois de septembre 2021, la SPL a lancé le Schéma Directeur du réseau d'eaux usées de la commune de Cuges-Les-Pins. Celui-ci durera environ 12 mois et se terminera par la réhabilitation de la station d'épuration de la commune de Cuges-Les-Pins.

- **Casse de l'ovoïde – Débordement EU très important à La Penne sur Huveaune**

Le 30 novembre dernier, nous avons relevé sur notre supervision une montée brusque d'eau usées dans l'ovoïde (émissaire récupérant toutes les eaux usées de l'Etoile, Gémenos, Carnoux, Aubagne et La Penne sur Huveaune pour être acheminées vers la STEP de la Géolide à Marseille) entraînant un déversement dans le milieu naturel. Une enquête a été lancée en urgence pour comprendre le problème. Après avoir poussé nos recherches au-delà de notre périmètre nous nous sommes rendu compte que l'ovoïde était également en charge sur la commune de Marseille. Nous avons alors prévenu la SERAM qui après enquête a confirmé l'effondrement de celui-ci sur 12m. Un pompage de secours a été mis en place par la SERAM afin de limiter au maximum les déversements dans le milieu naturel. Malgré la réactivité et les efforts des équipes de la SERAM, les travaux de remise en état ont duré 1 mois causant un déversement d'environ 30 000 m³ d'eau usées brutes dans l'Huveaune.

Suivi des rejets non domestiques :

Durant l'année 2021, la technicienne en charge des effluents non domestiques a réalisé 34 nouveaux diagnostics chez des industriels et 20 Arrêtés d'autorisation ont été élaborés.

3.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE

Les synoptiques de fonctionnement des réseaux des communes sur le territoire de gestion de la SPL L'Eau des Collines sont donnés en figures

Afin de faciliter la compréhension de l'architecture des réseaux d'assainissement qui composent le système « Aubagne – La Penne sur Huveaune », le synoptique suivant fait apparaître les ouvrages particuliers (postes de refoulement...) et les principaux cours d'eau et axes routiers du territoire.

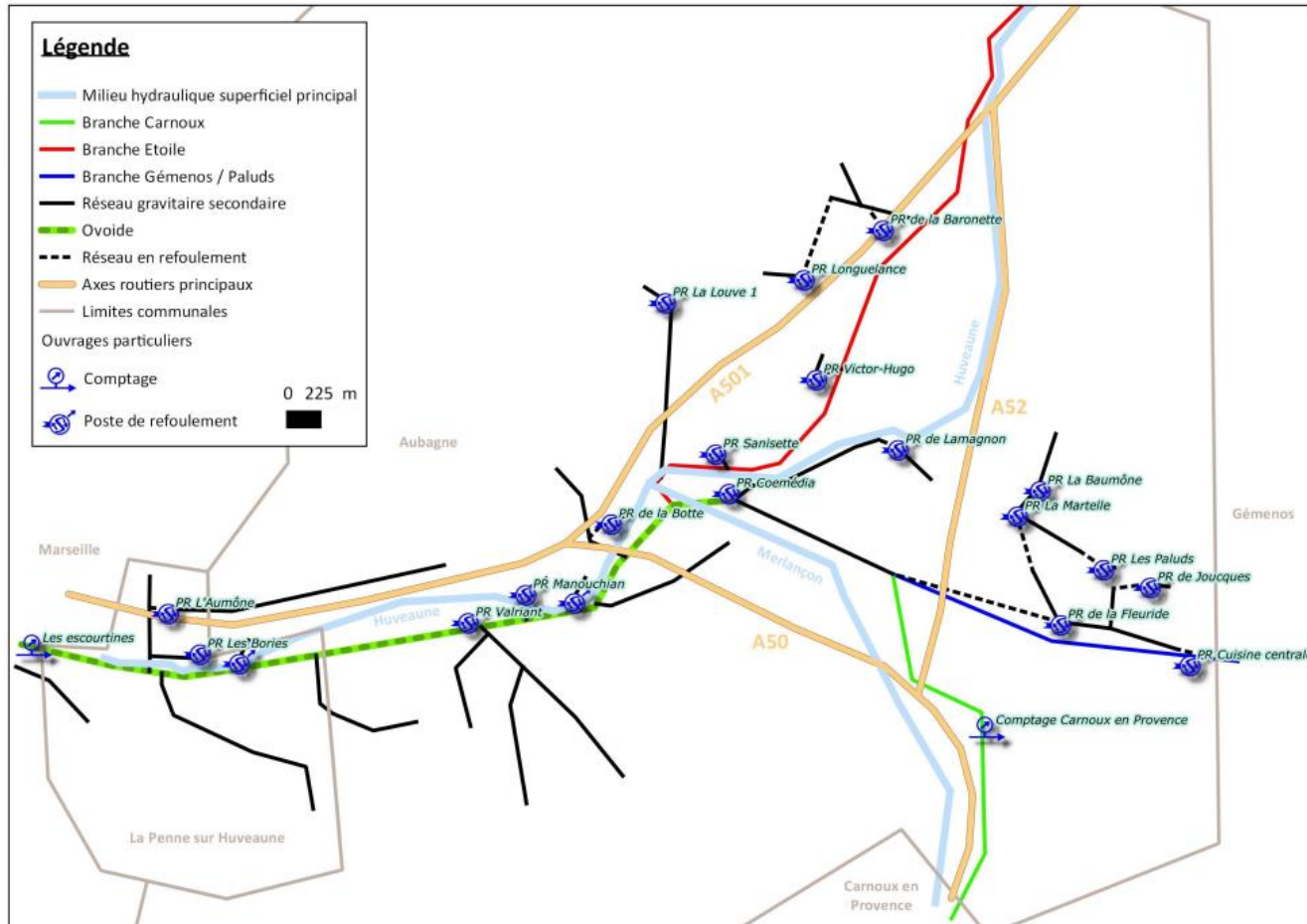


Figure 29 : Synoptique du fonctionnement du réseau Aubagne et La Penne-sur-Huveaune

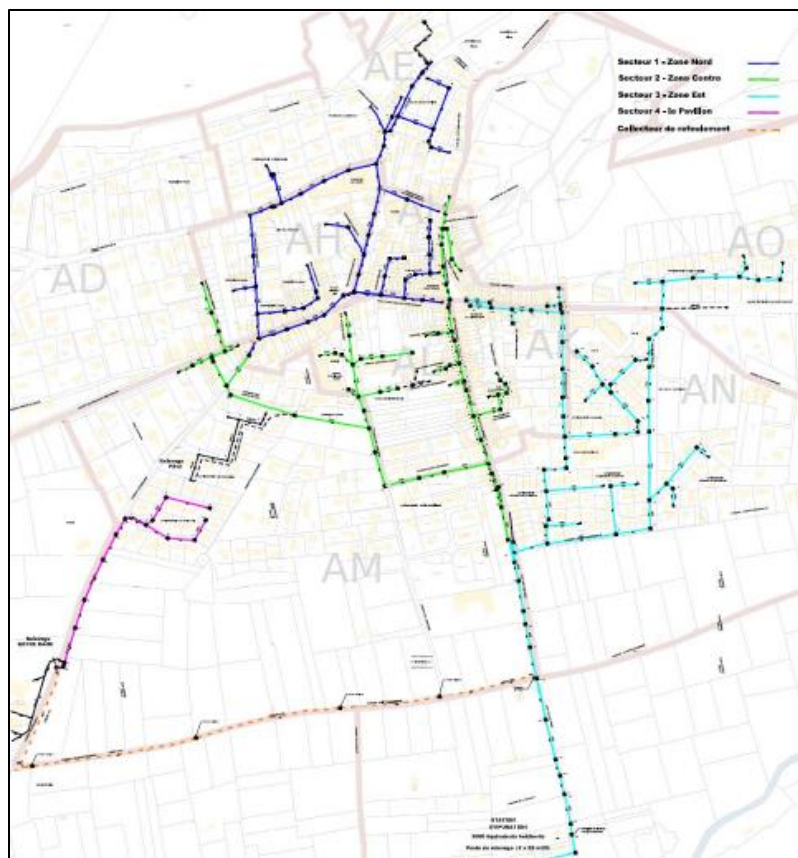


Figure 30: Plan de situation de la collecte – Cuges-les-Pins

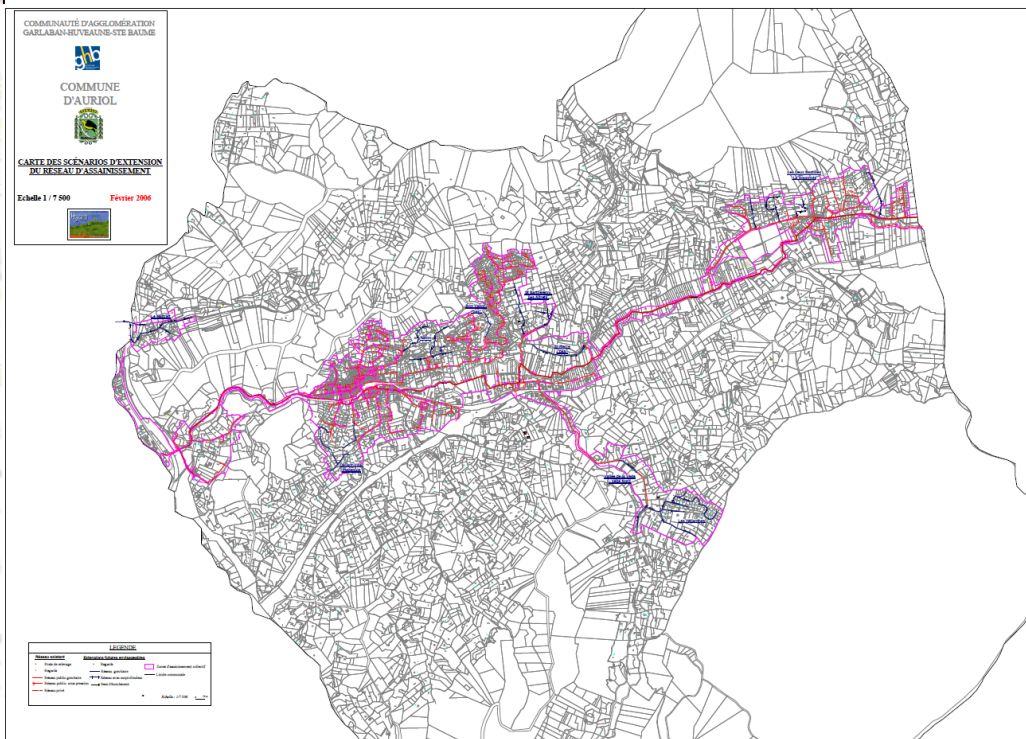


Figure 31 : Plan de situation de la collecte – Auriol

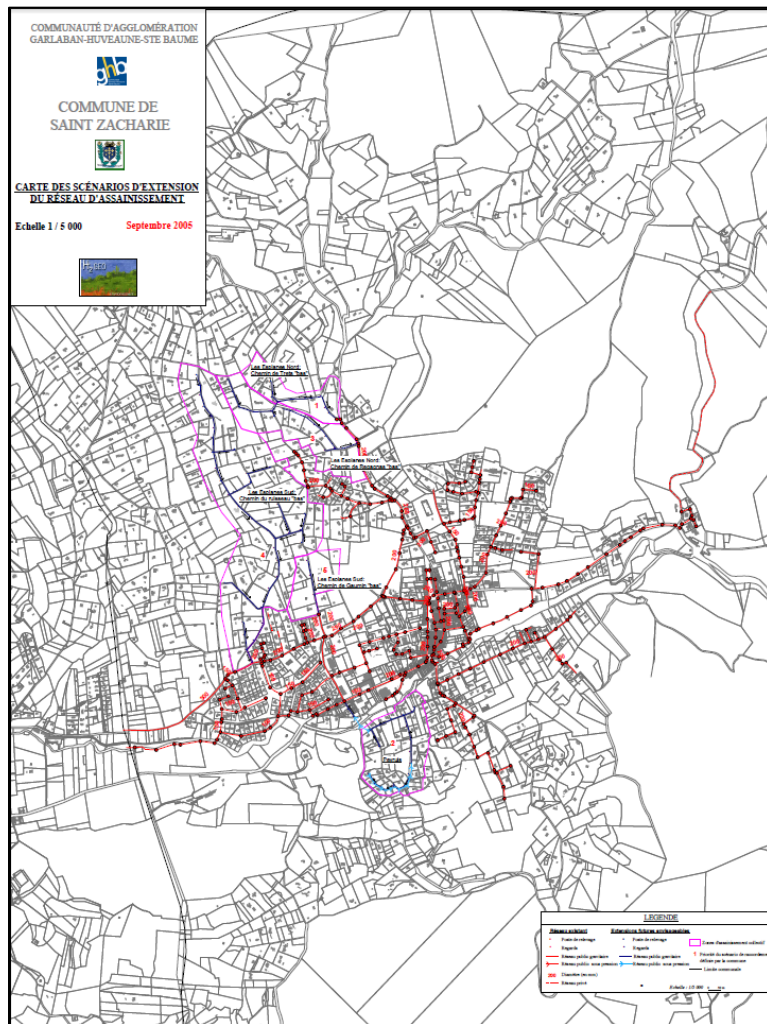


Figure 32 : Plan de situation de la collecte – Saint-Zacharie

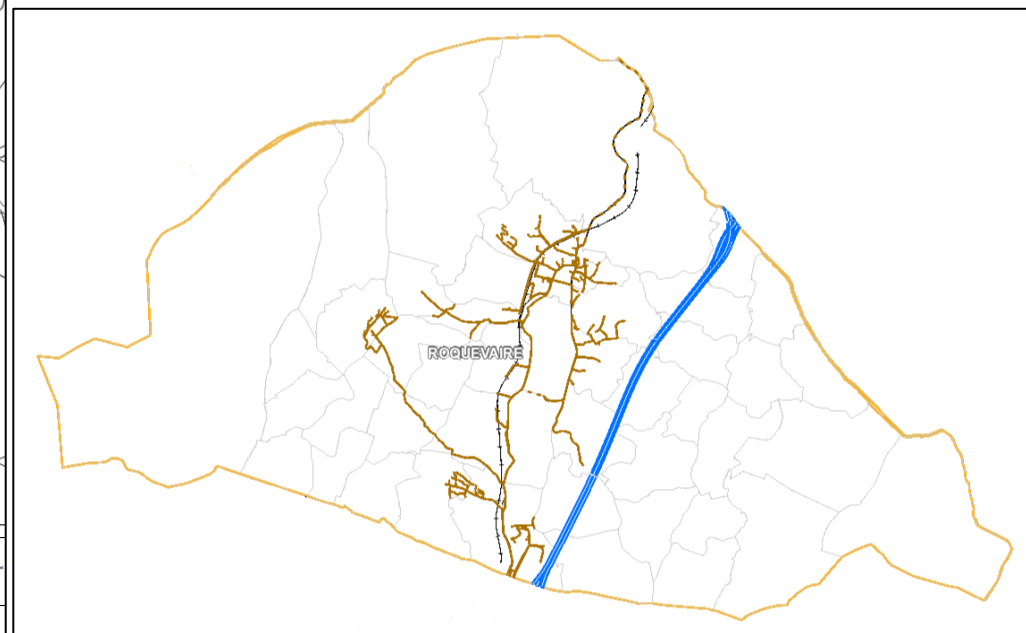


Figure 33: Plan de situation de la collecte – Roquevaire

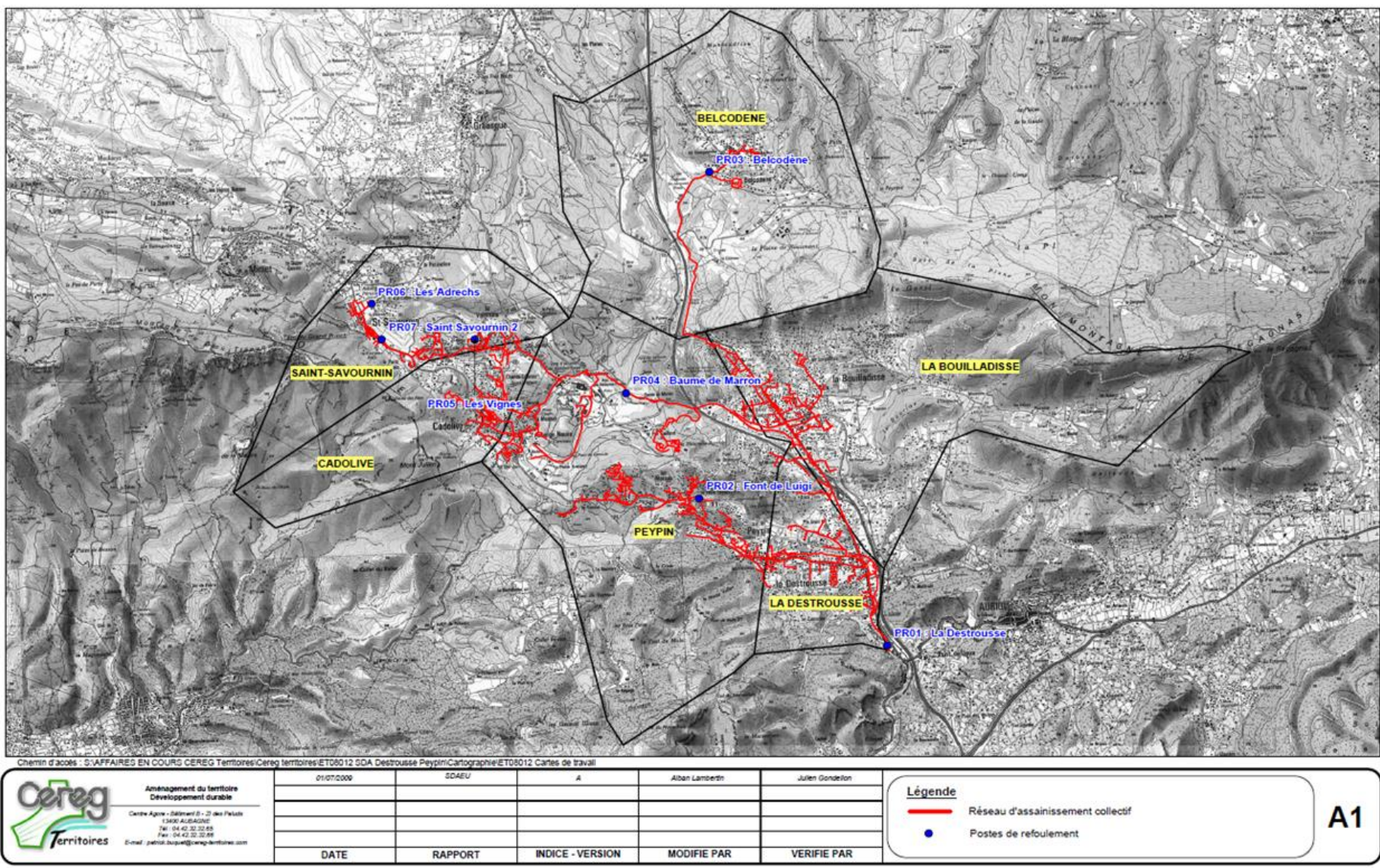


Figure 34 : Plan de situation de la collecte - Communes de l'Etoile

3.3.1. LA COLLECTE

En 2021, le linéaire du réseau d'assainissement (hors branchements) est de 327.53 km (indicateur VP.077).

Le linéaire de réseau 2021 est en augmentation de 2.3 % par rapport à l'année 2020 et est 100% séparatif (hors raccordements sauvages).

Le nombre de branchements est estimé à 26027, soit un linéaire d'environ 130121 km.

Les caractéristiques des linéaires du réseau par type de matériaux (en mètre linéaire) pour chaque commune sont données dans le tableau 33.

Les figures 35 à 41 représentent de façon plus synthétique la distribution des linéaires d'assainissements par type de matériau pour les communes d'Aubagne, La Penne -sur Huveaune, Cuges-Les-Pins, Auriol , Saint -Zacharie et les communes de l'Etoile de façon plus schématiques.

Tableau 33 Linéaires de réseau d'assainissement 2021 par commune et par matériau en mètre linéaire (ml)

	Aubagne	Auriol	Belcodene	Cadolive	Cuges	La Bouilladisse	La Destrousse	La Penne-sur-Huveaune	Peypin	Roquevaire	Saint Savournin	Saint-Zacharie	Total linéaire par type de matériau
Amiante ciment	28 078	14 079	0	3 714	4 780	10 103	7 328	13 297	13 412	18 321	7 416	1 761	122 290
Beton	0	0	0	0	0	0	0	140	0	0	0	0	140
Beton arme	2 701	0	0	0	0	0	0	135	6	0	0	0	2 842
Chemisee	1 147	585	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 732
Fibro Ciment	299	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	299
Fonte	5 086	2 564	0	1 009	0	1 573	3 252	93	7 928	160	0	0	21 666
Fonte ductile	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
Gres	20 374	0	0	3 299	0	0	0	139	1 545	1 827	0	840	28 024
Non defini	1 322	0	0	0	0	0	0	133	0	1 856	0	0	3 312
Ovoide arme	3 466	0	0	0	0	0	0	2 270	0	0	0	0	5 736
PEHD	2 252	0	0	0	1 185	0	0	0	0	60	0	513	4 010
PVC	58 431	19 160	5 046	795	2 637	4 592	5 058	9 474	6 614	7 162	2 293	16 018	137 280
PVC Pression	0	0	0	0	0	88	0	0	0	0	0	104	192
Total linéaire par commune	123 161	36 389	5 046	8 816	8 601	16 357	15 638	25 681	29 505	29 387	9 709	19 236	

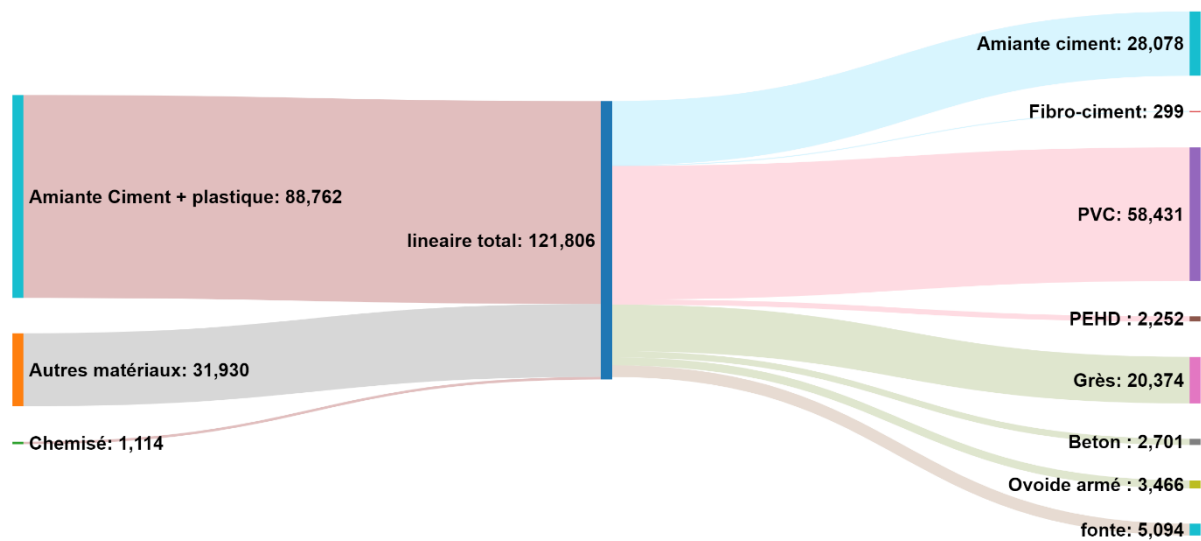


Figure 35 : Linéaires de réseau d'assainissement 2021 pour la commune d'Aubagne

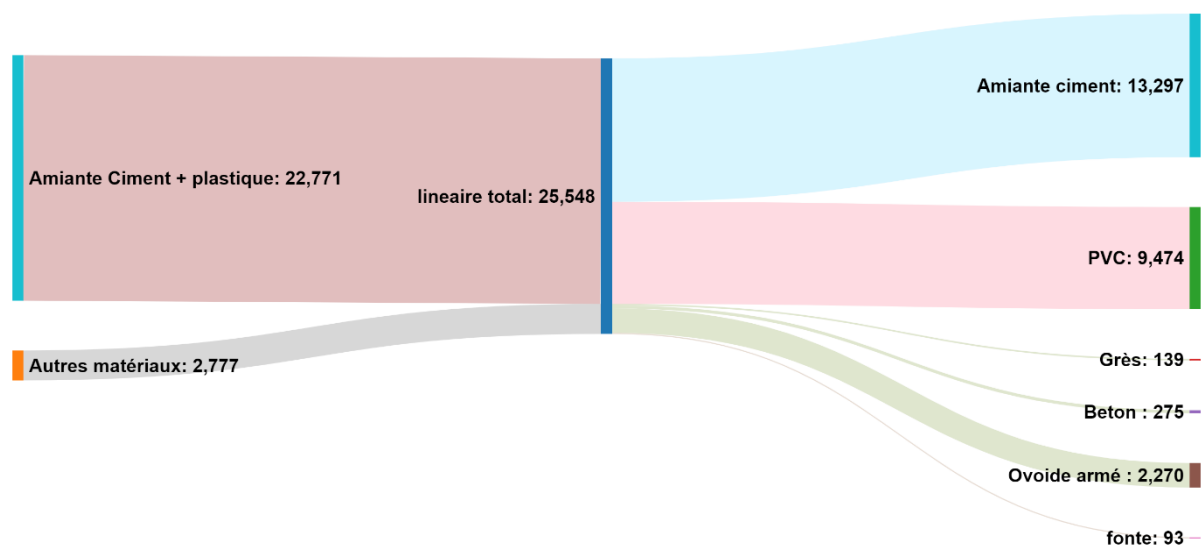


Figure 36: Linéaires de réseau d'assainissement 2021 pour la commune de la Penne-sur-Huveaune

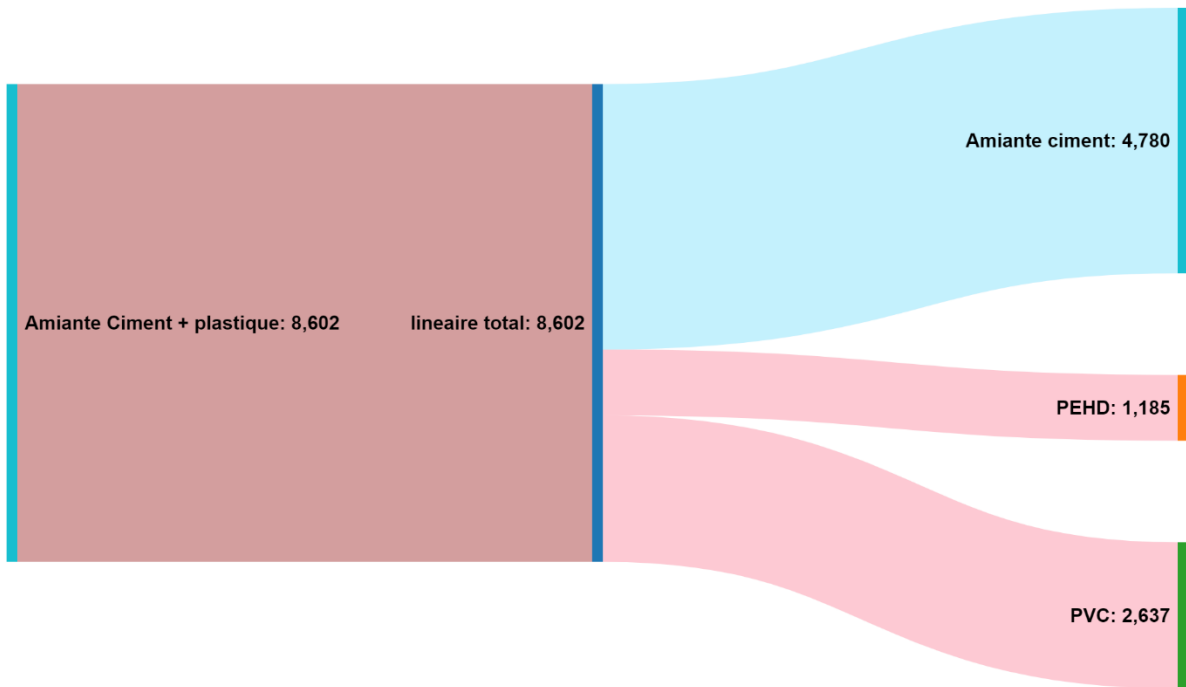


Figure 37 Linéaires de réseau d'assainissement 2021 pour la commune de Cuges-Les-Pins

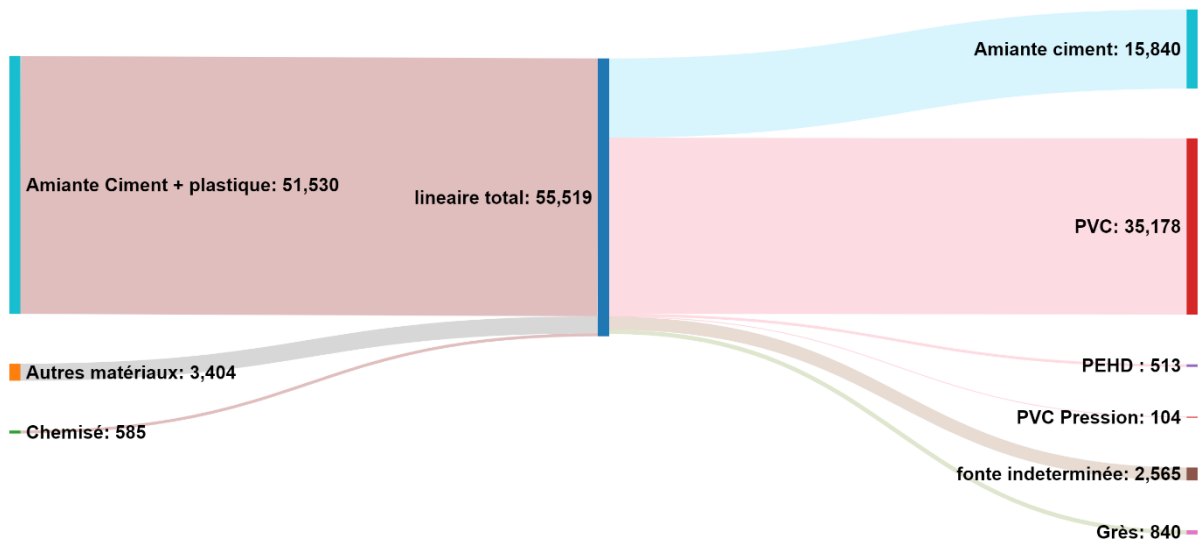


Figure 38 : Linéaires de réseau d'assainissement 2021 pour la commune d'Auriol

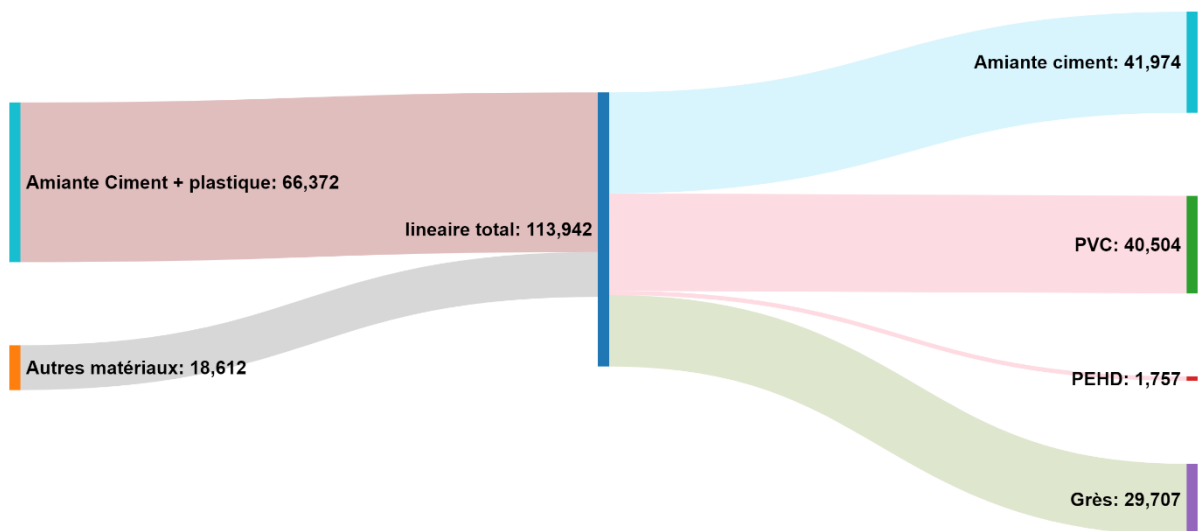


Figure 39 : Linéaires de réseau d'assainissement 2021 pour la commune de Saint-Zacharie

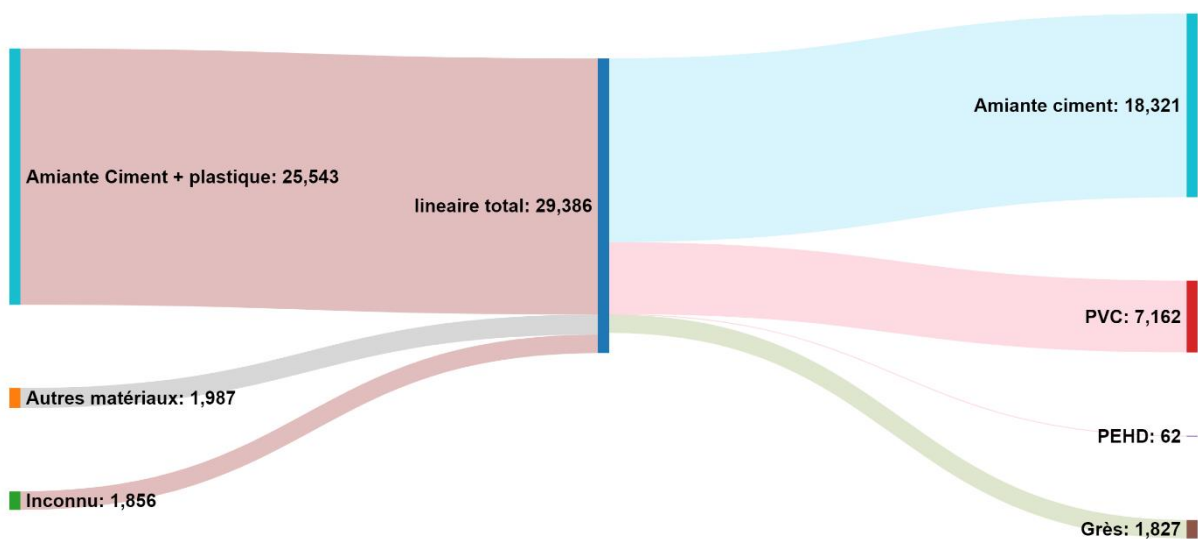


Figure 40: Linéaires de réseau d'assainissement 2021 pour la commune de Roquevaire



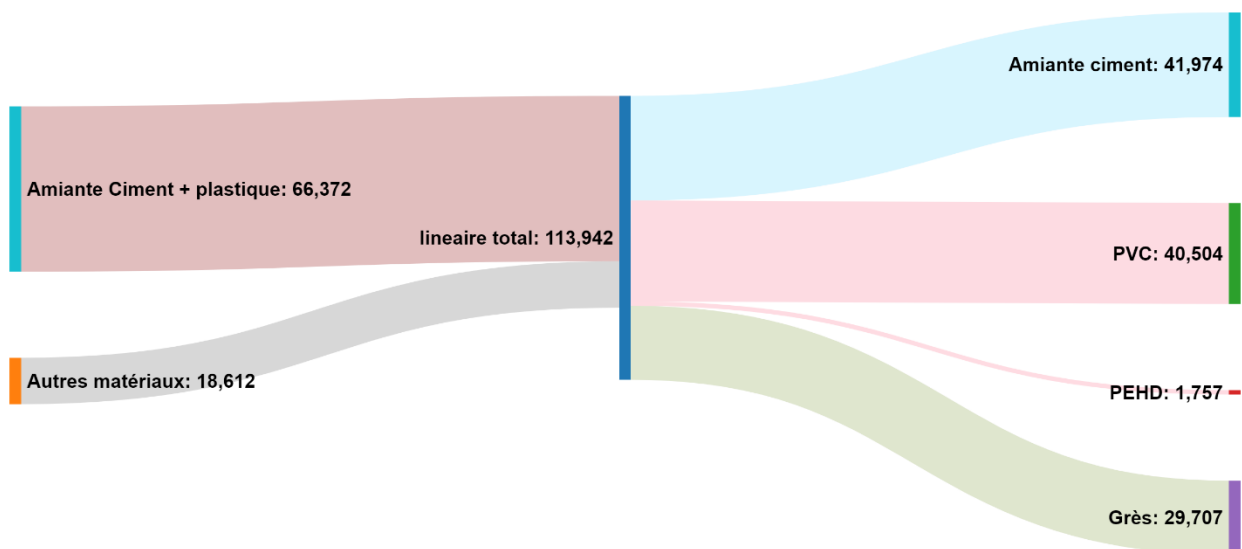


Figure 41 : Linéaires de réseau d'assainissement 2021 pour l'ensemble des communes de l'Etoile

La répartition des linéaires par diamètre est donnée dans le tableau 34.

Une représentation schématique de ces données est proposée en figure 42 où seules les fréquences de diamètres > 2% par commune sont montrés :

- Les linéaires de diamètres 150 mm et 200mm sont majoritaires : La Destrousse, Peypin, La Bouilladisse, Cuges , Cadolives, Saint-Zacharie, Saint-Savournin (disques violets et bleus).
- La majorité des linéaires sur Aubagne et La Penne-sur-Huveaune sont en 200mm (disques bleus).
- Sur la Penne-sur-Huveaune, 2km 200 de linéaire sont avec un diamètre de 1700mm (disque turquoise).
- 6 communes ont 10% de leur linéaire total avec des canalisations de diamètre compris entre 300-400mm (disques rouges).

Tableau 34 Distribution des diamètres de linéaires par commune pour l'assainissement

Diamètre (ml)	Aubagne	Auriol	Belcodene	Cadolive	Cuges	La Bouilladisse	La Destrousse	La Penne-sur-Huveaune	Peypin	Roquevaire	Saint Savournin	Saint-Zacharie
63	178											
600	1290											
60	273											
75						67				34		199
200	69924	21538	2076	3295	4597	5318	6813	19505	14141	6267	2465	13478
90	63		1346									368
160	7641	930	1514	559	89	451	690	498	623	26	104	105
50							34					
300	14055	5417				1268	1938	978	2514	2230		
800								118				
1700	3466							2270				
150	4322	2986		4948	2664	8866	4414	873	12121	971	6376	3353
400	4215	1759					36	60	6	390		183
110	122				1185							
NC	1252							157				
0		1342			66	116			3	13829		883
125	1075	114	110	14		40	162		88	457		
250	11940	2134					1149	813		4572		668
500	1611							379				
100	138					231	8	23	8		764	
640	52											
45								6				
350	1544	170					395			610		



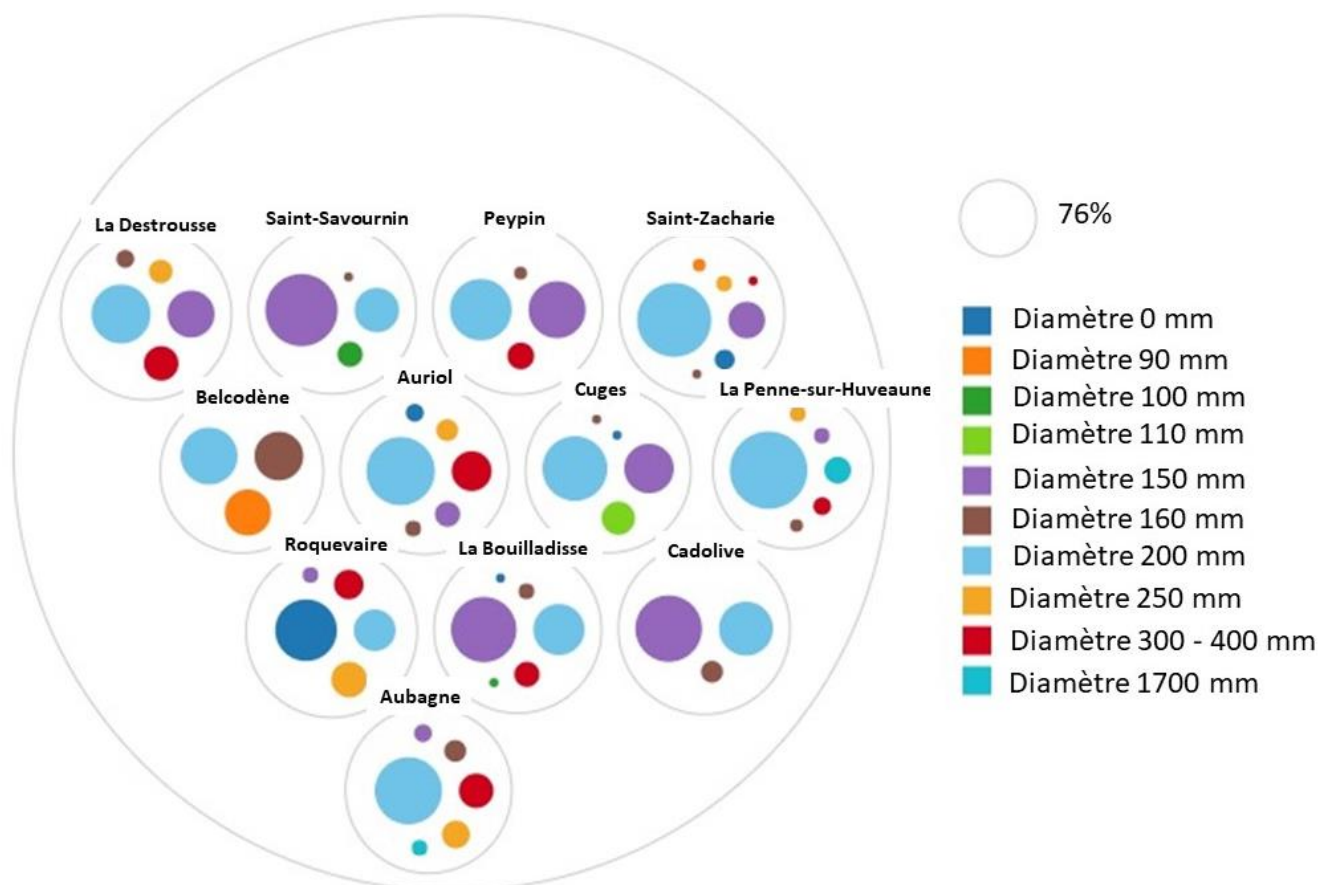


Figure 42 Fréquence des diamètres de linéaires par commune : les tailles des disques sont proportionnelles à l'abondance des diamètres de linéaires indiqués par la couleur (les diamètres représentant moins de 2% du linéaire total par commune n'ont pas été pris en compte)

3.3.2. LE TRAITEMENT

A l'échelle du territoire de gestion de la SPL L'Eau des Collines, en 2021 ce sont **749 772 m³** qui d'eaux usées qui ont été traités via les deux ouvrages d'assainissements : STEP d'Auriol et STEP de Cuges-les-Pins. La nouvelle STEP du Pigeonnier sur la commune de la Bouilladisse n'a été mis en eau qu'en janvier 2021. Le tableau 35 dresse les caractéristiques des 3 ouvrages.

Tableau 35 Caractéristiques des ouvrages d'assainissement dédiés au traitement

Désignation de la station d'épuration	Capacité nominale en EH*	Type de traitement	Volumes traités en m ³	Lieu du rejet
Auriol/Saint-Zacharie	20 150	Boues activées + filtre tertiaire	641 675	L'Huveaune
Cuges-Les-Pins	3 000	Boues activées	108 097	Lits d'infiltration
STEP Le Pigeonnier (La Bouilladisse)	350	Boues activées, Biodisques, lits plantés de roseaux		Lits d'infiltration
Total			749 772 m³	

*EH : Equivalent-habitants

3.4. LE RESEAU DE COLLECTE

3.4.1. Gestion des eaux usées autres que domestiques :

3.4.1.1. Présentation de l'action « Opération collective » dédié au suivi des rejets non domestiques sur le pays d'Aubagne et de l'Etoile

L'une des priorités du 11^{ème} programme – Sauvons l'Eau de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée est la lutte contre les pollutions dispersées toxiques et les substances dangereuses. Ces dernières sont prises en compte de façon prioritaire dans les démarches collectives territorialisées (ou opérations collectives) dont l'objectif final est la réduction de ces pollutions sur le bassin versant de l'Huveaune et de son exutoire, la Baie de Marseille.

Afin de répondre aux objectifs de qualité définis par le SDAGE 2016, la SPL L'Eau des Collines a lancé en 2017 l'Opération collective du Pays d'Aubagne et de l'Etoile par signature d'une convention avec l'Agence de l'Eau, en partenariat avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie Métropolitaine, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Région PACA et le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune.

La finalité de cette démarche est de réduire les émissions des pollutions toxiques dispersées dans les réseaux et dans les milieux aquatiques.

Pour se faire, les objectifs de l'action « Opération collective » sont :

- Améliorer la connaissance sur la problématique des micropolluants
- Informer les acteurs sur l'impact de leurs pratiques sur le réseau d'assainissement et sur la qualité des cours d'eau
- Accompagner le changement de pratiques et la mise en œuvre de travaux pour lutter contre les pollutions toxiques dispersés
- Pérenniser les moyens mis en place pour ancrer durablement la stratégie de réduction à la source des pollutions toxiques dans la gestion des collectivités

Le bassin versant concerné par l'opération est celui de l'Huveaune. Les communes spécifiquement visées sont Aubagne et La-Penne-sur-Huveaune. C'est au sein de ces deux communes que sont regroupées les 3 principales zones industrielles du Territoire : Le Pôle Alpha (525 entreprises), le Parc d'Activités de Napollon (100 entreprises) et la Zone Industrielle des Paluds (600 entreprises). L'ensemble de ces zones couvre un parc d'environ **1225 entreprises dont 258 ont été définies en 2020 comme étant prioritaires.**

Pour la deuxième phase de l'action les partenaires ont souhaité étendre le périmètre d'action de l'Opération Collective aux 12 communes du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, tout en gardant la priorité sur les 3 zones industrielles citées ci-dessus. En effet, **les trois zones industrielles situées dans les communes d'Aubagne et de La Penne-sur-Huveaune condensent à elles seules environ 60% des entreprises potentiellement polluantes.**

Nous détaillerons dans cette partie uniquement les actions liées à l'accompagnement du changement de pratique et mise en œuvre de travaux pour lutter contre les pollutions toxiques dispersées. L'activité de la SPL Eau des Collines sur la partie « Informer les acteurs sur l'impact de leurs pratiques sur le réseau d'assainissement et les cour d'eaux » est décrites dans le chapitre 6 « Actions en faveur du développement durable ».

3.4.1.2. Bilan de l'activité en 2021 : visites de terrain, diagnostics, arrêtés d'autorisations, suivi des travaux et des mise en conformités techniques

Les contrôles ont été orientés sur les entreprises où une suspicion d'inconformité existe. En cas de résultat non-conforme, les coûts des interventions de prélèvement et analyses seront facturés aux sociétés et une procédure de demande de mise en conformité sera déclenchée.

Sur l'année 2021, 34 diagnostics ont été effectués. À la suite du désengagement de la CMAR et de la CCI de l'Opération Collective, les audits sont réalisés par un binôme d'employés de la SPL Eau des Collines constitué par la technicienne en charge de l'animation de l'Opération Collective et un agent de terrain. Leur mission inclue une partie technique (inspection des réseaux, visite des installations, tests d'écoulement) ainsi qu'une partie administrative incluant le montage des dossiers de demande de financement, suivi des mises en conformité.

La figure 43 montre la distribution des entreprises diagnostiquées en 2021 selon le secteur d'activité. Des priorités ont été établies en fonction des problématiques observées sur certains secteurs sur le terrain. Ainsi, 17% des diagnostics ont été effectués sur des sites avec des aires de lavage de véhicules ou engins. Cette approche a été adoptée pour donner suite au constat de pollutions aux hydrocarbures sur certains secteurs. Les secteurs de la fabrication d'éléments plastiques, de la gestion de déchets et du travail des métaux ont également fait l'objet d'un focus particulier, suivant les priorités établies précédemment.

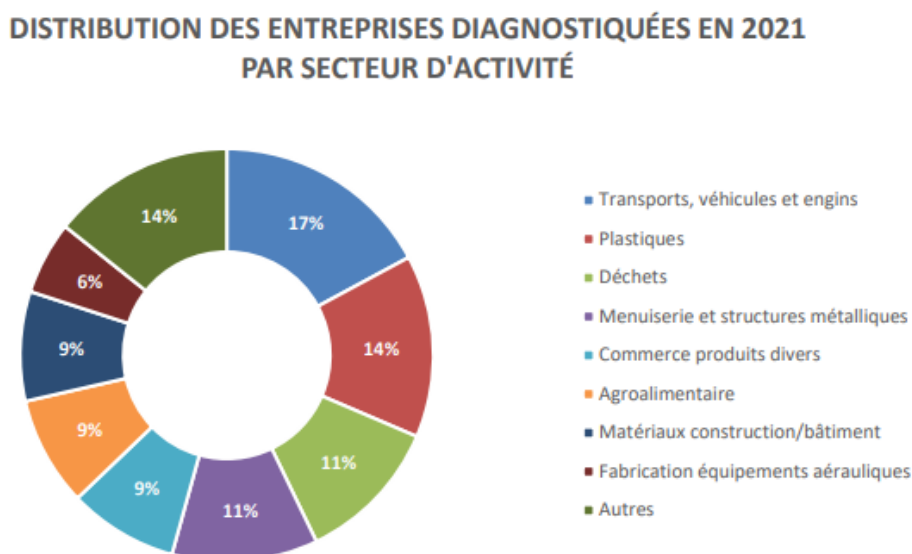


Figure 43 . Distribution des entreprises diagnostiquées en 2020 par secteur d'activité (extrait du rapport SPL Eau des Collines, 2022, Bilan opération collective 2021)

Les résultats des diagnostics de 2021 ont montré que plus de la moitié des entreprises auditées ne présentent aucun rejet d'eaux non domestiques. Seulement 14 établissements produisent des rejets d'eaux usées non domestiques. Quatre d'entre eux rejettent leurs effluents dans le réseau pluvial et dix rejets se font au réseau collectif d'assainissement. Ces dix rejets sont soumis à autorisation de déversement dans le réseau



collectif d'assainissement. La figure 44 résume la distribution des entreprises selon la destination de leur rejet.

DISTRIBUTION DES 35 REJETS POUR LES 34 ENTREPRISES DIAGNOSTIQUÉES EN 2021 SELON LA DESTINATION

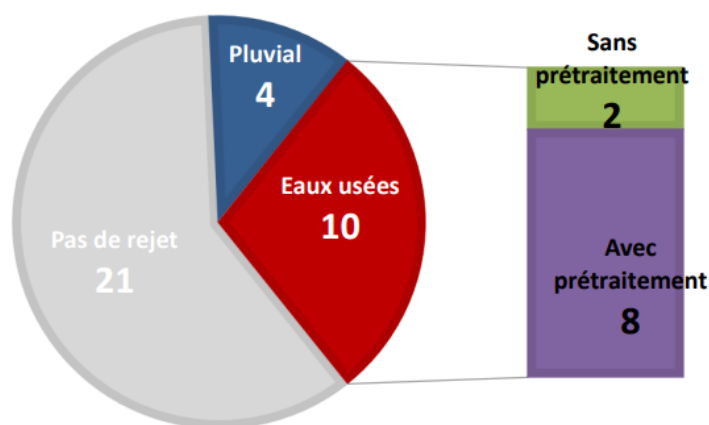


Figure 44 Répartition des résultats de diagnostic selon la destination du rejet d'eaux non domestiques pour l'année 2021 (extrait du rapport SPL Eau des Collines, 2022, Bilan opération collective 2021)

Des contrôles ont été réalisés sur les branchements de cinq entreprises afin de vérifier la conformité de leurs rejets. Les contrôles ont été effectués sous la forme de bilans 24h asservis au débit pendant 4 jours lors que les caractéristiques des branchements l'ont permis. . Pour les entreprises où le branchement ne permettait pas l'installation de matériel pour un bilan 24h, des prélèvements ponctuels ont été effectués plusieurs fois dans la journée pendant plusieurs jours.

La mise en conformité des différents sites et les travaux engagés par les différents établissements pour la mise en conformité de leurs rejets nécessitent la réalisation de différents points d'étape pour vérification de l'avancement des travaux, discussion sur les différents axes de travail à explorer, étude des modifications envisageables au niveau de la gestion, etc.

En 2021, 11 entreprises ont bénéficié de visites sur site pour effectuer le suivi des actions entreprises.

3.4.1.3. Bilan des actions réalisées dans le suivi des pollutions non domestiques par la SPL Eau des Collines de 2017 à 2021

Le tableau 36 ci-dessous résume les principaux indicateurs de suivi de l'Opération Collective depuis son lancement en 2017 jusqu'au 17 décembre 2021.

Tableau 36 Principaux indicateurs de suivi de l'Opération Collective pour la période 2017 à 2021 (extrait du rapport SPL Eau des Collines, 2022, Bilan opération collective 2021)

Indicateurs de suivi de rejets non domestiques	Nombre (de février 2017 à décembre 2021)
Entreprises prioritaires	263
Nombre d'entreprises contactées	404
Diagnostics réalisés	195
Nombre d'entreprises avec arrêtés d'autorisations signés	39
Dossiers de subventions déposés	12
Dossiers de subventions acceptés	9

Sur les 263 entreprises prioritaires définies en 2020 et mises à jour en 2021, 32% ont été diagnostiquées. Parmi les 44 entreprises concernées par un arrêté d'autorisation, 39 ont été régularisées (signature de l'arrêté), soit 83% du total.

En parallèle de la régularisation administrative des établissements, un travail très important de suivi et de relance des sociétés a été effectué afin de les amener à respecter les prescriptions définies dans leurs arrêtés d'autorisation et à effectuer les mises en conformité le cas échéant. En 2021, 5 entreprises sont passées d'un statut non-conforme à un statut conforme et 4 entreprises ont déposé des dossiers de demande de financement auprès de l'Agence de l'Eau pour des études et travaux de réduction de la pollution.

En 2021, sur l'ensemble du territoire de gestion de la SPL L'Eau des Collines :

20 autorisations de déversements d'effluents non domestiques ont été délivrées

Dans le détail, 17 autorisations ont été délivrées sur Aubagne, 2 à La Penne-sur-Huveaune et 1 sur la commune de Cadolive.

Cet indicateur D.202.0 comptabilise le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte, en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du Code de la santé publique.



3.4.2. Bilan de l'exploitation

Les principales interventions réalisées en 2021 sur le réseau de collecte sont listées dans le tableau 37 :

Tableau 37 Principales interventions réalisées en 2021 sur le réseau assainissement des 3 systèmes d'assainissement du territoire de gestion de la SPL L'eau des Collines

Type d'intervention en 2021	Unités	Système géolide*	Système Auriol/St Zacharie	Systèmes Cuges-Les-Pins
Curage préventif	km	37,043	3.524	3.502
Interventions de débouchage	nombre	244	45	16
Inspections télévisées	km	3.501	0.760	0.161
Fumigation	km	3.865	0	0
Nettoyage PR et DO	nombre	400	9	44
Désinfection et dératisation	km	0.9	0	0

*Système Géolide auquel sont raccordées les communes d'Aubagne, La Penne-sur-Huveaune ainsi que l'ensemble des communes de l'Etoile

9 points noirs en moyenne pour 100 km de réseau de collecte (P252.2)

Les points noirs du réseau de collecte des eaux usées sont des secteurs nécessitant des interventions fréquentes de curage, soit au moins deux interventions par an (préventives ou curatives).

La nature des travaux relatifs à ces points noirs est détaillée dans le tableau 37. L'évolution du nombre de points noirs sur le réseau est donnée dans le tableau 38.

Tableau 38 Détail de la nature des travaux engagés sur les points noirs du réseau pour l'année 2021

Nature des travaux	Nombre	Linéaire (ml)
Casse /renouvellement branchement	16	47.5
Casse collecteur	15	45
Remise à la cote tampon	92	
Changement tampon	0	
Tabouret	19	

Tableau 39 : Evolution du nombre de points noirs sur le réseau de 2018 à 2021

	2018	2019	2020	2021
Points noirs/100ml	3.6	3.1	2	9

3.4.3. Gestion patrimoniale du réseau de collecte

a) La lutte contre les eaux claires parasites et déversements dans le milieu naturels

Au niveau de la lutte contre les eaux claires parasites, l'année 2021 a été consacré à la définition d'un projet de mise en place d'un diagnostic permanent des réseaux sur l'ensemble du territoire de gestion de la SPL L'eau des Collines.

Cette action était préconisée dans le dernier schéma directeur assainissement et pluvial d'Aubagne et La Penne sur-Huveaune, finalisé en 2020 ainsi que déjà évoqué dans le dernier schéma directeur de l'Etoile datant de 2010.

Une demande de conventionnement avec l'agence de l'Eau a été réalisée en septembre 2021 et le projet a été accepté avec un co-financement de 50% avec l'agence Eau RMC. Le lancement du projet est prévu pour courant 2022.

En 2021, un effort notable a été réalisée sur la déconnection de surface active sur tout le territoire de la SPL avec 5015 m² de surface active déconnectée.

Communes d'Aubagne et La Penne-sur-Huveaune

Aucune fumigation n'a été réalisée en 2021 sur le secteur d'Aubagne et La Penne-sur-Huveaune. Néanmoins, le schéma directeur assainissement et pluvial des communes d'Aubagne et de la Penne-sur-Huveaune finalisé en 2020 incluant un diagnostic de la totalité des organes réseaux et de la modélisation. Les points suivants avaient été reportés :

- 1214 anomalies au niveau des regards sur ces deux secteurs dont respectivement 880 à Aubagne et 139 sur La Penne-sur-Huveaune comme défectueux. 41% de ces anomalies relevaient de défauts structurels pouvant être à l'origine d'intrusions d'eaux claires parasites.
- Deux secteurs sensibles avaient été identifiés : Centre ancien d'Aubagne et le secteur de Saint-Mitre.

La localisation des secteurs sensibles à l'intrusion d'ECP sur le secteur d'Aubagne et La Penne-sur-Huveaune est donné en figure 45.

Au cours de l'année 2021, les actions 17 et 18 du dernier schéma directeur d'assainissement d'Aubagne et La Penne-sur-Huveaune ont été réalisées :

- La réhabilitation des réseaux d'eaux usées transitant par la galerie souterraine du Merlançon dans le centre ancien d'Aubagne (Rue de la république)
- De la déconnection du réseau assainissement de la rue Rompe-cul qui était raccordée au Merlançon.

Une partie des actions 8 et 11 visant à améliorer le système de télésurveillance du PR Comoedia et faire des travaux de réhabilitation de réseaux et branchements (Bd Romarins, Bd Jean-Jacques Rousseau) sont prévus pour 2022.

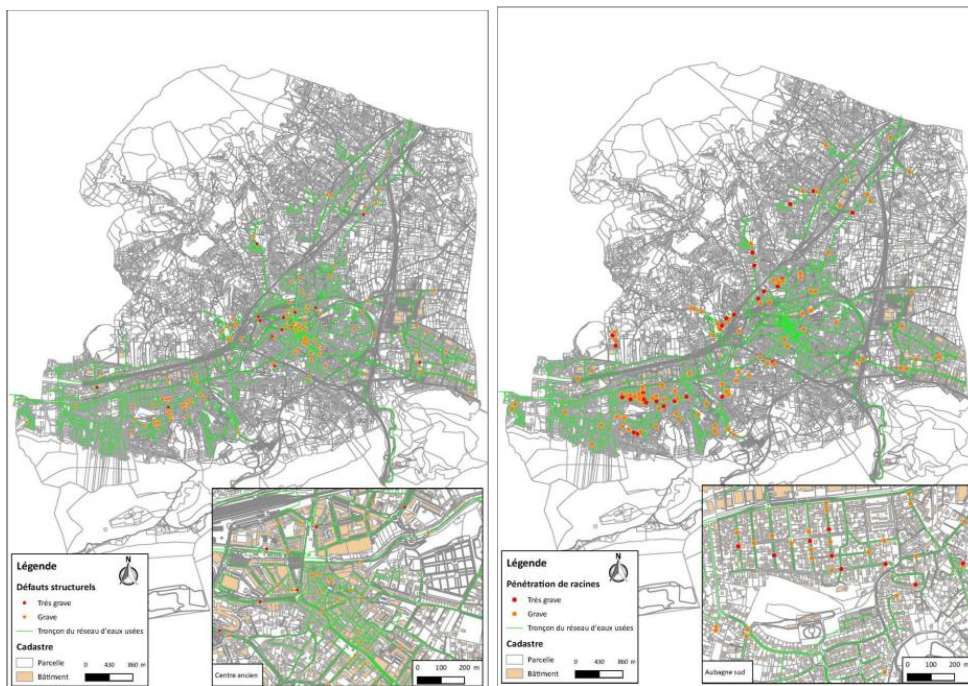


Figure 45 : Localisation des secteurs sensibles à l'intrusion d'ECP sur le secteur d'Aubagne et de la Penne-sur-Huveaune : a) la carte des défauts structurels b) La carte des endroits du réseau subissant des pénétrations de racines (CEREG, 2017).

Communes de Cuges-Les-Pins

Aucune fumigation n'a été réalisée en 2021 sur le secteur d'Aubagne et La Penne-sur-Huveaune. Des investigations sont prévues en 2022 dans le cadre du schéma directeur assainissement de Cuges-Les-Pins.

Communes de l'Etoile (: La Destrousse, Peypin, La Bouilladisse, Cadolive, Saint Savournin et Belcodène)

En 2020, La SPL Eau des collines avait accueilli une stagiaire de master 2 de l'Université d'Aix-Marseille pour une période de 6 mois dont l'étude a été finalisée en septembre 2020.

Cette pré-étude avait dressé un état des lieux du réseau d'assainissement sur les communes de l'Etoile et avait produit des calculs pour définir les surfaces actives connectées aux réseaux d'assainissement ainsi que les zones plus ou moins sensibles aux intrusions d'eaux claires parasites.

Cette étude a permis de dresser un programme de réalisation d'inspections de fumigations dont les inspections réalisées ou programmés sont données en tableau 40.

Tableau 40 : Programme de réalisation des inspections de fumigation (extrait du rapport de Ikram Elabdellaoui, 2020)

Actions	Localisation	Inspections de linéaires		
		2021	2022	2023
La Destrousse	Nord -Est (amont impasse des saurins)			x
La Destrousse	Sud-Ouest			x
Peypin	Nord-Ouest (amont du CEU Le Masque)			
La Bouilladisse	Centre-Est (amont chemin des Negrels)	Fait		
La Bouilladisse	Centre		1 ^{er} semestre 2022	
Cadolive	Nord-Est (amont du réseau de CEU La Reyne)			x
Saint-Savournin	Nord-Centre (amont de l'allée Paul Cezanne)		2ieme semestre 2022	
Belcodène	Sud-Est (amont PR Vignes)			
Belcodène	Centre-Est (amont CEU village)			

Par ailleurs, faisant suite à la constatation de mises en charge et de débordements récurrents des réseaux d'eaux usées sur les communes d'Auriol, la Bouilladisse et la Destrousse en temps de pluie, la SPL l'Eau des Collines a mandaté le bureau d'études Cereg pour la réalisation d'une modélisation et d'un diagnostic du fonctionnement de ces réseaux.

L'étude réalisée a consisté à créer un modèle hydraulique permettant de reproduire le fonctionnement des réseaux d'eaux usées en temps sec ainsi qu'en temps de pluie.

L'objectif premier était d'identifier les dysfonctionnements mis en évidence par le modèle, de les confronter à la réalité du terrain et de proposer des aménagements permettant de réduire les mises en charge ainsi que les débordements sur les différents réseaux.

b) Le renouvellement et la performance du réseau de collecte

En 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement (P253.2) est de 0.29 %

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les cinq dernières années, du réseau d'eaux usées, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

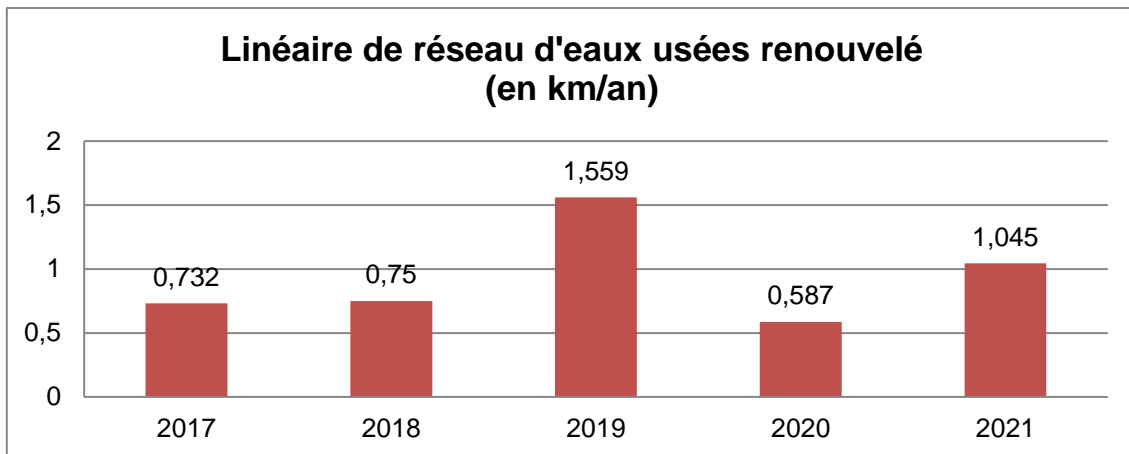


Figure 46 Evolution du renouvellement de linéaire d'eau usée de 2017 à 2021

En 2021, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement (P202.2) de la SPL Eau des Collines est de 85 points

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'assainissement et de suivre son évolution.

Bien que les plans de réseaux aient toujours été existants, le point d'amélioration le plus notable en termes de gestion patrimoniale a été :

- D'une part, dans l'inventaire des réseaux avec une meilleure complétude des indices VP.253 et VP.254 où les renseignements des diamètres et période de pose ont pu être renseignés de façon plus globale sur l'ensemble des réseaux.
- D'autres part, un renseignement plus détaillé de tous les organes du réseaux ainsi qu'une actualisation des travaux de réhabilitation ou renouvellement, possible depuis 2019 grâce à la mise en place des projets de meilleure gestion des données patrimoniales conventionnés avec l'agence de l'eau.

Les axes d'améliorations sont :

- La poursuite de l'amélioration de la connaissance patrimoniale sur les communes de l'Etoile qui pourra être en partie réalisée grâce au lancement du Schéma directeur eau potable courant 2022.
- La mise en place d'un outil informatique lié à la mise en place du diagnostic permanent des réseaux d'assainissement qui permettra de centraliser et de consolider l'ensemble des informations des sites, ainsi que de réaliser des calculs complexes (profils de débit de temps sec, sur-volumes et surfaces actives, eaux claires parasites) et des bilans de fonctionnement, permettant de mieux caractériser le fonctionnement de l'assainissement en continu .

En 2021, le taux de conformité du réseau de collecte (P203.3) de la régie/SPL L'Eau des Collines est de 100%

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) est de 100 points

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau de connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles) des réseaux de collecte des eaux usées, au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...).

Un projet de mise en place d'un outil de diagnostic permanent a été élaboré courant 2021, conventionné pour co-financement avec l'agence de l'Eau RMC en 2021 et sera lancé courant 2022. La mise en œuvre de ce diagnostic permanent concernera les réseaux d'assainissement des 12 communes gérées par la SPL L'Eau des Collines.

Le projet prévoit :

- L'installation de 5 pluviomètres (1 sur Peypin, 3 sur Aubagne et 1 sur Cuges-Les-Pins) en plus des 3 existants permettant d'avoir une couverture homogène de la pluviométrie sur tout le territoire
- L'équipement du réseau de points de mesure de débit sur 2 sites du système d'assainissement d'Auriol-Saint-Zacharie
- L'implémentation d'un outil numérique de suivi en temps réel du fonctionnement du réseau d'assainissement (logiciel diagnostic permanent).
- Le repérage et suppression des mauvais raccordements d'eaux de pluie sur le réseau d'eaux usées sur 4 secteurs des communes de l'Etoile.

c) Bilan d'autosurveillance

Les données d'autosurveillance des points de mesures situés sur le réseau sont transmises régulièrement à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, ainsi qu'au service chargé de la police de l'eau, au format SANDRE.

Des contrôles réglementaires des dispositifs d'autosurveillance sont réalisés chaque année par un bureau de contrôle. Les rapports sont déposés sur le portail « Mesures des Rejets » de l'Agence de l'eau ;

Le tableau 41 synthétise les déversements répertoriés sur le réseau sur tout le territoire de gestion de la SPL L'Eau des Collines.

Tableau 41 Volumes déversés comptabilisés entre 2019 et 2021 sur le territoire de gestion de la SPL L'Eau des Collines

Année	Nombre	Volume déversé en m ³	% par rapport au volume entrant à la STEP
2019	5	123.5	0.02
2020	6	339.6	0.055
2021	40	38583	5

L'année 2021 a été marquée par l'effondrement d'une partie de l'ovoïde ce qui a entraîné un déversement de 35 125 m³ d'eaux usées sur le DO des Escourtines pendant un mois.

Le détail des rejets sur les autres déversoirs d'orage est donné dans le tableau 42 :

Tableau 42 Détail des rejets comptabilisés sur les déversoirs d'orages en 2021

Communes	Déversements répertoriés sur le réseau en 2021	Nombre	Volume déversé en m ³
La Penne-sur-Huveaune	DO Escourtines	7	35 216
Roquevaire	DO la Dorgale	9	605
La Bouilladisse	DO Bigaron	11	632
Roquevaire	DO Gendarmerie	2	127
Peypin	DO Baume de marron	10	1976
La Destrousse	DO la Destrousse	1	28
	Total pour 2021	40	38 583

3.5. LES OUVRAGES D'EPURATION

3.5.1. La STEP d'Auriol et Saint-Zacharie

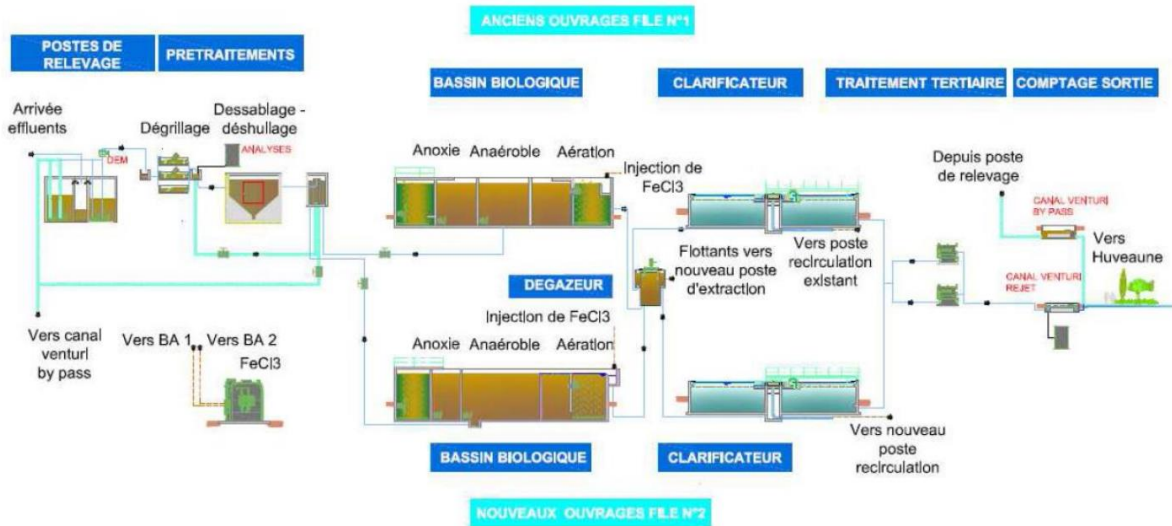


Figure 47 : Schéma de fonctionnement de la filière eau (file 1) de la STEP d'Auriol et Saint - Zacharie

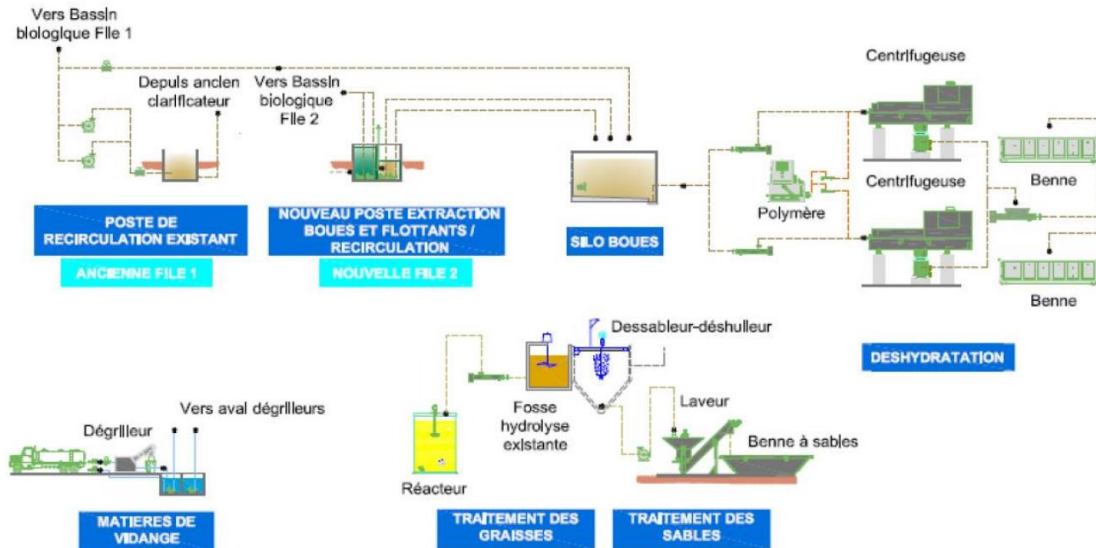


Figure 48: Schéma de fonctionnement de la filière boue (file 2) de la STEP d'Auriol et Saint - Zacharie

Schéma du système de traitement et localisation des points d'autosurveillance

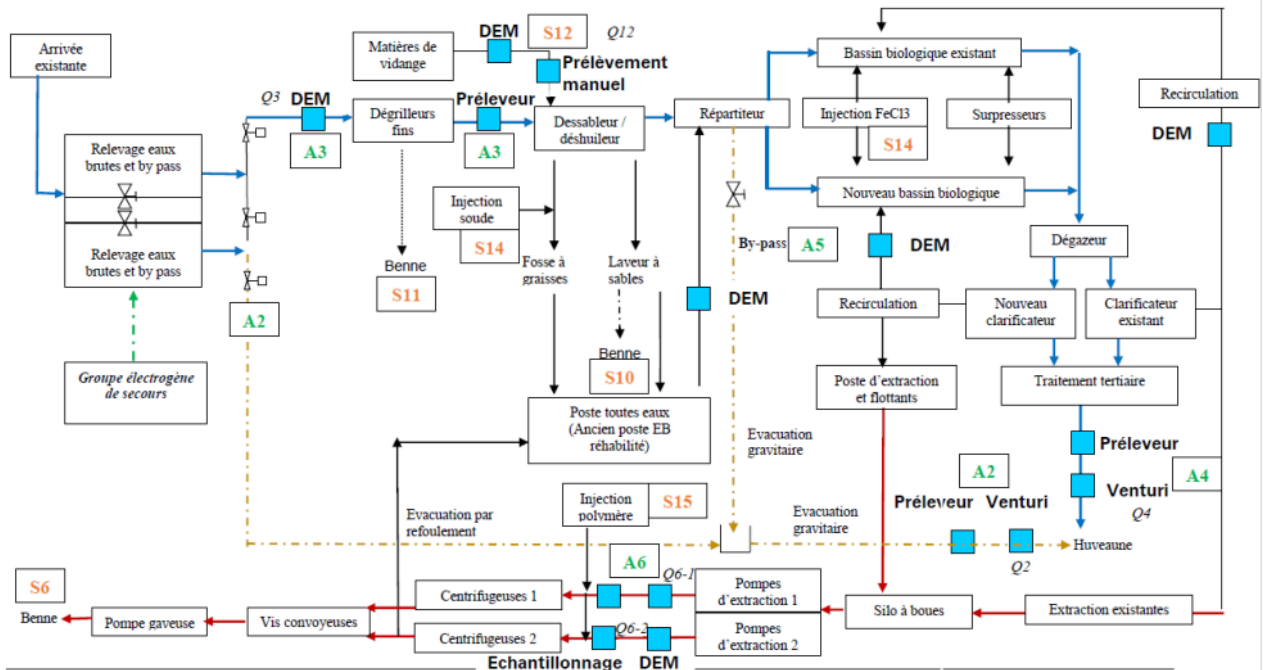


Figure 49 schéma du système de traitement et localisation des points d'autosurveillance sur la STEP d'Auriol

3.5.2. La STEP de Cuges-Les-Pins

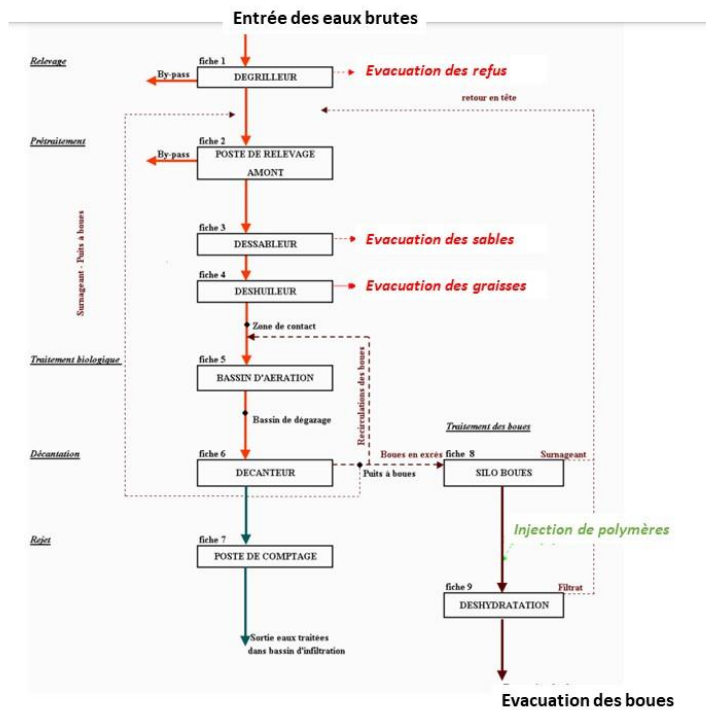


Figure 50 : Synoptique de fonctionnement de la STEP de Cuges-Les-Pins

3.5.3. La nouvelle STEP du Hameau du Pigeonnier à La Bouilladisse



Figure 51 : Synoptique de traitement de la nouvelle STEP du pigeonier basée sur des bioprocédés avancés pour traiter les effluents du Hameau du pigeonier avec une capacité de 350 EH.

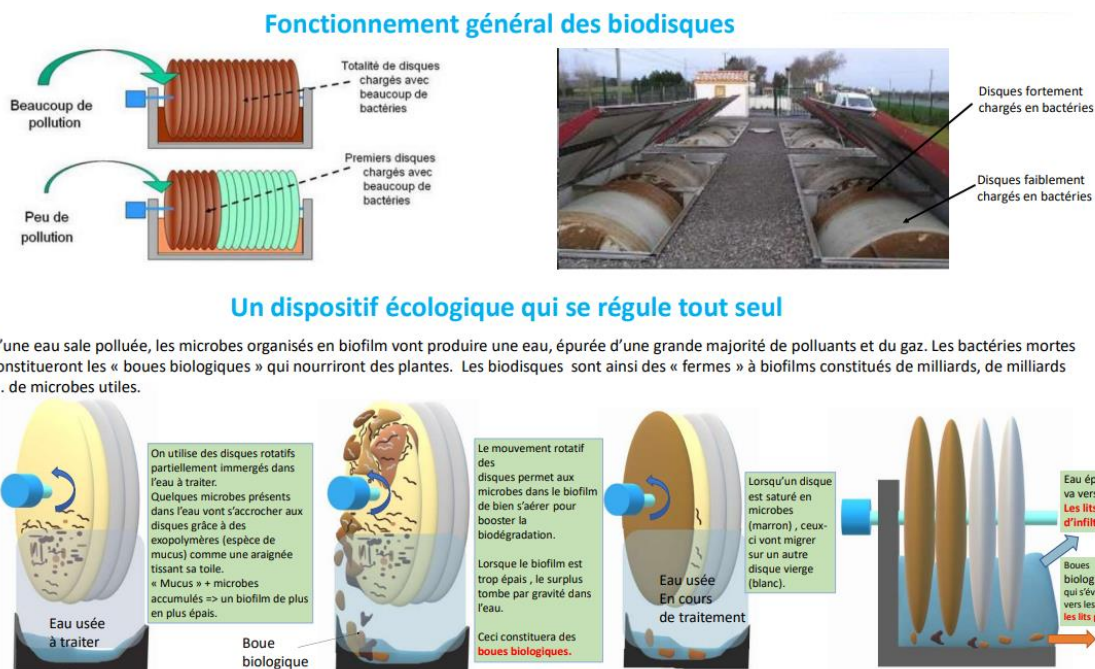


Figure 52 : Synoptique de traitement de la nouvelle STEP du pigeonier basée sur des bioprocédés : Focus sur les biodisques .

Les contrôles périodiques d'autosurveillance, ainsi que les contrôles inopinés de la police de l'eau, permettent de déterminer le taux de conformité des stations d'épuration aux arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement (tableau 43 et 44).

Tableau 43 Indicateurs de performance des ouvrages d'assainissement

Indicateurs de performance	Conformités 2020 - validées par DDTM13	Taux de conformité 2021 – proposé – sous réserve du rapport de conformité de la DDTM13
P204.3 : conformité des équipements d'épuration	% ou nb de step conforme/non conforme	100%
P205.3 : conformité de la performance des ouvrages d'épuration	% ou nb de step conforme/non conforme	100%
P254.3 : conformité des performances des équipements d'épuration	% ou nb de step conforme/non conforme	78%

Tableau 44 Ouvrages de traitement assainissement

Désignation de la station d'épuration	Capacité nominale en EH	Type de traitement	Volumes traités en m3	Lieu du rejet	Taux de conformité 2021- proposé- sous réserve du rapport de conformité de la DDTM13
Auriol/St Zacharie	20150	Boues activées + injection FeCl3	641675	L'Huveaune	95,32%(2)
Cuges les pins	3000	Boues activées	108097	Lits d'infiltrations	92.73%(3)

Les tableaux 45 à 46 donnent le détail des limites de rejets sur la STEP d'Auriol /Saint-Zacharie et des charges polluantes admises sur la STEP de Cuges-Les-Pins.

Tableau 45 Limites de rejets sur la STEP d'Auriol /Saint-Zacharie et STEP Cuges-Les-Pins

Paramètre	Auriol/Saint-Zacharie		Cuges-Les-Pins	
	Concentration maximale mg/l	Rendement (%)	Concentration maximale mg/l	Rendement (%)
DCO	50	94	125	75
DBO5	15	96	25	80
MES	15	96	35	90
NGL	10	88		
N-NH4+	3 mg/L moyenne annuelle	/		
NTK	5 mg/L moyenne annuelle	/		
NGL	10 mg/L moyenne annuelle	/		
PT	1	90		

Tableau 46 Charges polluantes admises sur a) la STEP de Cuges-Les -Pins et b) STEP d'Auriol

Paramètres	Charge nominale admise	Moyenne 2017	Moyenne 2018	Moyenne 2019	Moyenne 2020	Moyenne 2021
Volume (m3/j)	525	266	282	277		296
DCO (Kg/j)	-	430	436	439		575
DBO5b(kg/j)	180	179	176	153	315	201
MES (kg/j)	-					245
NTK (kg/j)	525					33
PT (kg/j)	-					6

a

Paramètres	Charge nominale admise	Moyenne 2017	Moyenne 2018	Moyenne 2019	Moyenne 2020	Moyenne 2021
Volume (m3/j)	4 275	1516	1667	1640		1635
DCO (Kg/j)	3144	1421	1688	1503		1853
DBO5b(kg/j)	1209	494	636	494	734	626
MES (kg/j)	1365	693	687	563		834.27
NTK (kg/j)	293	131	117	150		
PTotal (kg/j)	36	14	12	16		

b



3.6. LA GESTION DES DECHETS

- La gestion des boues :

**362 tonnes de boues issues des stations d'épuration ont été évacuées en 2021
(indicateur D203.3)**

Il s'agit des boues produites par les stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination (voir destination d'évacuation des boues en figure 53). Cet indicateur ne prend pas en compte les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boue de la station.

Pour note, les boues produites sur les STEP de Cuges-Les-Pins et Auriol/Saint-Zacharie sont évacuées à 100% en centre de compostage.

93 % des boues issues des ouvrages d'épuration sont évacuées selon les filières conformes à la réglementation (indicateur P206.3)

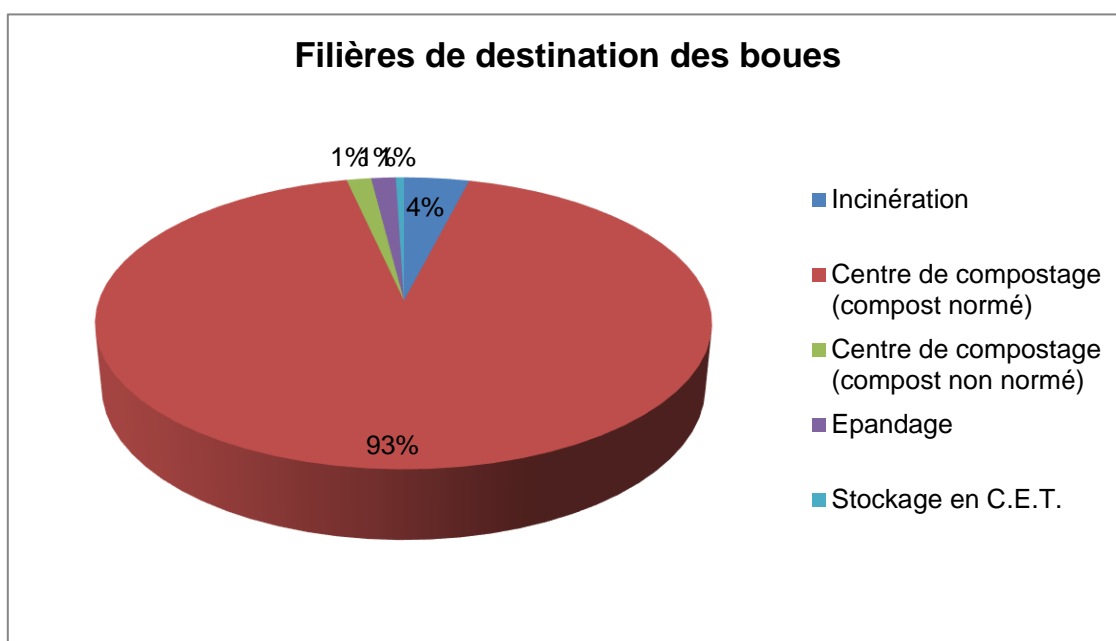


Figure 54 détaille les les filières de destination des sous-produits de STEP sur l'ensemble des ouvrages d'assainissements de la SPL L'Eau des Collines.

Tableau 47 Filières de destination des sous-produits de STEP sur l'ensemble des ouvrages d'assainissement de la SPL L'Eau des Collines

Type de sous-produit	Tonnage évacué	Destination
Sables	4,76 T	STEP Géolide
Graisses	32.68 m3	Traité sur place STEP de La Ciotat STEP de la Pioline
Refus de dégrillage	20.64 T	Centre de stockage de Déchets Ultimes de type II - SUEZ RV méditerranée – 1605 Chemin de la Vallée CS 80610 13681 Aubagne Cedex

3.7. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

- Les indicateurs de performance :

En 2021, le taux moyen de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1) est de 64.63 %

Le taux de desserte est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif, rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif issu du zonage d'assainissement.

On estime qu'un abonné est desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

Le taux débordement des effluents en domaine privé (P251.1) est de 0.018 / 1 000 hab

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis (l'évolution de cet indicateur depuis 2017 est donné dans le tableau 48).

Tableau 48 Evolution du taux de débordement et du taux de réclamations de 2017 à 2021

	2017	2018	2019	2020	2021
Taux de débordement/1000 hab	0.044	0	0.08	0.16	0.018
Taux réclamations/1000hab	4.6	3.59	2.58	3.9	0.008

En 2021, le taux de réclamations (P258.1) est de 0.08/ 1 000 abonnés

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

3.8. LA GESTION FINANCIERE

3.8.1. LES VOLUMES FACTURES

Les volumes facturés en 2021 sont de 3 240 423 m³

3.8.2. LE TAUX D'IMPAYES

Le taux moyen d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année 2021 (P257.0) est de 7.73 %

Ce taux d'impayés ne concerne que les factures émises au titre de l'assainissement seul, pour les abonnés non facturés directement par le service de l'eau.

Pour note : Les indicateurs VP.268 et VP.185 n'ont pas pu être remplis pour la partie assainissement car les données concernant la facturation des communes de l'Etoile, Auriol, Saint-Zacharie et Roquevaire n'ont pas pu nous être transmises (La SPL L'Eau des Collines ne gère pas l'eau potable sur ces communes). Les valeurs sont notées comme non communiquées.

Le nombre d'abonnés à l'assainissement seul (utilisant donc une autre ressource en eau que le service public de l'eau potable) au 31/12/2021 est de **24 901**.

Le taux moyen d'impayés net par commune est le suivant :

- Aubagne /La Penne-sur-Huveaune : 1.04%
- Cuges-Les-Pins : 8.94%
- Etoile : 11.03%
- Saint-Zacharie : 2.7%
- Cuges-Les-Pins : 8.94%

3.8.3. DONNEES FINANCIERES DU SERVICE

- Les grands postes du budget Assainissement de la SPL sont donnés sur la figure 54:

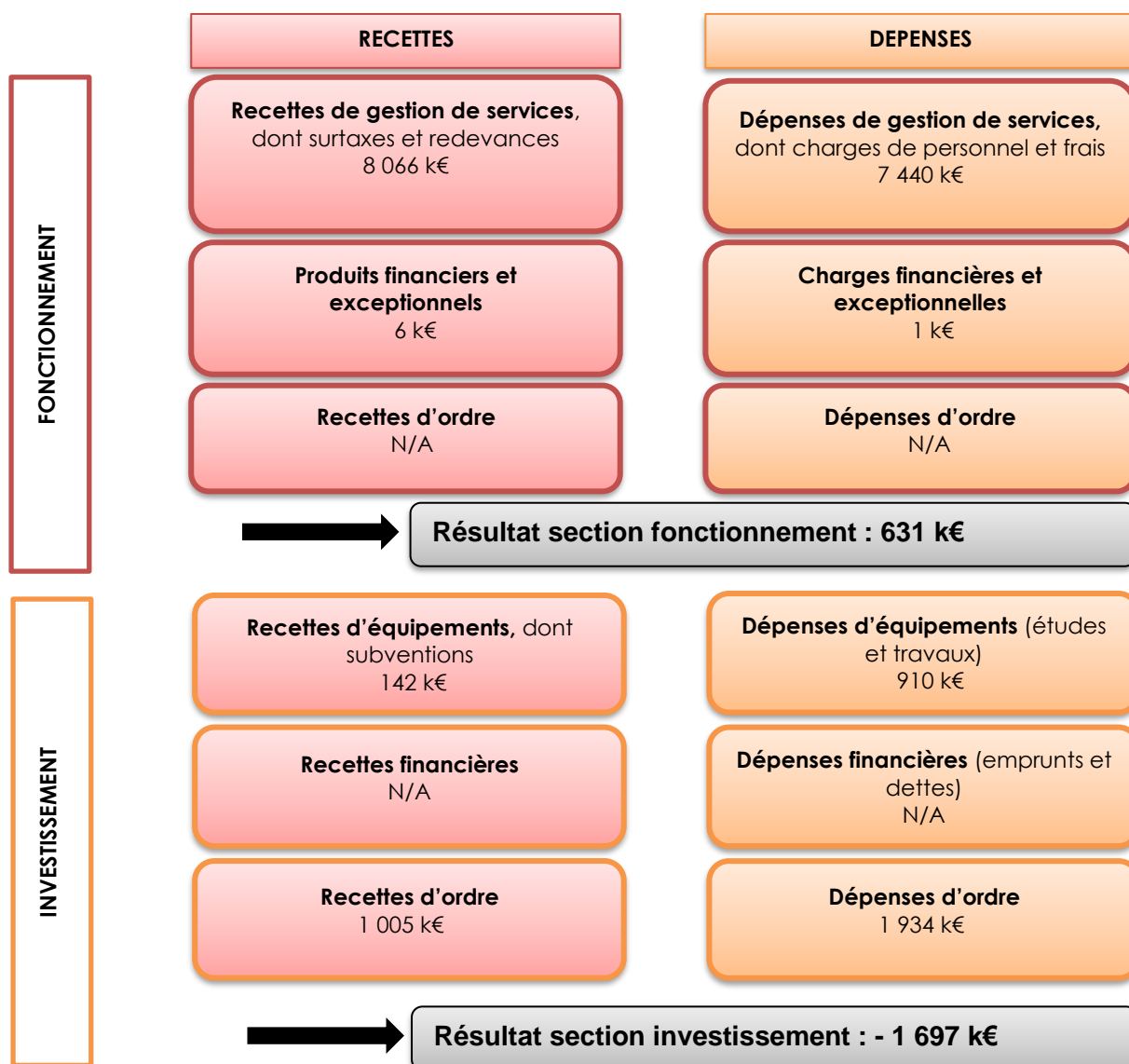


Figure 55 Représentation schématisée des grands postes de dépenses et recettes de la SPL Eau des Collines en 2021.

Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements.

- **Etat de la dette Assainissement au 31/12/2021 :**

Tableau 49 • Etat de la dette Assainissement au 31/12/2021

	Montant en €
Recettes réelles	N/A
Dépenses réelles	N/A
Epargne brute	N/A
Capital restant dû au 31/12/2021	N/A
Durée d'extinction de la dette (P256.2)	N/A (1)

(1) La S.P.L. n'ayant pas contracté d'emprunt afin de financer le budget « assainissement », ce tableau d'état de la dette est, par conséquent, non applicable (N/A) à notre structure.

3.8.4. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION

- **Suivi du CA de la SPL :**

Tableau 50 Evolution du compte administratif de la SPL L'Eau des Collines entre 2019 et 2021

	2019	2020	2021	Ecart année N-1
Produits	8 566 k€	9 213 k€	9 218 k€	-
Charges	8 522 k€	9 410 k€	10 285 k€	+ 9,3 %
Résultat avant impôt	44 k€	-197 k€	-1 066 k€	- 441,2 %
RESULTAT	35 k€	-197 k€	- 1 066 k€	- 441,2 %

- **Suivi du compte de renouvellement (GER) :**

Tableau 51 Suivi du compte de renouvellement (GER)

	Dotation	Dépenses	Solde annuel	Solde cumulé
2019	705 k€	320 k€	385 k€	2 215 k€
2020	1 592 k€	490 k€	1 102 k€	3 317 k€
2021	1 753 k€	881 k€	872 k€	4 189 k€

- **Suivi du programme d'investissement :**

Tableau 52 Evolution du montant des investissements de 2019 à 2021

	2019	2020	2021
Montant des investissements	149 k€	599 k€	327 k€

3.8.5. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE

En 2021, le montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (P207.0) est de 0.0006 €/m3

3.9. LES ETUDES ET TRAVAUX

Points à retenir

- Etude annuelle de suivi des rejets non domestiques sur le réseau assainissement d'Aubagne sur les secteurs de la Zone Napollon, Pôle Alpha et Les Paluds.
- Finalisation des travaux sur la nouvelle STEP du Hameau du Pigeonnier à la Bouilladisse
- Travaux d'amélioration des process épuratoires de la STEP d'Auriol avec achats de nouveaux équipements (agitateur bassin anaérobie, remise en état rampe d'aération, ...)
- 2.3 km d'extension de réseau Eau usée dont 1.3 km sur la commune du hameau du Pigeonnier pour raccordement à la nouvelle STEP avec 65 nouveaux branchements
- 1 km de réseaux réhabilités sur Aubagne dont 500 mètres linéaires liés à la réhabilitation des réseaux transitant par la galerie du Merlançon (au niveau de la Rue de la République).

Pour 2021, le montant total des dépenses concernant le volet Etudes et Travaux s'élève à environ à **1 900 000 €** dont **1 800 000** euros HT pour les travaux neufs et réhabilitation.

Comme montré dans le tableau 53, **15% du montant total rentre dans le cadre de projets conventionnés avec l'Agence de l'Eau** (actions de lutte contre les intrusions d'eaux claires parasites et déversements de rejets dans le milieu naturel) et bénéficieront d'un co-financement généralement de 50%.

Tableau 53 Distribution des postes de dépenses concernant les projets conventionnés avec l'Agence de l'Eau et dépenses/recettes spécifiques à 2021

	Dépenses/subventions prévisionnelles dans convention (keuros)		Cumul dépenses SPL /versements (solde + acomptes) jusqu'à fin 2021		Dépenses SPL et versements de l'agence de l'eau (soldes + acomptes) spécifique à 2021			
	Dépenses k€	Subventions k€	Dépenses k€	Recettes k€	Dépenses en 2021 k€	Recettes 2021* (Acomptes + soldes) k€	Acomptes k€	Soldes k€
Activités totales AEP et Assainissement	4172k€	2257k€	2694 k€	783 k€	336 k€	420 k€	99 k€	321 k€
Total Assainissement Activités	2825 k€	1403 k€	1882 k€	586 k€	291 k€	201 k€	54 k€	147 k€
Poste en régie	319 k€	159 k€	249 k€	124 k€	113 k€	31 k€	31 k€	
Travaux	1696 k€	836 k€	918 k€	116 k€	167 k€	26 k€	17 k€	9 k€
Etudes	794 k€	397 k€	712 k€	344 k€	11 k€	144 k€	6 k€	138 k€
Equipements	17 k€	11 k€	3 k€	1 k€	1 k€	0.2 k€		0.2 k€

*Les recettes totales de 2021 sont la somme des versements d'acomptes et paiements des soldes de 2021 (somme des montants des colonnes grisées).

Le tableau 54 donne le détail des études. Les tableaux 55 et 56 donnent le détail des Travaux neufs et les tableaux 57 et 58 détaillent les travaux de réhabilitation et de renouvellement.

Tableau 54 Etudes réalisées pour la SPL Eau des Collines en 2021 concernant le secteur de l'assainissement

Communes	Nature de l'étude	Localisation	Subventions	Auteur	Coûts
Aubagne	Suivi des rejets non domestiques	Zone Napollon Les Paluds Pôle Alpha	Opération collective 20	SPL Eau des Collines + CEREG	112 728€
Auriol	Amélioration des process de traitement de l'eau	STEP Auriol/St Zacharie	x	F. Vion Rapport de stage de master 2 en alternance	
Total					112 728€

3.9.1. TRAVAUX NEUFS

Tableau 55 Extension réseaux réalisés en 2021

Communes	Localisation	Durée	Linéaire (ml)	Nombre branchements	Coûts
Auriol	Chemin des Côtes	7 mois	318	12	170 000€
Aubagne	Lotissement Saint Philippe	2.5 mois	480	59	150 000€
La Bouilladisse	Hameau du Pigeonnier	1.5 mois	1377	65	662 540€
La Bouilladisse	Hameau du Pigeonnier/refoulement		86		
Total					982 540€ HT

Tableau 56 Travaux neufs réalisés sur les ouvrages de production en 2021

Communes	Ouvrages	Nature des travaux	Montant €HT
AURIOL	STEP	Supportage et renfort tuyau bennes	1660
DESTROUSSE	PR Destrousse	Pompe nutriox supplémentaire	4500
BOUILLADISSE	STEP	Abris dégrilleur	1914
PEYPIN	Stockage Beaume de marron	Bassin orage supplémentaire	45376
AURIOL	STEP	Amélioration du génie civil	9634
AURIOL	STEP	Mise en place climatisation bureaux	8310
AURIOL	STEP	Sondes O2, redox aérobie et anaérobie	11689
AURIOL	STEP	Agitation ancien bassin anoxie	10600
AURIOL	STEP	Coffrets et Pompes doseuses acide formique	12362
CUGES	STEP	Pompe à graisse	754
Total			106 799 € HT



3.9.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

Tableau 57 Travaux de réhabilitation réseaux réalisés en 2021

Communes	Localisation	Durée	Linéaire (ml)	Nombre branchements	Coûts
Aubagne	Bd Horizons clairs	5 mois	505	31	200 000€
Aubagne	Bd Jean-Jaures	8 mois	40		200 000€
Aubagne	Rue de la République/Galerie du Merlançon	10 mois	500		230 000€
Total					630 000 € HT

Tableau 58 Travaux de réhabilitation d'ouvrages réalisés en 2021

Communes	Ouvrages	Nature des travaux	Montant €HT
AURIOL	STEP	Remise en état des rampes d'aération des 2 bassins	45668
AURIOL	STEP	Agitateur File 1	4743
AURIOL	STEP	Motoréducteur et compacteur dégrillage	2552
AURIOL	STEP	2 Débitmètres boues	2750
CUGES	STEP	Préleveur	4042
CUGES	STEP	Roulements presse	1135
CUGES	STEP	Rouleau presse	981
CUGES	STEP	Motoréducteur gavopompe	2495
CUGES	STEP	Renouvellement pompe de relevage	2612
St SAVOURNIN	PR Baronette	Renouvellement pompe de relevage	443
St SAVOURNIN	PR Les Adrechs	Renouvellement pompe de relevage	3200
Total			70 631€ HT

Les travaux de réhabilitations concernant les ouvrages d'assainissement réalisés en 2021 sont les suivants :

Pour Auriol :

- L'ensemble des diffuseurs d'air du bassin d'aération des deux files ont été changés pour permettre un meilleur rendement d'aération sur la STEP d'Auriol.
- Etude de la mise en place d'un dégrilleur d'entrée sur la STEP d'Auriol.
- Ajout d'un Agitateur supplémentaire sur la file 1 dans le but d'améliorer le process

Pour la STEP de Cuges-Les-Pins :

Les actions ont concerné des travaux urgents nécessaires aux bonnes conditions d'exploitation de la STEP en attendant la réhabilitation complète de l'ouvrage qui devrait intervenir dès l'année prochaine.

3.9.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES

Les grands projets programmés par la SPL L'Eau des Collines en 2022 pour la partie Exploitation sont donnés en tableau 59 et 60:

Tableau 59 Grands projets programmés dans le secteur de l'assainissement par le service Exploitation pour 2022

Communes	Nature du projet
Ensemble des communes du périmètre SPL	Finalisation de la mise en place du Diagnostic permanent
Ensemble des communes du périmètre SPL	Renforcer la lutte contre les ECP
Ensemble des communes du périmètre SPL	Complétion du SIG sur la partie Assainissement : - Curages préventif et curatif - Obstructions sur collecteur et branchement
Ensemble des communes du périmètre SPL	Changement de la procédure de demande de diagnostic de vente d'une installation d'assainissement non collective afin d'optimiser les délais – mise en place d'un formulaire de demande en ligne

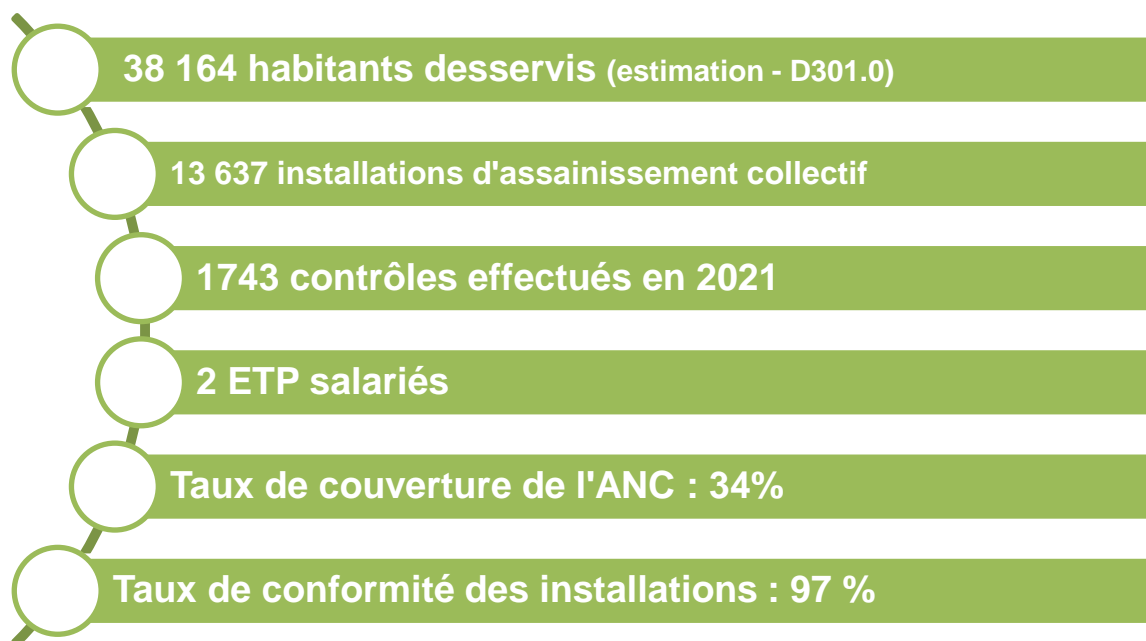
Tableau 60 Travaux programmés en 2022/2023 par le service Production

Communes	Localisation	Nature des travaux	Coûts
Aubagne	PR Comoedia	Réhabilitation armoire, tuyaux et pompe	10 000€
Cuges-Les-Pins	Ensemble des sites	Ré-enclencheurs alimentation EDF	2 000€
Cuges-Les-Pins	PR Vigneaux	Augmentation stockage panier	3 000€
Cuges-Les-Pins	STEP Cuges-Les-Pins	Remplacement du racleur de graisse	5 000€
Cuges-Les-Pins	STEP Cuges-Les-Pins	Automatisation ateliers boues (polymère, palpeurs presse)	5 000€
Total € HT			25 000€ HT



4. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

4.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021



4.2. FAITS MARQUANTS

Le début d'année 2021 a été compliqué en termes de personnel, puisque que nous avons eu un départ fin 2020 que nous n'avons pas réussi à remplacer avant mi-mai 2021. Par conséquent, beaucoup de retard sur l'instruction des dossiers a été pris au cours de cette période de 5 mois.

4.3. DESCRIPTION DU SERVICE

Le SPANC de la SPL L'Eau des Collines existe depuis février 2006. Un recensement a été réalisé dans le cadre de l'actualisation du schéma directeur assainissement et pluvial de la commune d'Aubagne en 2017, du schéma directeur de l'Etoile en 2010 et a estimé le nombre d'installations d'assainissement non collectif à **13 637** (DC.306) :

- **13 587** installations d'une capacité inférieure à 20 EH (Equivalentshabitant) ;
- **50** installations d'une capacité supérieure à 20 EH.

Les missions du SPANC sont les suivantes :

- Contrôle technique et réglementaire relatif à la conception et à la réalisation (ou réhabilitation) des dispositifs d'assainissement non collectif ;
- Diagnostic de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente immobilière ;
- Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien ;
- Conseil aux usagers.

**En 2021, la valeur de l'indice de mise en œuvre de
L'assainissement Non Collectif (D302.0) est de 80 points/140**

Tableau 61 Indices de mise en œuvre de l'assainissement collectif

	Indices de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	Nombre de points	Mise en œuvre	
			OUI	NON
A/ Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération (VP.168)	20	20	
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération (VP.169)	20		0
	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans (VP.170)	30	30	
	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations (cas des transactions immobilières) (VP.171)	30	30	
B/ Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations (VP.172)	10		0
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations (VP.173)	20		0
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange (VP.174)	10		0

4.4. L'ACTIVITE DU SERVICE

- **Nombre de contrôles réalisés :**



Tableau 62 Evolution du nombre de contrôles réalisés par le service SPANC entre 2020 et 2021

Type de contrôle	2019	2020	2021	Depuis la création du service	Répartition en 2021
Examen préalable de conception (DC.332)	149	153	201	1770	34%
Vérification de l'exécution (DC.333)	135	157	50	1132	8%
Vérification du fonctionnement et de l'entretien (VP.334)	249	264	343	2270	57%
Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien	7	3	2	3242	1%
Total	540	577	596	8976	100%

Les données par communes sont présentées en annexe 11.

Activité du service par type de contrôle

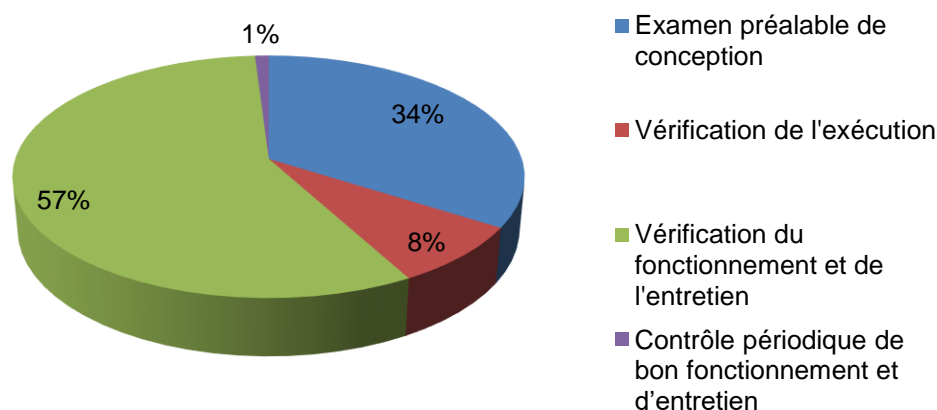


Figure 56 Activité du service par type de contrôle

4.5. LA CONFORMITE DES INSTALLATIONS

- Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité (VP.166) = 822
- Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement (VP.267) = 880
- Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service (VP.167) = 1762
- Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation (DC.320) = 19

- Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle (DC.321) = 41
- Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service (DC.322) = 0
- Nombre d'installations réhabilitées dans l'année (DC.331) = 80

En 2021, le taux de conformité des installations d'assainissement non collectif (P301.3) est de 96.59 %

Cet indicateur est calculé suivant la formule suivante :

(Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité + Nombre d'installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement) / Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service x 100

- Programme de réhabilitation des installations d'Assainissement Non Collectif :

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse disposait d'un programme d'aide forfaitaire de 3 000 €, pour la réhabilitation des installations qui présentent des dangers pour la santé des personnes, ou en cas d'absence d'installations. Ce dispositif est supprimé par l'agence de l'eau mais des programmes validés préalablement sont encore en cours d'exécution.

Le SPANC assure la gestion de ce programme de réhabilitation pour le compte des usagers.

4.6. DONNEES FINANCIERES DU SERVICE

- La tarification :

Le montant des redevances affectées à chaque type de contrôle a été fixé par délibération du conseil Communautaire n°40-0310 du 24/03/2010. Le service est assujéti à la TVA pour ces missions de contrôle.

Tableau 63 Montant des redevances en fonction du type de contrôle effectué

Type de contrôle	Montant forfaitaire
Contrôle de conception d'installations nouvelles ou à réhabiliter (DC 325)	80 €
Contrôle de bonne exécution d'installations nouvelles ou à réhabiliter (DC 326)	180 €



Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations de capacité ≤ à 20 EH (DC 196)	120 €
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations de capacité > à 20 EH	120 €

- Les grands postes du budget du SPANC (inclus au CA du Budget) :

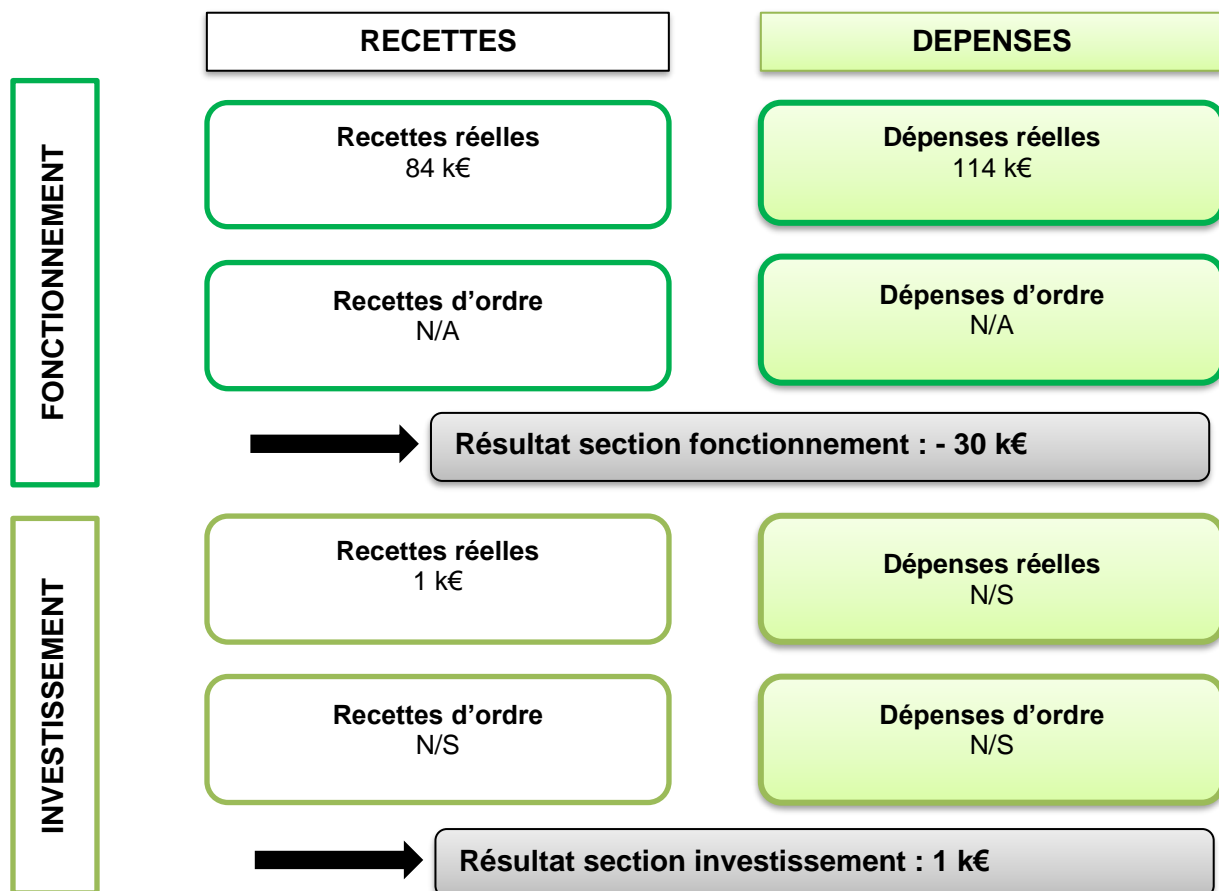


Figure 57 Les grands postes budgétaires de l'Assainissement collectif en 2021

Il est à noter que les charges salariales liées aux agents affectés à l'ANC ont été prises en compte dans les dépenses de fonctionnement.

Les recettes générées par le service (**DC.197**) sont les suivantes :

- Service obligatoire : 83 k€,
- Service facultatif : 1 k€.



5. TARIFS DE L'EAU

5.1. DONNEES DE FACTURATION

5.1.1. Relevés de compteurs

Les relèves de compteurs sont effectuées 2 fois par an :

- En avril et en octobre/novembre, pour Aubagne, la Penne-sur-Huveaune ;
- En mai et en novembre, pour Cuges-les-Pins.
- En mars et octobre pour Saint-Zacharie.

La commune de Saint-Zacharie est en radio relève.

L'Eau des Collines n'assure pas directement la facturation des communes du bassin minier et du Garlaban ainsi que de la commune d'Auriol, mais a conventionné avec les délégataires du service de l'eau (SIBAM et SAUR).

5.1.2. Facturation

La facturation est établie selon les mêmes conditions, que ce soit pour l'eau potable ou pour l'assainissement. A ce titre, deux factures par an sont émises en fonction des tournées sur relevés. Les gros consommateurs sont facturés quatre fois par an sur relevés.

5.1.3. Modalités de révision de la tarification de l'assainissement

Part Fermier et coefficient correctif

Les tarifs sont fixés par l'article 62, 64 complété par l'article 2 de l'avenant 1 (contrat dit de l'Etoile), et l'article 45, 47 complété par l'article 2 de l'avenant 1 du contrat dit de l'Ex-GHB intégrant entre autres chose la (station d'épuration d'Auriol/Saint-Zacharie).

Part Collectivité

Prévue à l'article 66 et 49 de chacun des Contrats d'Affermage considérés (Etoile d'une part, et Ex-GHB d'autre part), leurs montants ont été fixés par délibération du Conseil métropolitain des 13 juillet 2016 - DEA 016-704/16/CM et DEA 012-700/16/CM, rendue exécutoire le même jour.

5.2. LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Afin de permettre de suivre l'évolution d'une facture d'eau normalisée, la consommation de référence, définie par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), telle que publiée au journal officiel du 29 novembre 1995, est celle d'un abonné domestique, ayant une résidence principale, et consommant annuellement 120 m³ d'eau.

- Récapitulatif des prix de l'eau Tarifs au 1^{er} janvier 2022 (en €/m³)

Les tarifs ci-dessous se conforment strictement à la fiche SISPEA : « pour la partie proportionnelle, attention à bien prendre en compte les éventuelles tranches tarifaires. Il s'agit du prix que paierait un abonné s'il consommait les 120 m³ le 1er janvier ». Les tranches semestrielles ne sont donc pas prises en compte dans ces modalités de calcul. Certains services de l'eau et de l'assainissement présentent donc un tarif supérieur à ce qu'il serait s'il était tenu compte des tranches semestrielles (identifiées par * dans le tableau suivant).

Tableau 64 Prix calculé pour 120 m³ consommés au 01/01/2022 des différents secteurs de tarification du CT (base facture INSEE).

DISTRIBUTION DE L'EAU		Secteur 1 : Aubagne, La Penne	Secteur 2 : Cuges-les-Pins	Secteur 3 : Roquevaire	Secteur 4 : Auriol	Secteur 5 : Saint-Zacharie	Secteur 6 : Etoile
SPL L'Eau des Collines	Part fixe (abonnement)	- €	43,54 €	-	-	28,63 €	-
	Part variable – Tranche 1	46,50 €	9,68 €			27,44 €	
	Part variable – Tranche 2	106,40 €	124,79 €			76,85 €	
	Part variable – Tranche 3	- €	76,02 €			- €	
Surtaxe Métropole	Part fixe (abonnement)	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Part variable	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Agence de l'Eau	Redevance lutte contre la pollution	33,60 €	33,60 €			33,60 €	
	Redevance préservation des ressources en eau	6,36 €	10,72 €			18	
SOUS-TOTAL HT		191,66 €	289,96 €	-		161,30 €	
TVA 5.5%		10,54 €	15,95 €			8,87 €	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES		Secteur 1 : Aubagne, La Penne	Secteur 2 : Cuges-les-Pins	Secteur 3 : Roquevaire	Secteur 4 : Auriol	Secteur 5 : Saint-Zacharie	Secteur 6 : Etoile
SPL L'Eau des Collines	Part fixe (abonnement)	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Part variable	141,76 €	207,83 €	141,76 €	172,24 €	172,24 €	127,50 €
Surtaxe Métropole	Part fixe (abonnement)	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Part variable	22,80 €	22,80 €	22,80 €	22,80 €	22,80 €	28,80 €
Agence de l'Eau	Redevance modernisation des réseaux de collecte	18,00 €	18,00 €	18,00 €	18,00 €	18,00 €	18,00 €
SOUS-TOTAL HT		182,59 €	248,63 €	182,56 €	213,04 €	213,04 €	174,30 €
TVA 10%		18,26 €	24,86 €	18,26 €	21,30 €	21,30 €	17,43 €
TOTAL GENERAL TTC		403,05 €	579,40 €			404,51 €	
PRIX TOTAL TTC PAR M³ (avec abonnement)		3,36 €	4,83 €	-		3,37 €	-



Les factures-type INSEE sont fournies en annexe 5.

- Récapitulatif des prix de l'eau tarifs au 1^{er} janvier 2022 (en €/m³) pour les services avec tranches semestrielles :

Les tarifs présentés ci-dessous sont plus représentatif d'une facture annuelle pour un usager car elle prend en compte la réalité des tranches facturées.

Il est à noter que quel que soit le mode de calcul retenu, la facture 120 m³ reste une facture théorique.

Les tarifs impactés par ce mode de calcul différent sont les suivants :

Tableau 65 • Récapitulatif des prix de l'eau tarifs au 1^{er} janvier 2022 pour les services avec tranches semestrielles

Prix en € TTC/m3 au 01/01/2022		Indicateur SISPEA	Tarif usager
Secteur 1 : Aubagne/La Penne -sur Huveaune	Distribution de l'eau		
	Collecte et traitement des eaux usées		
	Total		
Secteur 2 : Cuges-Les-Pins	Distribution de l'eau	3.0450€	2.4523€
	Collecte et traitement des eaux usées	2.2901€	2.2901€
	Total	5.3351€	4.7424€
Secteur 3 : Saint-Zacharie	Distribution de l'eau		
	Collecte et traitement des eaux usées		
	Total		
Secteur 4 :	Distribution de l'eau		
	Collecte et traitement des eaux usées		
	Total		
Secteur 5	Distribution de l'eau		
	Collecte et traitement des eaux usées		
	Total		
Secteur 6 : Etoile	Distribution de l'eau	2.2292€	2.0402€
	Collecte et traitement des eaux usées	1.6088€	1.6088€
	Total	3.8380€	3.6489€

5.3. EVOLUTION DE LA FACTURATION

Pour raison de cohérence, l'évolution du prix de l'eau potable est donné sous la forme d'un tableau simplifié car 2 tranches de tarifications existes sur le secteur d'Aubagne et de La Penne-sur-Huveaune et sur le secteur de Cuges-Les-Pins, la tarification se fait par abonnement semestriel.

Voir Tableaux et histogrammes dans le fichier Excel « graphe » avec formule de calcul.

- **Evolution du prix de l'eau potable (base facture INSEE) :**

Tableau 66 Evolution du prix de l'eau potable du 01/01/2020 au 01/01/2022

Prix en € TTC/m ³		01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	Evolution N/N-1
Secteur 1: Aubagne , La Penne sur Huveaune	Opérateur/gestionnaire	1,3442 €	1,3442 €	1,3442 €	+0,00%
	Surtaxe métropole				
	Agence de l'eau	0,3408 €	0,3513 €	0,3513 €	+0,00%
	TVA				
	Total	1,6850 €	1,6955 €	1,6955 €	0,00%
Secteur 2: Cuges-Les-Pins	Opérateur/gestionnaire	2,1702 €	2,1702 €	2,1702 €	0,00%
	Surtaxe métropole				
	Agence de l'eau	0,3791 €	0,3896 €	0,3896 €	+0,00%
	TVA				
	Total	2,5493 €	2,5598 €	2,5598 €	0,00%
Secteur 3: Roquevaire	Opérateur/gestionnaire				
	Surtaxe métropole				
	Agence de l'eau				
	TVA				
	Total				
Secteur 4: Auriol	Opérateur/gestionnaire				
	Surtaxe métropole				
	Agence de l'eau				
	TVA				
	Total				
Secteur 5: Saint-Zacharie	Opérateur/gestionnaire	1,0742 €	1,0742 €	1,0742 €	0,00%
	Surtaxe métropole				#DIV/0!
	Agence de l'eau	0,2849 €	0,2954 €	0,2954 €	+0,00%
	TVA				#DIV/0!
	Total	1,3591 €	1,3696 €	1,3696 €	0,00%
Secteur 6: Etoile	Opérateur/gestionnaire				
	Surtaxe métropole				
	Agence de l'eau				
	TVA				
	Total				

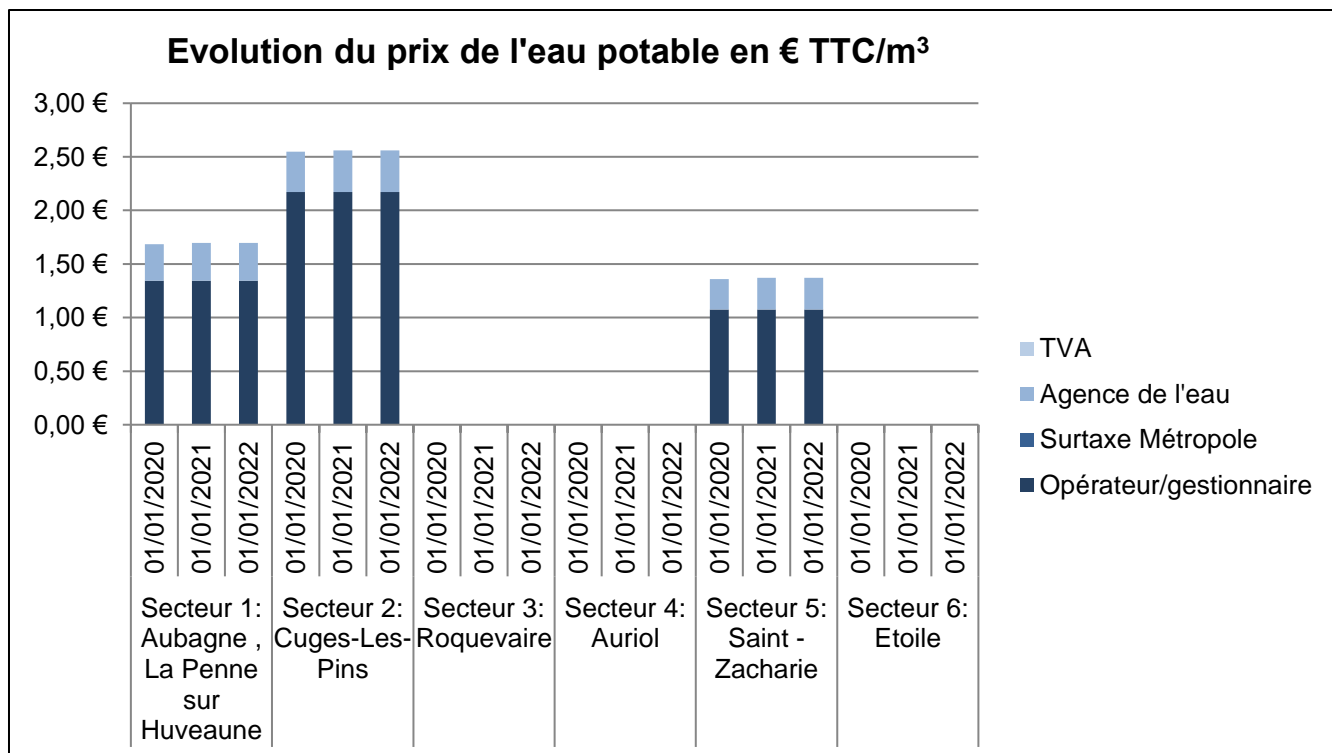


Figure 58 : Evolution du prix de l'eau potable en € TTC/m³

- **Evolution du prix de l'assainissement collectif (base facture INSEE) :**

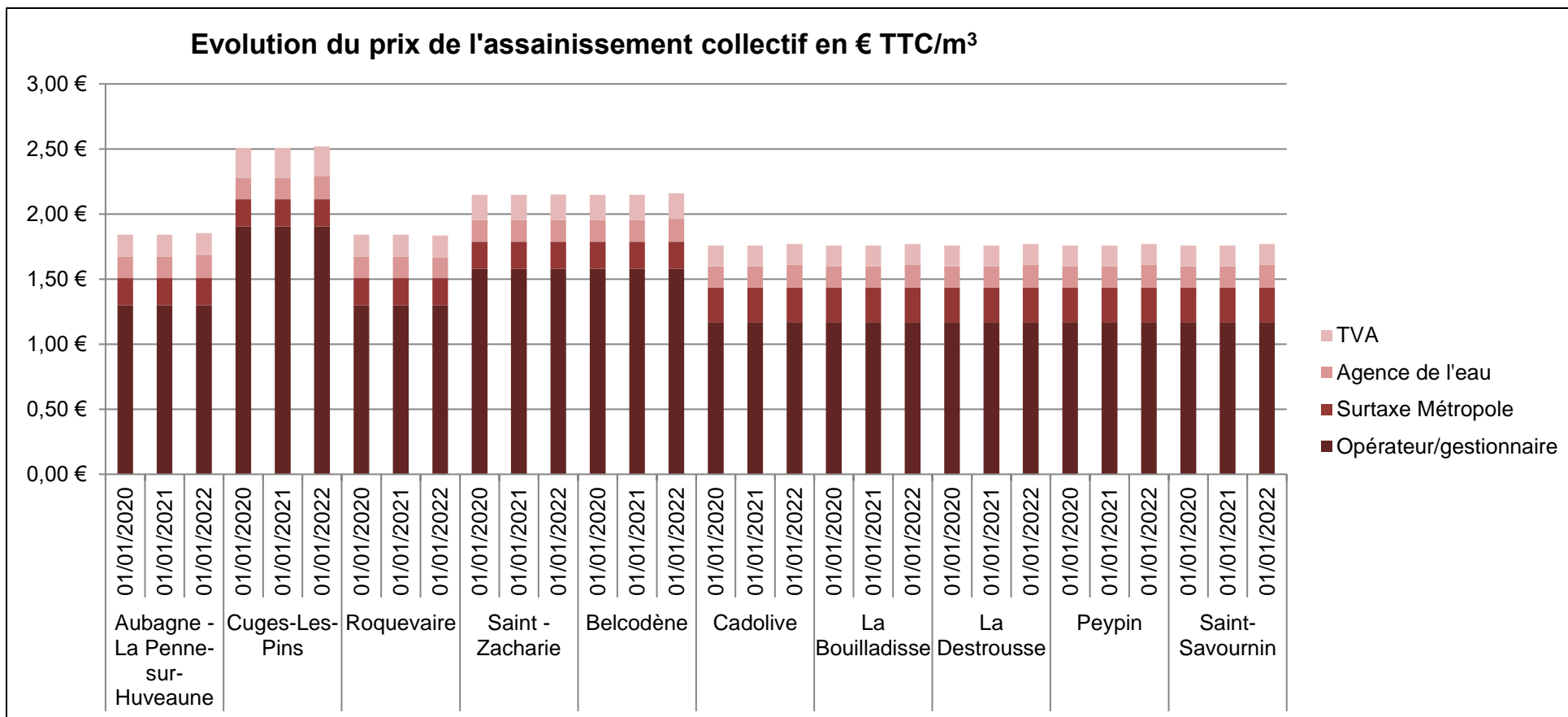


Figure 59 Evolution du prix de l'assainissement collectif du 01/01/2020 au 01/01/2022 pour les communes sur le territoire de gestion de la SPL.

Tableau 67 Evolution des tarifs de l'eau par secteur

	Prix en €TTC/m ³	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	Evolution n/n-1
Aubagne -La Penne-sur-Huveaune	Opérateur/gestionnaire	1.2994	1.2994	1.2994	0%
	Surtaxe Métropole	0.2090	0.2090	0.2090	0%
	Redevances et taxes	0.165	0.1650	0.1760	6.67%
	Total	1.6734	1.6734	1.6844	0.66%
Cuges-Les-Pins	Opérateur/gestionnaire	1.9051	1.9051	1.9051	0%
	Surtaxe Métropole	0.209	0.2090	0.209	0%
	Redevances et taxes	0.165	0.1650	0.1760	6.67%
	Total		2.2791	2.2901	0.48%
Roquevaire	Opérateur/gestionnaire	1.2994	1.2994	1.2994	0%
	Surtaxe Métropole	0.209	0.2090	0.2090	0%
	Redevances et taxes	0.165	0.1650	0.1600	-3.03%
	Total	1.6734	1.6734	1.6684	-0.3%
Auriol	Opérateur/gestionnaire	1.5788	1.5788	1.5788	0%
	Surtaxe Métropole	0.209	0.2090	0.2090	0%
	Redevances et taxes	0.165	0.1650	0.1660	0.61%
	Total	1.9528	1.9528	1.9538	0.05%
Saint -Zacharie	Opérateur/gestionnaire	1.5788	1.5788	1.5788	0%
	Surtaxe Métropole	0.209	0.2090	0.209	0%
	Redevances et taxes	0.165	0.1650	0.176	6.67%
	Total	1.9528	1.9528	1.9638	0.69%
Belcodène	Opérateur/gestionnaire	1.16875	1.16875	1.16875	0%
	Surtaxe Métropole	0.264	0.26400	0.264	0%
	Redevances et taxes	0.165	0.16500	0.176	6.67%
	Total	1.5978	1.59775	1.60875	0.69%
Cadolive	Opérateur/gestionnaire	1.16875	1.16875	1.16875	0%
	Surtaxe Métropole	0.264	0.26400	0.264	0%
	Redevances et taxes	0.165	0.16500	0.176	6.67%
	Total	1.5978	1.59775	1.6088	0.69%
La Bouilladisse	Opérateur/gestionnaire	1.16875	1.16875	1.16875	0%
	Surtaxe Métropole	0.264	0.26400	0.264	0%
	Redevances et taxes	0.165	0.16500	0.176	6.67%
	Total	1.5978	1.59775	1.6088	0.69%
La Destrousse	Opérateur/gestionnaire	1.16875	1.16875	1.16875	0%
	Surtaxe Métropole	0.264	0.26400	0.264	0%
	Redevances et taxes	0.165	0.16500	0.176	6.67%
	Total	1.5978	1.59775	1.6088	0.69%
Peypin	Opérateur/gestionnaire	1.16875	1.16875	1.16875	0%
		0.264	0.26400	0.264	0%
		0.165	0.16500	0.176	6.67%
	Total	1.5978	1.59775	1.6088	0.69%
Saint-Savournin		1.16875	1.16875	1.16875	0%
		0.264	0.26400	0.264	0%
		0.165	0.16500	0.176	6.67%
	Total	1.5978	1.59775	1.6088	0.69%

- Evolution du prix global (eau potable et assainissement collectif) :

Tableau 68 Evolution du prix global (eau potable et assainissement collectif)

Prix en € TTC/m ³		01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	Evolution N/N-1
Secteur 1: Aubagne/La Penne-sur-Huveaune	Distribution de l'eau	1,6850 €	1,6955 €	1,6955 €	0,00%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,6734 €	1,6734 €	1,6844 €	0,66%
	Total	3,3584 €	3,3689 €	3,3799 €	0,33%
Secteur 2 : Cuges-Les-Pins	Distribution de l'eau	2,5493 €	2,5598 €	2,5598 €	0,00%
	Collecte et traitement des eaux usées	2,2791 €	2,2791 €	2,2901 €	0,48%
	Total	4,8284 €	4,8389 €	4,8499 €	0,23%
Secteur 3 : Roquevaire	Distribution de l'eau	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	#DIV/0!
	Collecte et traitement des eaux usées	1,6734 €	1,6734 €	1,6684 €	-0,30%
	Total	1,6734 €	1,6734 €	1,6684 €	-0,30%
Secteur 4: Auriol	Distribution de l'eau	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	#DIV/0!
	Collecte et traitement des eaux usées	1,9528 €	1,9528 €	1,9538 €	0,05%
	Total	1,9528 €	1,9528 €	1,9538 €	0,05%
Secteur 5: Saint-Zacharie	Distribution de l'eau	1,3591 €	1,3696 €	1,3696 €	0,00%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,9528 €	1,9528 €	1,9638 €	0,56%
	Total	3,3119 €	3,3224 €	3,3334 €	0,33%
Secteur 6: Etoile	Distribution de l'eau	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	#DIV/0!
	Collecte et traitement des eaux usées	1,5978 €	1,5978 €	1,6088 €	0,69%
	Total	1,5978 €	1,5978 €	1,6088 €	0,69%



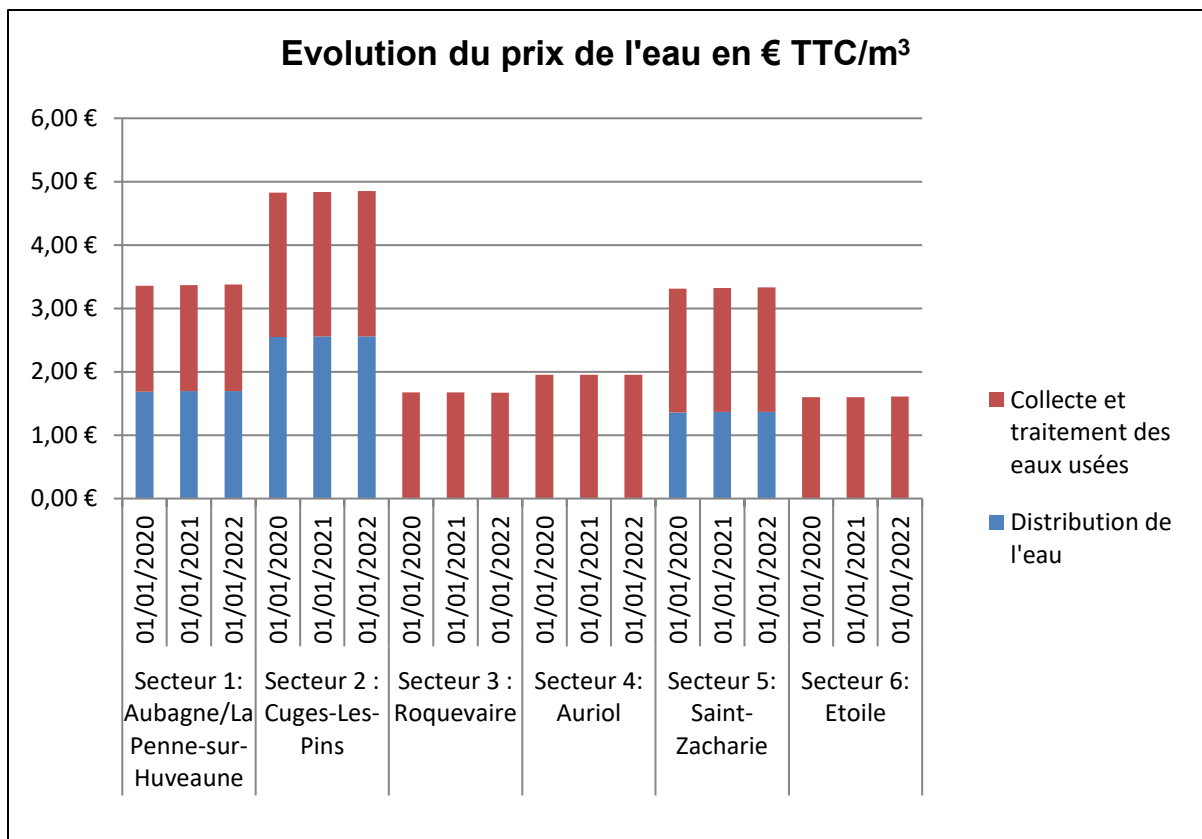


Figure 60 Evolution du prix de l'eau en euros TTC /m³

5.4. PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

La PRE (Participation pour Raccordement à l'Egout) a été remplacée à compter du 1er juillet 2012 par la PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif) créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative de mars 2012.

Le mécanisme de la PFAC est prévu à l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique (CSP).

La PFAC est applicable à toute personne titulaire d'un immeuble raccordable au réseau collectif des eaux usées. Elle s'applique pour les constructions neuves, les modifications de constructions déjà raccordées (extensions notamment) et les constructions existantes (donc sur Assainissement Non Collectif (ANC) avant le raccordement).

Les modalités de la PFAC ont été établies par délibération n°26-0512 et 27-0512 .
Le montant et grille de tarif de la PFAC est donné en tableau 68.

Tableau 69 Modalités de calcul de la PFAC

Construction nouvelle ou existante d'un immeuble d'habitation individuel	
Surface plancher inférieure ou égale à 100 m ²	1 600 euros
Par tranche de 20m ² supplémentaire	260 euros
Construction nouvelle ou existante d'un immeuble d'habitation individuel	
Par tranche de 20 m ² supplémentaire	260 euros
Construction nouvelle ou existante d'un immeuble d'habitation collectif	
Par nombre de logement pour une surface de plancher inférieures ou égale à 100 m ²	1 600 euros
Par tranche de 20 m ² supplémentaire de surface plancher par logement	260 euros

Le montant total des recettes 2021 liées à la PFAC s'élève à 782 960 €.



6. ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Faits marquants en 2021

- La SPL L'Eau des collines a réalisé une étude pour évaluer l'empreinte carbone globale liées aux activités de la société. Ce projet a été mené par le bureau d'étude « Objectif carbone ».
- La poursuite des actions de sensibilisation de l'impact des rejets non domestiques sur le milieu naturel a été marquée par l'animation de plusieurs séminaires à destination des industriels des pôles Napollon, Alpha et de la zone des Paluds sur la commune d'Aubagne.
- La SPL a participé aux ateliers de réflexions animés par la métropole sur les impacts du changement climatique avec l'ensemble des délégataires publiques et territoires de la métropole dans le cadre du lancement du schéma directeur métropolitain.
- La SPL a accueilli 287 écoliers sur ces sites de production d'eau potable et de traitement des eaux usées pour sensibiliser les générations futures à la préservation de l'eau au travers de visites pédagogiques sur sites animés par les employés de la structure.

6.1. ACTIONS ET PROJETS ENVIRONNEMENTAUX

6.1.1. Bilan Carbone et certification

En 2021, l'étude menée par Objectif carbone a permis de réaliser un premier diagnostic des émissions de gaz à effet de serre en prenant pour modèle l'année 2020. L'objectif de l'étude était de pouvoir mettre en place au sein de l'Eau des Collines, une méthodologie de suivi de l'empreinte carbone de la structure afin que ces données puissent être actualisées chaque année.

L'empreinte carbone totale de la structure est de 1714 T d'équivalents CO₂e émis en 2020 avec la répartition suivante :

- **559 T** CO₂e pour les activités Eau Potable
 - o Soit 10.9 Kg de CO₂/hab desservi/an
- **945 T** CO₂e pour les activités liées à l'assainissement collectif.
 - o Soit 14.5 kg de CO₂/hab desservi/an

Cette étude a permis notamment d'évaluer la quantité de carbone immobilisés au sein de notre patrimoine réseaux.

Des préconisations pour réduire l'empreinte carbone de la société ont été proposées qui pourront permettre à terme d'orienter certains de nos procédés pour être plus en accord avec des objectifs de développement durable.

6.1.2. Les actions de communications dans le cadre de l'Opération Collective pour la lutte contre les pollutions dans le milieu naturel

Dans le cadre du projet « opération collective » financé par l'Agence de l'Eau, la SPL L'Eau des Collines a mené plusieurs actions de sensibilisation à l'environnement auprès des acteurs économiques et industriels du secteur d'Aubagne et de la Penne-sur-Huveaune.

3 zones industrielles ont été ciblées au cours de l'année 2021 pour des actions de communications :

- **La Zone industrielle et commerciale des Paluds :**

Le 1er décembre 2021, La SPL L'Eau des Collines a participé à la signature de la charte zéro déchet plastique par l'association de zone des Paluds. Cet évènement a été l'occasion d'informer les membres du conseil d'administration de l'association présents les actions menées par la SPL dans le cadre de l'Opération et de discuter des possibilités d'organiser une intervention spécifiquement dédiée à présenter l'opération.

- **Le Pôle Alpha**

Par ailleurs, la SPL a également participé à un atelier « Atelier Symbiose Vallée », organisé par l'association Citoyens de la Terre avec les acteurs industriels du Pôle Alpha le 6 octobre 2021. Le thème de l'atelier était « Développer son attractivité et sa résilience grâce à l'économie circulaire : focus sur les enjeux déchets et eau ». La participation à cet atelier a permis encore une fois de sensibiliser les participants à la démarche de l'Opération Collective et les enjeux de la gestion de l'eau au sein des entreprises.

- **La Zone d'Activité de Napollon**

Le service *Exploitation* de la SPL L'Eau des Collines a réalisé une action de communication auprès des entreprises du Parc d'Activités de Napollon lors de l'Opération « Huveaune Propre », organisée par l'association de zone avec le SMBVH le 17 juin 2021. Les entreprises ont été informées de la démarche de l'Opération Collective et la représentante de la SPL a diffusé les différents supports de communication de l'opération aux participants. La SPL L'Eau des Collines a ainsi prêté main forte au ramassage de déchets dans l'Huveaune pour marquer l'importance attachée par la société à la préservation de la nature avec les entreprises. La participation à cet évènement a permis de renforcer le lien établi depuis 2020 entre l'Eau des Collines et l'Association de Napollon pour travailler ensemble sur des actions de protection de l'environnement et des milieux aquatiques dirigées aux entreprises.

- **Dispositif d'accompagnement collectif 22 proposé aux intercommunalités pour la mise en œuvre d'une démarche de gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques.**

La SPL L'eau des Collines a également participé à l'animation d'une réunion organisée par l'ARBE PACA, s'inscrivant dans le dispositif d'accompagnement collectif 22 proposé aux intercommunalités pour la mise en œuvre d'une démarche de gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques.

Une trentaine de représentants provenant de 7 intercommunalités et des représentants de l'Agence de l'Eau, de la Région PACA et de la DREAL PACA ont participé à cette journée. La technicienne dédiée au suivi des rejets non domestiques au sein de la SPL L'Eau des Collines a

présenté la démarche et les résultats de l'accompagnement technique et financier des entreprises, obtenus dans le cadre de l'Opération Collective du Pays d'Aubagne et de l'Etoile. Elle a également sensibilisé les participants à l'importance d'instaurer un suivi des effluents non domestiques (industriels) rejetés dans le réseau d'assainissement (voir article ci-dessous, tableau 64).



L'Eau des Collines valorise son action sur les rejets non domestiques auprès des acteurs régionaux

Ce 14 septembre dernier, l'Eau des Collines a présenté sa démarche de suivi des rejets non domestiques lors d'une journée d'échanges dédiée aux pollutions des milieux aquatiques. Organisée par l'ARBE PACA, cette réunion s'inscrivait dans le dispositif d'accompagnement collectif proposé aux intercommunalités pour la mise en œuvre d'une démarche de gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques.



Une trentaine de représentants provenant de 7 intercommunalités ont pu appréhender les différents outils dont ils disposent pour mieux connaître les enjeux liés aux pollutions domestiques, pluviales et toxiques, et pour réduire leur impact sur la qualité de l'eau. Des représentants de l'Agence de l'Eau, de la Région PACA et de la DREAL PACA ont également participé à cette journée.

Parmi les 6 interventions (syndicats de rivière de l'Arc et de l'Huveaune, Agence de l'Eau, bureau d'études Cereg, Région PACA et ARBE PACA), celle de l'Eau des Collines visait à sensibiliser les intercommunalités participantes à l'importance d'instaurer un suivi des effluents non domestiques (industriels) rejetés dans le réseau d'assainissement. Silvia SANCHEZ, technicienne en charge de ce suivi, a présenté la démarche et les résultats de l'accompagnement technique et financier des entreprises, effectué dans le cadre de l'Opération Collective du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, financée par l'Agence de l'Eau.

Le partage d'expérience revêt un caractère important pour l'Eau des Collines, qui met en avant le travail déployé sur le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile auprès des entreprises. Son action, vise non seulement la régularisation administrative des rejets industriels sur le réseau public d'eaux usées, mais également la mise en place d'actions permettant de mieux les maîtriser et de réduire les pollutions toxiques dispersées.

Depuis 2017 et sur les 248 entreprises classées prioritaires :

- ⇒ 186 entreprises ont bénéficié d'un diagnostic environnemental
- ⇒ 26 ont fait l'objet d'une régularisation administrative (signature d'un arrêté d'autorisation de déversement d'eaux usées non domestiques).
- ⇒ 885 617 € d'investissements ont été engagés pour la réduction des rejets toxiques dispersés
- ⇒ 42% financés par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Tableau 70 Extrait de l'article consacré à la participation de la SPL au réseau ARBE PACA

6.1.3. Les actions en faveur de la biodiversité

En 2021, la SPL L'Eau des Collines comptait 2 ruches actives implantées sur des sites de production d'eau potable. Des actions sont en cours pour rechercher des sites plus adaptés à l'implantation de ruchers.



Photo d'une des ruches situées sur le réservoir de la Bourbonne (Aubagne)

6.1.4. Participation à l'« Atelier changement climatique » dans le cadre du schéma directeur métropolitain

Par ailleurs, 2 employés de la SPL ont participé à l'atelier brainstorming « Changement Climatique » organisé dans le cadre du schéma directeur métropolitain afin d'évaluer les conséquences des effets du changement climatique sur les activités eau et assainissement.

6.1.5. Les actions de sensibilisations des écoliers à la préservation de l'eau

Enfin, La SPL Eau des Collines a réalisé des actions de sensibilisation à la problématique de l'eau auprès de 287 écoliers en réalisant des visites pédagogiques animé par un employé de la structure, sur les sites de l'Usine de production d'eau potable et de la station d'épuration d'Auriol.

Les origines des groupes d'écoliers accueillis lors de ces visites pédagogiques sur chacun des sites sont données dans les tableaux 70 et 71.

Tableau 71 Visites pédagogiques effectuées sur l'Usine de potabilisation du Pin vert (Aubagne) :

Visites pédagogiques Usine de production d'eau potable Pin vert en 201					
Date	Etablissement	Adresse	Ville	Classe	Nbre d'élèves
04/06/2021	Ecole de la Perussonne	84 Avenue des Aubépines	Aubagne	CE2	29
30/09/2021	Ecole Chaulan	32 Rue Jeu de Ballon	Aubagne	CE1	21
30/09/2021	Ecole Chaulan	32 Rue Jeu de Ballon	Aubagne	CE1	22
08/10/2021	EE Chaulan	32 Rue Jeu de Ballon	Aubagne	CM1	25
02/12/2021	EE Chaulan	33 Rue Jeu de Ballon	Aubagne	CE2	24
			TOTAL enfants sensibilisés		121

Tableau 72 Visites pédagogiques effectuées sur la STEP d'Auriol en 2021

Visites pédagogiques STEP Auriol en 2021					
Date	Etablissement	Adresse	Ville	Classe	Nbre d'élèves
28/01/2021	EE Joseph Martinat	178 Rue du Pont de Garnière	Roquevaire	CE2	29
08/02/2021	Ecole des Hameaux	Le pigeonnier	La Bouilladisse	CM1	16
18/02/2021	Ecole Antide Boyer	Avenue Antide Boyer	Aubagne	CM1	23
20/05/2021	Ecole Jean Rostand	4 Impasse des écoles	Auriol	CM2	21
20/05/2021	Ecole Jean Rostand	4 Impasse des écoles	Auriol	CM2	23
03/06/2021	Ecole de la Perussonne	83 Avenue des Aubépinés	Aubagne	CE2	29
07/10/2021	EE Chaulan	32 Rue Jeu de Ballon	Aubagne	CM1	25
				TOTAL enfants sensibilisés	166

- Equipements véhicules électriques

L'Eau des collines s'est dotée de 2 véhicules électriques et de deux bornes de rechargements.

6.2. ACTIONS DE SOLIDARITE

6.2.1. FONDS DE SOLIDARITE

Le montant FSL pour l'année 2021 s'élève à 1816 euros.

ANNEXES

—



ANNEXE 1 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Régie/SPL
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	123,12
VP.177 - Montant de la facture 120m ³ revenant au délégataire	€	-
VP.178 - Montant de la facture 120m ³ revenant à la collectivité	€	-
VP.179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m ³	€	-
VP.190 - Montant de la part fixe revenant au délégataire	€	-
VP.191 - Montant de la part fixe revenant à la collectivité	€	-
VP.213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%	-
VP.215 - Agences de l'eau (protection de la ressource)	€	229 596,86
VP.216 - Agences de l'eau (redevance pollution)	€	1 086 03,12
INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU		
VP.126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	184
VP.127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u	0
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	181
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u	0
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100%
VP.062 - Volume prélevé	m ³	6 260 583
VP.059 - Volume produit	m ³	6 107 798
VP.060 - Volume importé (achats d'eau à d'autres services)	m ³	0
Volume importé depuis un service extérieur de la métropole	m ³	0
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	78
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION		
VP.061 - Volume exporté (ventes d'eau à d'autres services)	m ³	3584
Volume exporté hors métropole	m ³	0
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m ³	4 405 068
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m ³	227 001
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m ³	4 632 069
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m ³	155 884
VP.220 - Volume de service du réseau	m ³	25 487
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	305,15
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	77,50
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	14,0
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	12,3

VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	8,99
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	1,30
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,47
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	111
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	18 874
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	66005
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	1584
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	24
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	48 h
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues		23
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	1,70
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (<i>FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue</i>)	€	1 612,26
Volume facturés	m ³	4 548 515
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0004
VP.182 - Encours total de la dette	€	0
VP.183 - Epargne brute annuelle	€	0
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	NA!
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	244 021
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	13 681 904
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	6

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Régie/SPL
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D204.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	360.14
VP.177 - Montant de la facture 120m ³ revenant au délégataire	€	117.74
VP.178 - Montant de la facture 120m ³ revenant à la collectivité	€	
VP.179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m ³	€	181.02
VP.190 - Montant de la part fixe revenant au délégataire	€	NC
VP.191 - Montant de la part fixe revenant à la collectivité	€	NC
VP.213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%	NC
VP.217 - Agences de l'eau (redevance modernisation des réseaux)	€	61.38
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE		
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	20
VP.077 - Linéaire de réseau (<i>hors branchements</i>)	km	327,53
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	85
VP.046 - Nombre de points noirs	u	30
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	9,16
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	5.145
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	1.045
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	0.29
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	90
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION		
VP.176 - Charge entrante en DBO5	kg DBO5/j	808,00
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	78,23
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	362
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	93
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	24 921
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	u	72 555
VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	u	38 558
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	64,63

VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'utilisateur	u	37
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000hab	0,018
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues	u	5
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	0.008
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (<i>FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue</i>)	€	1816
VP.068 - Volume facturé	m ³	3 240 423
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0.0006
VP.182 - Encours total de la dette	€	0
VP.183 - Epargne brute annuelle	€	0
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	#DIV/0!
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	NC
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	NC
P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	7.73

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement non collectif	Unité	Régie/SPL
INDICATEURS RELATIFS AU SERVICE		
VP.181 - Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service	u	110 719
VP.230 - Taux de couverture de l'ANC	%	34
D301.0 - Évaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC	u	38 164
D302.0 - Indice de mise en œuvre de l'ANC	/140	80
DC.304 - Nombre d'ETP salariés du SPANC	u	2
VP.305 - Existence d'un outil informatique de gestion des données relatives aux installations	O/N	0
INDICATEUR DE PARC DES INSTALLATIONS		
DC.306 - Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC	u	13 637
DC.307 - Nombre d'installations contrôlées de taille < ou = à 20 EH, domestiques et assimilées	u	1740
DC.308 - Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	u	3
DC.309 - Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	u	0
DC.310 - Nombre d'installations contrôlées desservant plusieurs logements	u	0
DC.311 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par tranchée ou lit d'épandage dans le sol en place	u	0
DC.312 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par sol reconstitué	u	0
DC.313 - Nombre d'installations agréées contrôlées	u	0
DC.314 - Nombre d'installations recensées relevant de filières non réglementaires (dont installations non complètes)	u	0
DC.315 - Nombre d'immeubles équipés en toilettes sèches	u	0
DC.316 - Nombre d'installations d'ANC contrôlées avec évacuation par infiltration dans le sol	u	0
DC.317 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par rejet vers le milieu hydraulique superficiel	u	0
DC.318 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par puits d'infiltration	u	0
DC.319 - Nombre d'installations contrôlées avec autre type d'évacuation	u	0
INDICATEUR DE CONFORMITÉ		
VP.166 - Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	u	822
VP.267 - Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	u	880
VP.167 - Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	u	1 762
P301.3 - Taux de conformité des dispositifs d'ANC	%	96,59
DC.320 - Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation	u	19
DC.321 - Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle	u	41
DC.322 - Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service	u	0
INDICATEUR FINANCIER		



DC.196 - Tarif du contrôle de l'ANC	€	120
DC.197 - Montant des recettes provenant des contrôles	€	96,59
DC.198 - Montant financier des travaux réalisés	€	
DC.325 - Tarif TTC de l'examen préalable de la conception	€	80
DC.326 - Tarif TTC de vérification de l'exécution des travaux	€	180
DC.327 - Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange	€	
DC.328 - Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers	€	
DC.329 - Abondement par le budget général	€	
DC.330 - Assujettissement à la TVA	O/N	
INDICATEUR D'ACTIVITÉ ET NIVEAU DE SERVICE		
VP.168 - Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	O/N	O
VP.169 - Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	O/N	O
VP.170 - Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	O/N	O
VP.171 - Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	O/N	O
VP.172 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	O/N	N
VP.173 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	O/N	N
VP.174 - Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	O/N	N
DC.333 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux dans l'année N	u	50
DC.331 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N	u	80
DC.341 - Nombre d'opérations neuves dans l'année N	u	121
VP.342 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par opérations groupées	u	NC
DC.343 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par initiative individuelle	u	NC
DC.332 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année N	u	201
VP.334 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans l'année N	u	343
VP.303 - Nombre d'installations entretenues et/ou faisant l'objet du traitement des matières de vidange par la collectivité dans l'année N	u	N
VP.301 - Obligation de réaliser une étude de conception d'un dispositif d'ANC (O/N)	O/N	O
VP.323 - Fréquence du contrôle périodique	an	10
VP.324 - Modulation de la fréquence du contrôle périodique (O/N)	O/N	N
VP.335 - Existence d'une permanence téléphonique (O/N)	O/N	O
VP.336 - Existence d'une permanence physique (O/N)	O/N	O
VP.337 - Diffusion de supports d'information et de sensibilisation aux usagers (O/N)	O/N	O
VP.338 - Existence d'un délai maximal d'intervention pour le contrôle de l'installation (O/N)	O/N	O
VP.339 - Existence d'un délai maximal pour la remise des rapports de contrôle (O/N)	O/N	O

VP.340 - Visite systématique sur site dans le cadre de l'examen préalable de la conception (O/N)	O/N	N
VP.302 - Suivi de l'entretien hors visite sur site (O/N)	O/N	N



ANNEXE 2 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR COMMUNE

Tableau 73 Evolution des volumes facturés d'eau usées(m3) par commune entre 2020 et 2021

COMMUNE	Nbr Abonnés 2020	Nbr Abonnés 2021	variation	Volumes Facturés 2020	Volumes Facturés 2021	variation
AUBAGNE	8 022	8 022	0%	2 487 504	2 487 504	0%
AURIOL	2 752	2 779	1%	390 582	364 905	-7%
BELCODENE	178	189	6%	22 898	21 811	-5%
CADOLIVE	747	788	5%	77 980	80 808	4%
CUGES LES PINS	996	996	0%	118 774	118 774	0%
LA BOUILLADISSE	1 117	1 165	4%	142 464	142 960	0%
LA DESTROUSSE	1 058	1 162	10%	141 683	147 703	4%
LA PENNE SUR HUVEAUNE	1 800	1 800	0%	345 348	345 348	0%
PEYPIN	1 750	1 864	7%	209 422	220 378	5%
ROQUEVAIRE	2 581	2 885	12%	257 962	290 185	12%
SAINT-SAVOURNIN	952	984	3%	97 063	99 919	3%
SAINT-ZACHARIE	2 289	2 289	0%	332 091	332 091	0%

Tableau 74 Détail du type de ontrôle effectué par commune en 2021

Type de contrôle par commune en 2020	Aubagne/La Pennes-sur-Huveaune	Cuges-Les-Pins	Auriol/Saint-Zacharie	Roquevaire	Etoile	Total
Nombre de dossiers de conception	98	19	13	24	41	195
Nombre de diagnostique de réalisation	4	1		0	7	12
Nombre de siagnostic de vente	90	33	75	38	109	345
Total	192	53	20	62	157	552

ANNEXE 3 : FACTURES-TYPE 120 M3 DE CHAQUE SECTEUR DE TARIFICATION

DISTRIBUTION DE L'EAU		Secteur 1 : Aubagne, La Penne	Secteur 2 : Cuges-les-Pins	Secteur 3 : Roquevaire	Secteur 4 : Auriol	Secteur 5 : Saint-Zacharie	Secteur 6 : Etoile			
SPL L'Eau des Collines	Part fixe (abonnement)	- €	43,54 €	-	-	28,63 €	-			
	Part variable – Tranche 1	46,50 €	9,68 €			27,44 €				
	Part variable – Tranche 2	106,40 €	124,79 €			76,85 €				
	Part variable – Tranche 3	- €	76,02 €			- €				
Surtaxe Métropole	Part fixe (abonnement)	- €	- €			- €				
	Part variable	- €	- €			- €				
Agence de l'Eau	Redevance lutte contre la pollution	33,60 €	33,60 €			33,60 €				
	Redevance préservation des ressources en eau	6,36 €	10,72 €			18				
SOUS-TOTAL HT		191,66 €	289,96 €			-		161,30 €		
TVA 5.5%		10,54 €	15,95 €			-		8,87 €		
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES		Secteur 1 :	Secteur 2 :	Secteur 3 : Roquevaire	Secteur 4 : Auriol	Secteur 5 :	Secteur 6 : Etoile			



		Aubagne, La Penne	Cuges-les-Pins			Saint-Zacharie	
SPL L'Eau des Collines	Part fixe (abonnement)	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Part variable	141,76 €	207,83 €	141,76 €	172,24 €	172,24 €	127,50 €
Surtaxe Métropole	Part fixe (abonnement)	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Part variable	22,80 €	22,80 €	22,80 €	22,80 €	22,80 €	28,80 €
Agence de l'Eau	Redevance modernisation des réseaux de collecte	18,00 €	18,00 €	18,00 €	18,00 €	18,00 €	18,00 €
SOUS-TOTAL HT		182,59 €	248,63 €	182,56 €	213,04 €	213,04 €	174,30 €
TVA 10%		18,26 €	24,86 €	18,26 €	21,30 €	21,30 €	17,43 €
TOTAL GENERAL TTC		403,05 €	579,40 €			404,51 €	
PRIX TOTAL TTC PAR M³ (avec abonnement)		3,36 €	4,83 €	-		3,37 €	-

ANNEXE 4 : EXTRAIT DE FACTURES TYPES 120 M3 EAU



FACTURE SUR RELÈVE DU 21 Juin 2021

Prochaine facture en décembre 2021

NOUS CONTACTER :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Tél : 04.42.62.45.00 Fax : 04.42.62.45.09

En cas d'urgence : 06.12.79.97.97 ou 06.12.79.98.06

NOUS ECRIRE :

L'EAU DES COLLINES

140, av. du Millet

Z.I. Les Paluds

13785 AUBAGNE CEDEX

www.eaudescollines.fr

13780 CUGES LES PINS



RÉCAPITULATIF DE VOTRE FACTURE

Distribution de l'eau 267,95 € TTC

Organismes publics Agence de l'eau 46,47 € TTC

Total TTC 314,42 € TTC

NET A PAYER 314,42 € TTC

Consommation : 120 m³ à 2,2374 € le m³

Soit : 0,00224 € le litre (hors abonnement)

Merci de régler cette facture à réception, au plus tard le 21 juillet 2021.

Comment régler votre facture

- Mensualisation ou prélèvement simple. Formulaire à remplir.
- Carte bancaire en ligne sur <https://in.honspac.eaudescollines.fr>
- Chèque à date signer. Joindre un RIB la première fois.
- Chèque libéré à l'eau des Collines et joint au TIP non signé.
- Virement : coordonnées bancaires au verso.

Compteur n°	Diamètre	Déterminé	Dates	Nouvel index	Ancien index	Consommation	Acompte à déduire	Volume
	15	Par relevé	21/05/2021	570	450	120 m³		120 m³

Détail de votre facture		Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
Distribution de l'eau				253,99		267,95
Abonnement	du 01/07/21 au 31/12/21	1	43,5391	43,54	5,5%	45,93
Consommation en m3 - Tranche 1	du 20/11/20 au 31/12/20	7	0,3223	2,26	5,5%	2,38
Consommation en m3 - Tranche 1	du 01/01/21 au 21/05/21	23	0,3226	7,42	5,5%	7,83
Consommation en m3 - Tranche 2	du 20/11/20 au 31/12/20	14	2,0779	29,09	5,5%	30,69
Consommation en m3 - Tranche 2	du 01/01/21 au 21/05/21	46	2,0799	95,68	5,5%	100,94
Consommation en m3 - Tranche 3	du 20/11/20 au 31/12/20	7	2,5316	17,72	5,5%	18,69
Consommation en m3 - Tranche 3	du 01/01/21 au 21/05/21	23	2,5341	58,28	5,5%	61,49
Organismes publics Agence de l'eau				44,04		46,47
Lutte contre la pollution	du 20/11/20 au 31/12/20	28	0,2700	7,56	5,5%	7,98
Lutte contre la pollution	du 01/01/21 au 21/05/21	92	0,2800	25,76	5,5%	27,18
Préservation des ressources en eau	du 20/11/20 au 21/05/21	120	0,0893	10,72	5,5%	11,31
Total général				298,03		314,42

Détail du montant de la TVA acquittée sur les débits

Montant HT	Taux de TVA	Montant TVA
298,03 €	5,50	16,39 €

Détail des montants

Montant Total HT	Montant Total TVA	Montant Total TTC	Solde antérieur	NET A PAYER
298,03 €	16,39 €	314,42 €	0,00 €	314,42 €

L'EAU DES COLLINES - Siège social : 140, av. du Millé, 13785 AUBAGNE CEDEX - SIRET 7921410300019 -
TVA n° FR92792141033 - APE 3600Z - IBAN FR7611315000010800721106597 - BIC CEPARFRPP131

EAU POTABLE :

Ce service inclut la production (captage), la distribution et le contrôle de la qualité de l'eau.

ASSAINISSEMENT :

Ce service comprend la collecte des eaux usées, leur transport et leur dépollution en station d'épuration avant le rejet dans le milieu naturel.

CONSOMMATION :

Montant de votre facture fonction du volume consommé en m³.

L'EAU DES COLLINES :

Rémunération pour l'exploitation du service eau potable.

COLLECTIVITÉS :

Montant reversé aux collectivités garantes du service public (CAPAE)

AGENCE DE L'EAU :

Organisme qui veille à la préservation du patrimoine naturel et à la gestion équilibrée des ressources en eau.

Le règlement de service est disponible sur simple demande

La durée de conservation des factures est de 2 ans.

Prochaine facture en octobre 2021

NOUS CONTACTER :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Tél : 04.42.62.45.00 Fax : 04.42.62.45.09

En cas d'urgence : 06.12.79.97.97 ou 06.12.79.98.06

NOUS ECRIRE :

L'EAU DES COLLINES
140, av. du Millet
Z.I. Les Paluds
13785 AUBAGNE CEDEX

www.eaudecollines.fr



RÉCAPITULATIF DE VOTRE FACTURE

Distribution de l'eau	140,09 € TTC
Organismes publics Agence de l'eau	34,63 € TTC
Total TTC	174,72 € TTC
Acomptes versés et/ou à verser	162,36 € TTC

12,36 € TTC

Consommation : 120 m³ à 1,2043 € le m³

Soit : 0,00120 € le litre (hors abonnement)

Le montant ci-dessus vous est communiqué à titre indicatif.
Il sera repris sur votre facture de relève à établir au terme de la mensualisation en cours.



Comment régler votre facture

- Mensualisation ou prélèvement simple. Formulaire à remplir.
- Carte bancaire en ligne sur <https://monespace.eaudecollines.fr>
- TIP à dater et signer. Joindre un RUB la première fois.
- Chèque libellé à l'eau des Collines et joint au TIP non signé.
- Virement : coordonnées bancaires au verso.

Avis de prélèvement automatique



Votre plan de mensualisation

Date de prélèvement	Montant € TTC
10 mai 2021	40,59
10 juin 2021	40,59
12 juillet 2021	40,59
10 août 2021	40,59
10 septembre 2021	40,59
11 octobre 2021	40,59

En cas de modification des références de ce compte, merci de nous contacter au 04 42 62 45 00

Compteur n°	Diamètre	Déterminé	Dates	Nouvel index	Ancien index	Consommation	Acompte à déduire	Volume
	15	Par télérelevé	03/03/2021	2009	1889	120 m³		120 m³

Détail de votre facture				Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
Distribution de l'eau						132,80		140,09
Abonnement - DIAM 15		du 01/07/21 au 31/12/21	1	28,6257	28,63	5,5%	30,20	
Consommation en m3 - TRANCHE ANNUELLE 1, 0-50		du 10/09/20 au 31/12/20	32	0,5479	17,53	5,5%	18,49	
Consommation en m3 - TRANCHE ANNUELLE 1, 0-50		du 01/01/21 au 03/03/21	18	0,5489	9,88	5,5%	10,42	
Consommation en m3 - TRANCHE ANNUELLE 2 > 50		du 10/09/20 au 31/12/20	45	1,0958	49,31	5,5%	52,02	
Consommation en m3 - TRANCHE ANNUELLE 2 > 50		du 01/01/21 au 03/03/21	25	1,0979	27,45	5,5%	28,96	
Organismes publics Agence de l'eau						32,83		34,63
Lutte contre la pollution		du 10/09/20 au 31/12/20	77	0,2700	20,79	5,5%	21,93	
Lutte contre la pollution		du 01/01/21 au 03/03/21	43	0,2800	12,04	5,5%	12,70	
Total général						165,63		174,72

Détail du montant de la TVA acquittée sur les débits

Montant HT	Taux de TVA	Montant TVA
165,63 €	5,50	9,09 €

Détail des montants

Montant Total HT	Montant Total TVA	Montant Total TTC	Acomptes versés	
165,63 €	9,09 €	174,72 €	162,36 €	12,36 €

EAU POTABLE :

Ce service inclut la production (captage), la distribution et le contrôle de la qualité de l'eau.

ASSAINISSEMENT :

Ce service comprend la collecte des eaux usées, leur transport et leur dépollution en station d'épuration avant le rejet dans le milieu naturel.

CONSOMMATION :

Montant de votre facture fonction du volume consommé en m³.

L'EAU DES COLLINES :

Rémunération pour l'exploitation du service eau potable.

COLLECTIVITÉS :

Montant reversé aux collectivités garantes du service public (CAPAE)

AGENCE DE L'EAU :

Organisme qui veille à la préservation du patrimoine naturel et à la gestion équilibrée des ressources en eau.

Le règlement de service est disponible sur simple demande

La durée de conservation des factures est de 2 ans.

ANNEXE 5 : EXTRAIT DE FACTURES TYPES 120 M3 Assainissement



FACTURE SUR RELEVÉ DU 7 Juin 2021

Prochaine facture en décembre 2021

NOUS CONTACTER :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Tél : 04.42.62.45.00 Fax : 04.42.62.45.09

En cas d'urgence : 06.12.79.97.97 ou 06.12.79.98.06

NOUS ECRIRE :

L'EAU DES COLLINES
140, av. du Millet
Z.I. Les Paluds
13785 AUBAGNE CEDEX

www.eaudecollines.fr



13400 AUBAGNE



RÉCAPITULATIF DE VOTRE FACTURE

Distribution de l'eau	117,74 € TTC
Collecte et/ou traitement des eaux usées	181,02 € TTC
Organismes publics Agence de l'eau	61,38 € TTC
Total TTC	360,14 € TTC

NET A PAYER 360,14 € TTC

Consommation : 120 m³ à 3,0012 € le m³
Soit : 0,00300 € le litre (hors abonnement)

Veuillez noter que le montant de cette facture sera prélevé automatiquement le 7 juillet 2021.

Comment régler votre facture

- Mensualisation ou prélèvement simple. Formulaire à remplir.
- Carte bancaire en ligne sur <https://monespace.eaudecollines.fr>
- TIP à dater et signer. Joindre un RIB la première fois.
- Chèque libellé à l'eau des Collines et joint au TIP non signé.
- Virement : coordonnées bancaires au verso.

Avis de prélèvement automatique

Conformément à votre demande, le montant de votre facture sera prélevé sur le compte ci-dessous :



En cas de modification des références de ce compte, merci de nous contacter au 04 42 62 45 00

Compteur n°	Diamètre	Déterminé	Dates	Nouvel index	Ancien index	Consommation	Acompte à déduire	Volume
	15	Par relevé	24/03/2021	5684	5564	120 m³		120 m³

Détail de votre facture				Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC	
Distribution de l'eau									
Consommation en m3 - Tranche annuelle 1, 0-50				du 22/10/20 au 24/03/21	120	0,9300	111,60	5,5%	117,74
Collecte et/ou traitement des eaux usées									
Consommation en m3 part collectivités Métropole				du 22/10/20 au 24/03/21	120	0,1900	22,80	10,0%	25,08
Consommation en m3 part Eau des Collines				du 22/10/20 au 24/03/21	120	1,1813	141,76	10,0%	155,94
Organismes publics Agence de l'eau									
Lutte contre la pollution				du 22/10/20 au 31/12/20	55	0,2700	14,85	5,5%	15,67
Lutte contre la pollution				du 01/01/21 au 24/03/21	65	0,2800	18,20	5,5%	19,20
Modernisation des réseaux de collecte				du 22/10/20 au 24/03/21	120	0,1500	18,00	10,0%	19,80
Préservation des ressources en eau				du 22/10/20 au 24/03/21	120	0,0530	6,36	5,5%	6,71
Total général							333,57		360,14

Détail du montant de la TVA acquittée sur les débits

Montant HT	Taux de TVA	Montant TVA
151,01 €	5,50	8,31 €
182,56 €	10,00	18,26 €

Détail des montants

Montant Total HT	Montant Total TVA	Montant Total TTC	Solde antérieur	NET A PAYER
333,57 €	26,57 €	360,14 €	0,00 €	360,14 €

EAU POTABLE :

Ce service inclut la production (captage), la distribution et le contrôle de la qualité de l'eau.

ASSAINISSEMENT :

Ce service comprend la collecte des eaux usées, leur transport et leur dépollution en station d'épuration avant le rejet dans le milieu naturel.

CONSOMMATION :

Montant de votre facture fonction du volume consommé en m³.

L'EAU DES COLLINES :

Rémunération pour l'exploitation du service eau potable.

COLLECTIVITÉS :

Montant reversé aux collectivités garantes du service public (CAPAE)

AGENCE DE L'EAU :

Organisme qui veille à la préservation du patrimoine naturel et à la gestion équilibrée des ressources en eau.

Le règlement de service est disponible sur simple demande

L'EAU DES COLLINES - Siège social : 140, av. du Millet, 13785 AUBAGNE CEDEX - SIRET 79214103300019 - TVA n° FR2792141053 - APE 3600Z - IBAN FR7611315000010800721106597 - BIC CEPARFR131

La durée de conservation des factures est de 2 ans.

Prochaine facture en juin 2022

NOUS CONTACTER :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
 Tél : 04.42.62.45.00 Fax : 04.42.62.45.09
 En cas d'urgence : 06.12.79.97.97 ou 06.12.79.98.06

NOUS ECRIRE :

L'EAU DES COLLINES
 140, av. du Millet
 Z.I. Les Paluds
 13785 AUBAGNE CEDEX

www.eaudecollines.fr

13821 LA PENNE SUR HUVEAUNE



RÉCAPITULATIF DE VOTRE FACTURE

Distribution de l'eau	192,43 € TTC
Collecte et/ou traitement des eaux usées	181,02 € TTC
Organismes publics Agence de l'eau	61,96 € TTC
Total TTC	435,41 € TTC
Solde antérieur	236,56 € TTC
Acomptes versés et/ou à verser	414,00 € TTC

NET A PAYER 257,97 € TTC

Consommation : 120 m³ à 3,6284 € le m³
 Soit : 0,00363 € le litre (hors abonnement)

Le montant de cette facture sera prélevé automatiquement selon le calendrier défini en bas de page.

Message (s)

Madame, Monsieur, Comme vous le savez déjà, les valeurs de l'Eau des Collines sont tournées vers l'environnement, la technologie et l'accompagnement à vos côtés.

Nous avons à coeur de préserver et protéger les territoires et ses ressources en eau, afin de vous fournir la meilleure qualité au quotidien. Nous souhaitons avancer avec vous vers une Smart City, une ville qui améliore la qualité de ses services urbains en maîtrisant les coûts et en respectant le bien-être de ses habitants. Prochainement dans votre commune, en route vers la Smart City ! Avec l'Eau des Collines, devenez acteur d'un monde meilleur !

Comment régler votre facture

- Mensuralisation ou prélèvement simple. Formulaire à remplir.
- Carte bancaire en ligne sur <https://monespace.eaudecollines.fr>
- TIP à dater et signer. Joindre un RIB la première fois.
- Chèque libellé à Eau des Collines et joint au TIP non signé.
- Virement : coordonnées bancaires au verso.

Compteur n°	Diamètre	Déterminé	Dates	Nouvel index	Ancien index	Consommation	Acompte à déduire	Volume
	15	Par relevé	22/10/2021	1405	1285	120 m ³		120 m ³

Détail de votre facture				Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC	
Distribution de l'eau									
Consommation en m3 - Tranche annuelle 2 >50				du 08/04/21 au 22/10/21	120	1,5200	182,40	5,5%	192,43
Collecte et/ou traitement des eaux usées									
Consommation en m3 part collectivités Métropole				du 08/04/21 au 22/10/21	120	0,1900	22,80	10,0%	25,08
Consommation en m3 part Eau des Collines				du 08/04/21 au 22/10/21	120	1,1813	141,76	10,0%	155,94
Organismes publics Agence de l'eau									
Lutte contre la pollution				du 08/04/21 au 22/10/21	120	0,2800	33,60	5,5%	35,45
Modernisation des réseaux de collecte				du 08/04/21 au 22/10/21	120	0,1500	18,00	10,0%	19,80
Préservation des ressources en eau				du 08/04/21 au 22/10/21	120	0,0530	6,36	5,5%	6,71
Total général							404,92		435,41

Détail du montant de la TVA acquittée sur les débits

Montant HT	Taux de TVA	Montant TVA
222,36 €	5,50	12,23 €
182,56 €	10,00	18,26 €

Détail des montants

Montant Total HT	Montant Total TVA	Montant Total TTC	Solde antérieur	NET A PAYER
404,92 €	30,49 €	435,41 €	236,56 €	257,97 €

EAU POTABLE :

Ce service inclut la production (captage), la distribution et le contrôle de la qualité de l'eau.

ASSAINISSEMENT :

Ce service comprend la collecte des eaux usées, leur transport et leur dépollution en station d'épuration avant le rejet dans le milieu naturel.

CONSOMMATION :

Montant de votre facture fonction du volume consommé en m³.

L'EAU DES COLLINES :

Rémunération pour l'exploitation du service eau potable.

COLLECTIVITÉS :

Montant reversé aux collectivités garantes du service public (CAPAE)

AGENCE DE L'EAU :


Organisme qui veille à la préservation du patrimoine naturel et à la gestion équilibrée des ressources en eau.

Le règlement de service est disponible sur simple demande

ANNEXE 6 : COMPTES D'EXPLOITATION DETAILLES (CA)

Compte de résultat année 2021 - données en €	Assainissement collectif	Assainissement non collectif	EAU	Totalité 2021
Produits				
EAU AUBAGNE ET LPSH			5 301 111,13	5 301 111,13
EAU CUGES			818 634,80	818 634,80
EAU SAINT-ZACHARIE			470 826,52	470 826,52
Chiffre d'affaires eau	0,00	0,00	6 590 572,45	6 590 572,45
FACTURATION PART EDC	4 046 561,40			4 046 561,40
FACTURATION PART CT4 (CA REVERSE)	613 417,93			613 417,93
PFAC	782 960,00			782 960,00
Chiffre d'affaires assainissement	5 442 939,33	0,00		5 442 939,33
TRAVAUX BRANCHEMENTS	266 773,02		674 959,41	941 732,43
CONTRÔLE / DIAGNOSTICS ANC		82 926,28	0,00	82 926,28
PRESTATIONS DE SERVICES	24 611,78	473,70	32 963,81	58 049,29
Chiffres d'affaires - autres prestations facturées	291 384,80	83 399,98	707 923,22	1 082 708,00
CHIFFRE D'AFFAIRES	5 734 324,13	83 399,98	7 298 495,67	13 116 219,78
REDEVANCE AST. REVERSEMENTS	1 686 368,41			1 686 368,41
PRIMES AGENCE DE L'EAU	83 227,26			83 227,26
PRODUITS DIVERS ET TRANSFERT DE CHARGES	43 280,49	481,00	42 092,87	85 854,36
Recettes d'exploitation hors produits reversés	7 547 200,29	83 880,98	7 340 588,54	14 971 669,81
REVERSEMENTS AGENCE DE L'EAU	434 752,64		1 315 999,98	1 750 752,62
Recettes reversées	434 752,64		1 315 999,98	1 750 752,62
TOTAL recettes d'exploitation	7 981 952,93	83 880,98	8 656 588,52	16 722 422,43
Charges				
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET MARCHANDISES ET ETUDES	272 872,74	2 132,41	2 481 602,64	2 756 607,79
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	1 396 564,36	16 836,42	1 073 612,46	2 487 013,24
IMPOTS (HORS IS) ET TAXES	109 332,62	1 188,54	108 395,07	218 916,23
PERSONNEL	1 255 314,11	91 613,83	1 220 948,69	2 567 876,63
PROVISIONS POUR DEPRECIAT. DES CREANCES	304 593,86	2 632,19	230 348,24	537 574,29
MPM GEOLIDE	2 836 136,71			2 836 136,71
CHARGES DE GESTION COURANTE	33 234,24	35,09	3 071,19	36 340,52
Charges d'exploitation hors reversement de recettes	6 208 048,64	114 438,48	5 117 978,29	11 440 465,41
REVERSEMENT DE RECETTES	1 117 502,52		1 315 999,98	2 433 502,50
TOTAL charges d'exploitation	7 325 551,16	114 438,48	6 433 978,27	13 873 967,91
RESULTAT D'EXPLOITATION	656 401,77	-30 557,50	2 222 610,25	2 848 454,52
Budget d'investissement				
PROVISION POUR RENOUVELLEMENT (RESEAUX ET COMPTEURS)	1 791 833,33		1 498 687,21	3 290 520,54
DEPENSES RENOUVELLEMENT ANNEE N	898 543,64	13,35	703 081,29	1 601 638,28
AMORTISSEMENTS	141 671,11	383,14	167 472,96	309 527,21
DEPENSES D'ETUDES	11 143,34	73,17	81 203,30	92 419,81
SUBVENTIONS	121 547,20	1 350,90	118 219,74	241 117,84
REPRISES DE PROVISIONS	1 004 969,96	238,11	1 228 975,69	2 234 183,76
PRODUCTION IMMOBILISEE	18 812,77			18 812,77
RESULTAT BUDGET D'INVESTISSEMENT	1 697 861,49	-1 119,35	1 103 249,33	2 799 991,47
PRODUITS FINANCIERS	5 427,43	60,32	5 278,86	10 766,61
PRODUITS EXCEPTIONNELS	29,40	0,33	4 603,60	4 633,33
CHARGES EXCEPTIONNELLES	891,58	9,93	867,19	1 768,70
IMPOTS SUR LES BENEFICES			16 584,00	16 584,00
BENEFICE OU PERTE	-1 036 894,47	-29 387,43	1 111 792,19	45 510,29

ANNEXE 7 : Infofactures ARS



Agence Régionale de Santé
Provence-Alpes
Côte d'Azur

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **AUBAGNE**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT4-PAYS D'AUBAGNE & DE L'ETOILE**
 Exploitation du réseau : **SPL L'EAU DES COLLINES**

La réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : FORAGE HOTEL DES IMPOTS Procédure de protection terminée
 Captage : FORAGE JEANNE D'ARC Procédure de protection terminée
 Captage : LE PIN VERT Procédure de protection en cours
 Station de production : LE PIN VERT

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 112 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 12 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 19 mg/L Valeur moyenne : 5,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 27,5 °F Valeur minimale atteinte : 15,5 °F Valeur maximale atteinte : 47,8 °F

PESTICIDES (µg/l)

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).

Nombre de prélèvements : 4
 Valeur maximale atteinte : 0,054 µg/L
 Nombre de paramètres mesurés : 2553
 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).


Nombre de prélèvements : 4
 Nombre de non conformités : 0
 Pourcentage de conformité : 100 %
 Valeur maximale atteinte : 0,17 mg/L
 Valeur moyenne : 0,063 mg/L

Conclusion sanitaire :


100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022


L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr

ABSENCE


Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

TEMPERATURE


Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.

FLOWE


Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

— Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
 — Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **ADDUCTION DE SAINT-ZACHARIE**
 Gestionnaire du réseau : **METROPOLE AIX-MARSEILLE**
 Exploitation du réseau : **SPL EAU DES COLLINES**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : FORAGE DE LA BRISE Procédure de protection terminée
 Station de production : STATION LA CASTILLANE

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 17 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,5 mg/L Valeur moyenne : 2,2 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 30,8 °F Valeur minimale atteinte : 28,6 °F Valeur maximale atteinte : 32,2 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1277 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 09 Mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **CUGES-LES-PINS EST**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT4-PAYS D'AUBAGNE & DE L'ETOILE**
 Exploitation du réseau : **SPL L'EAU DES COLLINES**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : DAUSSERAND Procédure de protection terminée
 Captage : PUYRICARD Procédure de protection en cours
 Station de production : PUYRICARD
 Station de production : SAINTE-MADELEINE

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 14 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 12 mg/L Valeur moyenne : 9,2 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 25,1 °F Valeur minimale atteinte : 23,9 °F Valeur maximale atteinte : 26,1 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1257 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,03 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.

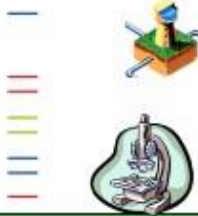


Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **CUGES-LES-PINS OUEST**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT4-PAYS D'AUBAGNE & DE L'ETOILE**
 Exploitation du réseau : **SPL L'EAU DES COLLINES**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : JARDIN DE LA VILLE Procédure de protection terminée
 Captage : PUYRICARD Procédure de protection en cours
 Station de production : JARDIN DE LA VILLE
 Station de production : PUYRICARD

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 15 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 12 mg/L Valeur moyenne : 11,2 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 24,2 °F Valeur minimale atteinte : 23 °F Valeur maximale atteinte : 25,6 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1276 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,09 mg/L Valeur moyenne : 0,075 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



ABSENCE
Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



TEMPERATURE
Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

ANNEXE 8 : Détail des indicateurs de performance de l'eau potable par commune

	INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS	D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	VP.177 - Montant de la facture 120m ³ revenant au délégataire	VP.178 - Montant de la facture 120m ³ revenant à la collectivité	VP.179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m ³	VP.190 - Montant de la part fixe revenant au délégataire	VP.191 - Montant de la part fixe revenant à la collectivité	VP.213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	VP.215 - Agences de l'eau (protection de la ressource)	VP.216 - Agences de l'eau (redevance pollution)
Unité		€	€	€	€	€	€	%	€	€
SPL L'EdC		123,12							229 596,86	1 086 403,12
Aubagne		202,14	152,9	-		-	-	5,5	177 486,77	798 225,68
La Penne-sur-Huveaune		202,14	152,9	-		-	-	5,5	20 177,70	99 017,67
Cuges-les-Pins		315,44	210,49	-		44,19	-	5,5	31 932,39	94 147,27
Saint-Zacharie		177,01	104,29	-		29,89	-	5,5		95 012,50
INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU	VP.126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	VP.127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	VP.062 - Volume prélevé	VP.059 - Volume produit	VP.060 - Volume importé (achats d'eau à d'autres services)	Volume importé depuis un service extérieur de la métropole
Unité	u	u	%	u	u	%	m ³	m ³	m ³	m ³
SPL L'EdC	184	0	100,00	181	0	100,00	6 260 583	6 107 798	0	0
Aubagne		0	100,00			100,00				
La Penne-sur-Huveaune	138	0	100,00	138	0	100,00	5 277 296	5 124 436		
Cuges-les-Pins	29	0	100,00	28	0	100,00	494 146	494 146		
Saint-Zacharie	17	0	100,00	15	0	100,00	489 141	489 216		

INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION	VP.061 - Volume exporté (ventes d'eau à d'autres services)	Volume exporté hors métropole	VP.063 - Volume comptabilisé domestique	VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	VP.232 - Volume consommé comptabilisé	VP.221 - Volume consommé sans comptage	VP.220 - Volume de service du réseau	VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	P104.3 - Rendement du réseau de distribution	P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable
Unité	m ³	m ³	m ³	m ³	m ³	m ³	m ³	km	%	m ³ /km/j	m ³ /km/j	km	km	%	/120
SPL L'EdC	3584	0	4 405 068	227 001	4 632 069	155 884	25 487	305,15	77,5	14	12,3	8,99	1,3	0,47	0
Aubagne	3 584		3 321 885	205 875	3 527 760										0
La Penne-sur-Huveaune			384 987	16 310	401 297	151 085	18 388	241,64	80,05	13,5	11,6	6,12	1,3	0,35	0
Cuges-les-Pins			360 392		360 392	3 471	5 619	25,47	74,77	14,4	13,4	2,1	0	1,65	0
Saint-Zacharie			337 804	4 816	342 620	1 328	1 480	38,04	70,61	10,6	10,4	0,77	0	0,4	0

INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER	VP.056 - Nombre d'abonnés	D101.0 - Nombre d'habitants desservis	VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues	P155.1 - Taux de réclamations
Unité	u	u	u	u/1000 ab	j	%		u/1000 ab
SPL L'EdC	18 874	66 005	1 584	24,00	48 h	100	23	1,70
Aubagne	11 979	48 028		0,00	48h			0,00
La Penne-sur-Huveaune	2 279	6 522		0,00	48h			0,00
Cuges-les-Pins	2 210	5 287		0,00	48h			0,00
Saint-Zacharie	2 406	6 168		0,00	48h			0,00



INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE	VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	Volume facturés	P109.0 - Montants des actions de solidarité	VP.182 - Encours total de la dette	VP.183 - Epargne brute annuelle	P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N
Unité	€	m ³	€/m ³	€	€	années	€	€	%
SPL L'EdC	1 612,26	4 548 515	0,0004	0	0	#DIV/0!	244 021	13 681 904	6,00
Aubagne	1 263,48	3 442 510	0,0004				135 928	10 167 688	8,26
La Penne-sur-Huveaune	237,73	402 993	0,0006				56 157	1 306 576	6,74
Cuges-les-Pins	111,05	360 392	0,0003				40 375	1 241 338	7,14
Saint-Zacharie		342 620	0,0000				11 560	966 303	2,81

RATIOS CALCULES AUTOMATIQUEMENT	VP.224 - Indice linéaire de consommation	VP.225 - Rendement sur les 3 années précédentes	VP.226 - Rendement seuil par défaut	VP.227 - Rendement seuil en ZRE	VP.228 - Densité linéaire d'abonnés	VP.229 - Ratio habitants par abonnés	VP.231 - Consommation moyenne par abonné	VP.232 - Volumes consommés comptabilisés	VP.233 - Volume consommé autorisé + Volume exporté	VP.234 - Volume produit + Volume importé
Unité	m ³ /km/j	%	%	%	ab/km	hab/ab	m ³ /ab	m ³	m ³	m ³
SPL L'EdC	43,25		73,65	78,65	61,85	3,50	245,42	4 632 069	4 817 024	6 107 798
Aubagne	41,96		73,39	78,39	49,57	4,01	294,50	3 527 760	3 700 817	5 124 436
La Penne-sur-Huveaune	#DIV/0!		#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	2,86	176,08	401 297	401 297	0
Cuges-les-Pins	39,74		72,95	77,95	86,77	2,39	163,07	360 392	369 482	494 146
Saint-Zacharie	24,88		69,98	74,98	63,25	2,56	142,40	342 620	345 428	489 216

ANNEXE 10 : Détail des indicateurs de performance de l'assainissement collectif par commune

	INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS	D204.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	VP.177 - Montant de la facture 120m ³ revenant au délégataire	VP.178 - Montant de la facture 120m ³ revenant à la collectivité	VP.179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m ³	VP.190 - Montant de la part fixe revenant au délégataire	VP.191 - Montant de la part fixe revenant à la collectivité	VP.213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	VP.217 - Agences de l'eau (redevance modernisati on des réseaux)
Unité		€	€	€	€	€	€	%	€
Régie/SPL		360.14	117.74		181.02	NC	NC	NC	61.38
Aubagne			141,76	22,80	-	-	-	10,00	19,20
La Penne-sur-Huveaune			141,76	22,80	-	-	-	10,00	19,20
Roquevaire									
La destrousse									
La Bouilladisse									
Cadolive									
Belcodene									
Saint Savournin									
Peypin									
Cuges-Les-Pins			207,83	22,80	-	-	-	10,00	19,20
Saint-Zacharie			172,24	22,80				10,00	19,20
Auriol									



INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE	D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents industriels au réseau de collecte	VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	VP.046 - Nombre de points noirs	P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de	VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées		
Unité	u	km	/120	u	u/100km	km	km	%	%	/120		
Régie/SPL	20	327,53	85	30	9,16	5,15	1,045	0,29	100,00	100		
Aubagne	17	123,16	85	10	8,12	3,81	1,045	0,19		110		
La Penne-sur-Huveaune	2	25,68	85	1	3,89							110
Roquevaire	0	29,38	85	3	10,21							100
La destrousse	0	15,64	85	1	6,39	1,35		0,32		100		
La Bouilladisse	0	16,36	85	2	12,22							100
Cadolive	1	8,82	85	1	11,34							100
Belcodene	0	5,01	85	1	19,96							100
Saint Savournin	0	9,71	85	2	20,60							100
Peypin	0	29,50	85	1	3,39							100
Cuges-Les-Pins	0	8,60	85	3	34,88			0,00		100		
Saint-Zacharie	0	19,24	85	3	15,59			0,00		100		
Auriol	0	36,39	85	2	5,50			0,00		100		

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION	VP.176 - Charge entrante en DBO5 (kg/j)	P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (T)	P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation (T)
Unité	kg DBO5/j	%	%	%	tMS	%
Régie/SPL	808,00	100,00	100,00	78,23	362	93
Aubagne						
La Penne-sur-Huveaune						
Roquevaire						
La destrousse						
La Bouilladisse						
Cadolive						
Belcodene						
Saint Savournin						
Peypin						
Cuges-Les-Pins	201,00	100,00	100,00	88,00	319	
Saint-Zacharie						
Auriol	607,00	100,00	100,00	75,00	43	



LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER	VP.056 - Nombre d'abonnés	D201.0 - Nombre d'habitants desservis	VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'utilisateur	P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues	P258.1 - Taux de réclamations
Unité	u	u	u	%	u	u/1000hab	u	u/1000ab
Régie/SPL	24 921	72 555	38 558	64,63	37	0,02	5	0,08
Aubagne	8 292	32 990	11 979	69,22				
La Penne-sur-Huveaune	2 008	5 732	2 279	88,11				
Roquevaire	2 885	5 377	4 821	59,84				
La destrousse	1 162	2 600	1 699	68,39				
La Bouilladisse	1 165	2 782	2 654	43,90				
Cadolive	788	1 721	1 010	78,02				
Belcodene	189	468	789	23,95				
Saint Savournin	984	2 189	1 547	63,61				
Peypin	1 864	4 084	2 567	72,61				
Cuges-Les-Pins	1 048	2 360	2 210	47,42				
Saint-Zacharie	1 757	4 436	2 406	73,03				
Auriol	2 779	7 816	4 597	60,45				

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE	VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	VP.068 - Volume facturé	P207.0 - Montants des actions de solidarité	VP.182 - Encours total de la dette	VP.183 - Epargne brute annuelle	P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	RATIOS CALCULES AUTOMATIQUEMENT	VP.228 : Densité linéaire d'abonnés	VP.229 : Ratio habitants par abonnés
Unité	€	m ³	€/m ³	€	€	années	€	€	%		ab/km	hab/ab
Régie/SPL	1 816,00	3 240 423	0,0006	0	0	#DIV/0!	NC	NC	7,73		76	3
Aubagne	#REF!									1,04	323	4
La Penne-sur-Huveaune										1,04	68	3
Roquevaire											98	2
La destrousse											74	2
La Bouilladisse											71	2
Cadolive										11,03	89	2
Belcodene											38	2
Saint Savournin											101	2
Peypin											63	2
Cuges-Les-Pins										8,94	122	2
Saint-Zacharie											91	3
Auriol										2,70	76	3



ANNEXE 11 : Détail des indicateurs de performance de l'assainissement collectif par commune

INDICATEURS RELATIFS AU SERVICE	VP.181 - Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service	VP.230 - Taux de couverture de l'ANC	D301.0 - Évaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC	D302.0 - Indice de mise en œuvre de l'ANC	DC.304 - Nombre d'ETP salariés du SPANC	VP.305 - Existence d'un outil informatiqu e de gestion des données relatives aux installations
	u	%	u	/140	u	O/N
Régie/SPL	110 719	34	38 164	80	2	O
Aubagne	47 659	31	14 669	80	2	O
Auriol	12 929	40	5 113	80	2	O
Belcodene	1 954	76	1 486	80	2	O
Cadolive	2 206	22	485	80	2	O
Cuges les Pins	5 201	55	2 841	80	2	O
La Bouilladisse	6 337	56	3 555	80	2	O
La Destrousse	3 801	32	1 201	80	2	O
La Penne s/ Huveaune	6 506	12	774	80	2	O
Peypin	5 624	27	1 540	80	2	O
Roquevaire	8 985	40	3 608	80	2	O
Saint-Savournin	3 442	36	1 253	80	2	O
Saint-Zacharie	6 075	27	1 639	80	2	O

INDICATEUR DE PARC DES INSTALLATIONS	DC.306 - Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC	DC.307 - Nombre d'installations contrôlées de taille < ou = à 20 EH, domestiques et assimilées	DC.308 - Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	DC.309 - Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	DC.310 - Nombre d'installations contrôlées desservant plusieurs logements	DC.311 - Nombre d'installations complètes avec traitement par tranchée ou lit d'épandage dans le sol en place	DC.312 - Nombre d'installations complètes avec traitement par sol reconstitué	DC.313 - Nombre d'installations agréées contrôlées	DC.314 - Nombre d'installations recensées relevant de filières non réglementaires (dont installations non complètes)	DC.315 - Nombre d'immeubles équipés en toilettes sèches	DC.316 - Nombre d'installations d'ANC contrôlées avec évacuation par infiltration dans le sol	DC.317 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par rejet vers le milieu hydraulique superficiel	DC.318 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par puits d'infiltration	DC.319 - Nombre d'installations contrôlées avec autre type d'évacuation
Unité	U	U	U	U	U	U	U	U	U	U	U	U	U	U
Régie/SPL	13 637	1 740	3	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Aubagne	3 687	423	1	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Auriol	1 818	212	0	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Belcodene	600	94	0	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Cadolive	222	22	0	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Cuges les Pins	1 162	242	2	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
La Bouilladisse	1 489	201	0	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
La Destrousse	537	42	0	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
La Remise / Luyape	271	9	0	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Peypin	703	100	0	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Roquevaire	1 936	223	0	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Saint-Savournin	563	69	0	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Saint-Zacharie	649	103	0	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC



INDICATEUR DE CONFORMITÉ	VP.166 - Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	VP.267 - Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	VP. 167 - Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	P301.3 - Taux de conformité des dispositifs d'ANC	DC.320 - Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation	DC.321 - Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle	DC.322 - Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service
Unité	U	U	U	%	U	U	U
Régie/SPL	822	880	1 762	96,59	19	41	0
Aubagne	177	238	428	96,96	4	9	0
Auriol	80	124	219	93,15	7	8	0
Belcodene	56	38	94	100	0	0	0
Cadolive	7	15	22	100	0	0	0
Cuges les Pins	153	91	247	98,79	3	0	0
La Bouilladisse	98	96	204	95,1	3	7	0
La Destrousse	19	22	43	95,35	1	1	0
La Penne s/ Huveaune	4	5	9	100	0	0	0
Peypin	40	54	100	94	0	6	0
Roquevaire	102	116	223	97,76	0	5	0
Saint-Savournin	38	29	69	97,1	0	2	0
Saint-Zacharie	48	52	104	96,15	1	3	0

INDICATEUR FINANCIER	DC.196 - Tarif du contrôle de l'ANC	DC.197 - Montant des recettes provenant des contrôles	DC.198 - Montant financier des travaux réalisés	DC.325 - Tarif TTC de l'examen préalable de la conception	DC.326 - Tarif TTC de vérification de l'exécution des travaux	DC.327 - Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange	DC.328 - Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers	DC.329 - Abondement par le budget général	DC.330 - Assujettissement à la TVA
Unité	€	€	€	€	€	€	€	€	O/N
Régie/SPL	120	NC	NC	80	180	NC	NC	NC	NC
Aubagne	120	NC	NC	80	180	NC	NC	NC	NC
Auriol	120	NC	NC	80	180	NC	NC	NC	NC
Belcodene	120	NC	NC	80	180	NC	NC	NC	NC
Cadolive	120	NC	NC	80	180	NC	NC	NC	NC
Cuges les Pins	120	NC	NC	80	180	NC	NC	NC	NC
La Bouilladisse	120	NC	NC	80	180	NC	NC	NC	NC
La Destrousse	120	NC	NC	80	180	NC	NC	NC	NC
La Penne s/ Huveaune	120	NC	NC	80	180	NC	NC	NC	NC
Peypin	120	NC	NC	80	180	NC	NC	NC	NC
Roquevaire	120	NC	NC	80	180	NC	NC	NC	NC
Saint-Savournin	120	NC	NC	80	180	NC	NC	NC	NC
Saint-Zacharie	120	NC	NC	80	180	NC	NC	NC	NC



INDICATEUR D'ACTIVITÉ ET NIVEAU DE SERVICE	DC.341 - Nombre d'opérations neuves dans l'année N	VP.342 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par opérations groupées	DC.343 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par initiative individuelle	DC.332 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année N	VP.334 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans l'année N	VP.303 - Nombre d'installations entretenues et/ou faisant l'objet du traitement des matières de vidange par la collectivité dans l'année N	VP.301 - Obligation de réaliser une étude de conception d'un dispositif d'ANC (O/N)	VP.323 - Fréquence du contrôle périodique	VP.324 - Modulation de la fréquence du contrôle périodique (O/N)	VP.335 - Existence d'une permanence téléphonique (O/N)	VP.336 - Existence d'une permanence physique (O/N)	VP.337 - Diffusion de supports d'information et de sensibilisation aux usagers (O/N)	VP.338 - Existence d'un délai maximal d'intervention pour le contrôle de l'installation (O/N)	VP.339 - Existence d'un délai maximal pour la remise des rapports de contrôle (O/N)	VP.340 - Visite systématique sur site dans le cadre de l'examen préalable de la	VP.302 - Suivi de l'entretien hors visite sur site (O/N)	RATIOS CALCULES AUTOMATIQUEMENT	VP.230 : Taux de couverture de l'ANC	
Unité	u	u	u	u	u	u	O/N	an	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N			%
Régie/SPL	121	NC	NC	201	343	N	O	10	N	O	O	O	O	O	O	N	N		0,3447
Aubagne	75	NC	NC	102	88	N	O		10	N	O	O	O	O	O	N	N		0,3078
Auriol		NC	NC	7	51	N	O		10	N	O	O	O	O	O	N	N		0,3955
Belcodène	5	NC	NC	11	15	N	O		10	N	O	O	O	O	O	N	N		0,7605
Cadolive	1	NC	NC	2	5	N	O		10	N	O	O	O	O	O	N	N		0,2198
Cuges les Pins	13	NC	NC	20	33	N	O		10	N	O	O	O	O	O	N	N		0,5463
La Bouilladisse	9	NC	NC	17	35	N	O		10	N	O	O	O	O	O	N	N		0,561
La Destrousse	1	NC	NC	2	14	N	O		10	N	O	O	O	O	O	N	N		0,3161
La Penne s/Huveaune		NC	NC		4	N	O		10	N	O	O	O	O	O	N	N		0,1189
Peypin	2	NC	NC	6	19	N	O		10	N	O	O	O	O	O	N	N		0,2739
Roquevaire	10	NC	NC	24	38	N	O		10	N	O	O	O	O	O	N	N		0,4016
Saint-Savournin	2	NC	NC	4	17	N	O		10	N	O	O	O	O	O	N	N		0,3639
Saint-Zacharie	3	NC	NC	6	24	N	O		10	N	O	O	O	O	O	N	N		0,2697